

BUDGET 2014

2014

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Montréal 

Adopté par
le conseil municipal
le 17 février 2014

et par

le conseil d'agglomération
le 20 février 2014

Préparé par
le Service des finances

NOTE

Toutes les données budgétaires de ce document
sont en milliers de dollars à moins d'indication contraire

LE GUIDE D'UTILISATION DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

Les documents du budget de 2014 sont disponibles sous formats papier et électronique pour certains, alors que d'autres le sont uniquement dans le site Internet du Service des finances, à l'adresse ville.montreal.qc.ca/finances.

Budget de 2014 (*version française disponible - formats papier et électronique*)

Certificat du trésorier ▪ le certificat du trésorier



Profil de Montréal ▪ l'organigramme de la Ville, les membres des conseils, du comité exécutif, des commissions permanentes et la situation économique

Introduction ▪ la présentation du budget et de ses principaux éléments

Budget par activités ▪ le budget de la Ville de Montréal selon les fonctions municipales, l'analyse des activités de fonctionnement (municipal – agglomération)

Budget par unités d'affaires ▪ le budget de la Ville de Montréal selon la structure organisationnelle

Dettes ▪ le portrait de l'endettement de la Ville

Fiscalité ▪ la fiscalité des budgets relevant du conseil municipal, des conseils d'arrondissement et du conseil d'agglomération

Quotes-parts ▪ les quotes-parts sous la responsabilité du conseil d'agglomération

Renseignements complémentaires ▪ le budget des dépenses par objets et l'analyse de la rémunération et de l'effectif municipal

Annexes

- la structure de présentation de l'information budgétaire et les principales conventions comptables relatives au budget de fonctionnement
- le partage des compétences et la confection du budget
- la liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif
- les compétences des arrondissements et des services centraux
- la synthèse des politiques financières
- les informations relatives au Fonds de l'eau
- les secteurs d'application de la taxe sur les parcs de stationnement
- la liste des définitions, des abréviations et des acronymes utilisés

Budgets des arrondissements et des services centraux



- les revenus et les charges par activités et par objets de chaque arrondissement et service central

Divers (*disponible seulement dans Internet*)



- le budget consolidé
- les politiques financières
- les budgets de fonctionnement et les PTI des années antérieures
- les rapports annuels et financiers de l'année en cours et des années antérieures
- le calendrier des commissions d'étude du budget
- le bilan économique 2013 de l'agglomération de Montréal
- la documentation des années antérieures

Références rapides

État des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Ville de Montréal	21
Rémunération globale et effectif	112
Définitions, abréviations et acronymes	Annexes 8 et 9

TABLE DES MATIÈRES

Certificat du trésorier	ix
Profil de Montréal	
L'organigramme 2014.....	1
La structure des services centraux.....	3
Les membres du conseil municipal	5
Les membres du conseil d'agglomération	7
Les membres des conseils d'arrondissement	8
Les membres du comité exécutif.....	11
Les membres des commissions permanentes.....	12
La situation économique.....	14
BUDGET 2014	
Introduction	
La présentation du budget.....	17
Budget par activités	
Les principaux éléments budgétaires de 2014.....	19
L'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales.....	21
L'analyse des activités de fonctionnement	
Les revenus	25
Les charges, les quotes-parts et le financement.....	33
Les affectations.....	51
Budget par unités d'affaires	
Le budget selon la structure organisationnelle.....	55
Le budget des arrondissements	59
Le budget des services centraux.....	60
Les autres postes budgétaires et le financement	
Les dépenses communes.....	63
Les frais de financement.....	66
Les dépenses de contributions.....	67
Les quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération.....	71
Le financement	71
L'élimination des transactions internes et interentités.....	72

Dette

L'endettement	73
La gestion de la dette	75
Le portrait financier	77

Fiscalité

La fiscalité de 2014	83
Les variations des charges fiscales de la Ville de Montréal	93
Le rôle d'évaluation de la Ville de Montréal.....	95

Quotes-parts

Les quotes-parts	101
------------------------	-----

Renseignements complémentaires

L'analyse des charges et du financement par objets	107
La rémunération globale	112
La variation de l'effectif	115

Annexes

1. La structure de présentation de l'information budgétaire et les principales conventions comptables relatives au budget de fonctionnement.....	1.1
2. Le partage des compétences et la confection du budget	2.1
3. Les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif.....	3.1
4. Les compétences des arrondissements et des services centraux	4.1
5. La synthèse des politiques financières	5.1
6. Le Fonds de l'eau.....	6.1
7. Les secteurs d'application de la taxe sur les parcs de stationnement.....	7.1
8. Glossaire et idiomes.....	8.1
9. Index des sigles, des acronymes et autres abréviations	9.1

INDEX DES TABLEAUX

PROFIL DE MONTRÉAL

Tableau 1	Principaux indicateurs économiques de l'agglomération de Montréal	14
Tableau 2	Principaux indicateurs : prévisions du Conference Board du Canada	15

BUDGET 2014

Budget par activités (municipal – agglomération)

Tableau 3	État des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Budget de la Ville de Montréal	22
Tableau 4	État des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Budgets du conseil municipal et du conseil d'agglomération	23
Tableau 5	Taxes et paiements tenant lieu de taxes – sommaire	25
Tableau 6	Taxes et paiements tenant lieu de taxes – détail	26
Tableau 7	Quotes-parts	27
Tableau 8	Services rendus et autres revenus	28
Tableau 9	Transferts	30
Tableau 10	Subventions gouvernementales relatives aux frais de financement de la dette à long terme ..	31
Tableau 11	Subventions gouvernementales relatives aux activités de fonctionnement	32
Tableau 12	Charges d'administration générale	33
Tableau 13	Charges de sécurité publique	37
Tableau 14	Charges de transport	39
Tableau 15	Charges d'hygiène du milieu	41
Tableau 16	Charges de santé et de bien-être	43
Tableau 17	Charges d'aménagement, d'urbanisme et de développement	44
Tableau 18	Charges de loisirs et de culture	46
Tableau 19	Frais de financement	48
Tableau 20	Quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des activités de l'agglomération ..	49
Tableau 21	Financement	50
Tableau 22	Affectations	51

Budget par unités d'affaires

Tableau 23	Prévisions budgétaires de 2014 des unités d'affaires	56
Tableau 24	Dépenses communes	63
Tableau 25	Autres dépenses communes	64
Tableau 26	Frais de financement	66
Tableau 27	Contributions et quote-part aux agences gouvernementales, organismes contrôlés et autres organismes	67
Tableau 28	Autres contributions	69
Tableau 29	Quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des activités de l'agglomération ..	71
Tableau 30	Financement	71
Tableau 31	Élimination des transactions internes et interentités	72

Dettes et situation financière

Tableau 32	Coût de la dette en 2014	74
------------	--------------------------------	----

Fiscalité

Tableau 33	Taux de 2014 sur la taxe sur les parcs de stationnement	85
Tableau 34	Évolution des revenus provenant des taxes relatives aux services, 2013 et 2014	86
Tableau 35	Taux de 2014, immeubles de la catégorie résiduelle	88
Tableau 36	Taux de 2014, immeubles de six logements ou plus	89
Tableau 37	Taux de 2014 immeubles non résidentiels	90
Tableau 38	Tarifcation des immeubles résidentiels par arrondissement, Ville de Montréal	91
Tableau 39	Tarifcation des immeubles non résidentiels par arrondissement, Ville de Montréal	92
Tableau 40	Variation des charges fiscales entre 2013 et 2014, par arrondissement, immeubles résidentiels et non résidentiels	93
Tableau 41	Évolution du rôle triennal 2011-2013, Ville de Montréal	95
Tableau 42	Variation de la valeur imposable de la Ville de Montréal, par arrondissement	96
Tableau 43	Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2014, 2015 et 2016.....	99
Tableau 44	Valeurs imposables et non imposables par arrondissement, Ville de Montréal	100

Quotes-parts

Tableau 45	Quotes-parts de 2014.....	102
Tableau 46	Quotes-parts générales de 2014 réparties par activités	104

Renseignements complémentaires

Tableau 47	Analyse des charges et du financement par objets	108
Tableau 48	Composantes de la rémunération globale	112
Tableau 49	Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur	113
Tableau 50	Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Postes capitalisés	114
Tableau 51	Effectif réparti selon la structure organisationnelle	116

Annexes

Tableau 52	Résumé des compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit des conseils municipaux et d'arrondissement	2.4
Tableau 53	Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux	4.1
Tableau 54	État prévisionnel des revenus et des charges liés à la gestion de l'eau	6.2
Tableau 55	Acquisitions d'immobilisations prévues et sources de financement	6.3

INDEX DES FIGURES

BUDGET 2014

Introduction

Figure 1	Présentation du budget global de la Ville de Montréal	18
----------	---	----

Annexes

Figure 2	Partage des compétences – Instances politiques et territoires d'application	2.2
Figure 3	Secteurs d'application de la taxe sur les parcs de stationnement	7.1

INDEX DES GRAPHIQUES

Budget par activités

Graphique 1	Provenance des revenus	24
Graphique 2	Charges par fonctions	24

Dettes

Graphique 3	Dettes directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus, 2001 à 2014	77
Graphique 4	Coût net du service de la dette en pourcentage des charges et du financement, 2001 à 2014 ...	78
Graphique 5	Évolution de la dette directe nette et de la dette actuarielle initiale avec et sans stratégie de refinancement, 2001 à 2014	79
Graphique 6	Évolution de la dette directe nette et de la dette actuarielle initiale, 2001 à 2014	80
Graphique 7	Dettes directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée, 2001 à 2014	81

Fiscalité

Graphique 8	Dispersion des variations de valeurs foncières des immeubles résidentiels et non résidentiels imposables, du rôle 2011-2013 au rôle 2014-2016, ville de Montréal	97
Graphique 9	Dispersion des variations de valeurs foncières des immeubles résidentiels imposables par rapport à l'indexation moyenne, du rôle 2011-2013 au rôle 2014-2016, par arrondissement	98
Graphique 10	Dispersion des variations de valeurs foncières des immeubles non résidentiels imposables par rapport à l'indexation moyenne, du rôle 2011-2013 au rôle 2014-2016, par arrondissement	99

Renseignements complémentaires

Graphique 11	Charges par objets	107
--------------	--------------------------	-----

Certificat du trésorier

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

J'atteste, comme trésorier adjoint de la Ville de Montréal et responsable d'émettre un certificat selon l'article 93 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4), que les crédits budgétaires seront disponibles pour les charges prévues au budget sous la responsabilité du conseil municipal et pour celles prévues au budget sous la responsabilité du conseil d'agglomération, selon leurs compétences respectives.

(en milliers de dollars)

	<i>Budget du conseil municipal</i>	<i>Budget du conseil d'agglomération</i>
a) Pour le service de la dette		
Répartition du coût total du service de la dette		
▪ Frais de financement	256 896,1	130 729,7
▪ Remboursement de la dette à long terme	243 426,9	157 587,5
b) Pour les obligations découlant des lois et des décisions qui ont été prises ou qui le seront		
▪ Signature de baux et octroi de contrats pour la fourniture de biens et de services	492 426,2	236 908,0
▪ Octroi de contributions financières et d'aide municipale	103 891,0	530 848,0
▪ Traitements, gages et contributions de l'employeur	1 178 429,9	1 326 937,7

Le trésorier adjoint,

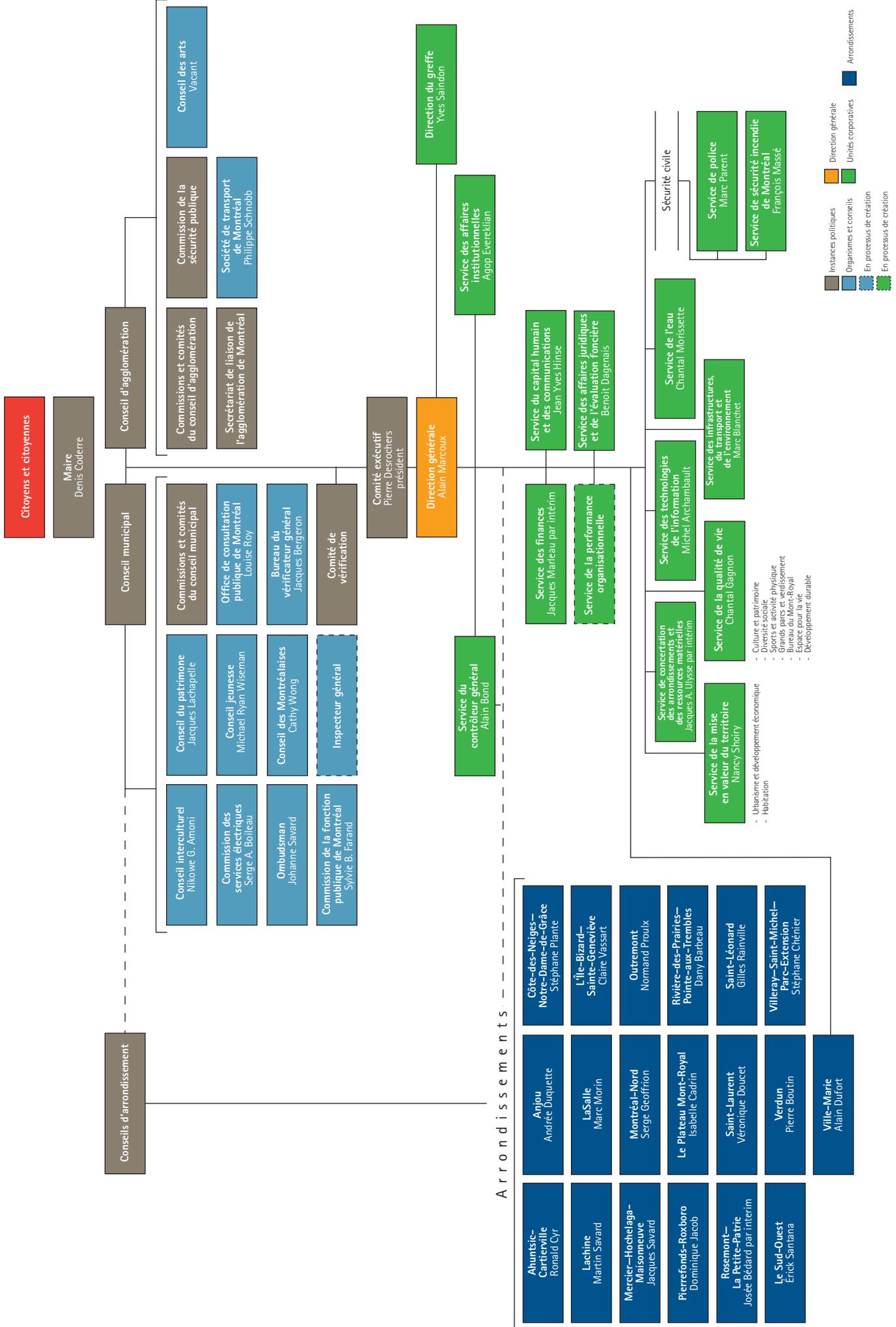


Jacques Marleau

Le 29 janvier 2014

Profil de Montréal

Ville de Montréal – Organisation municipale – Budget 2014



LA STRUCTURE DES SERVICES CENTRAUX

- Le **Service de la direction générale** est responsable de l'administration des affaires de la Ville et du Greffe.
- Le **Service des affaires institutionnelles** est responsable des relations internationales et institutionnelles.
- Le **Service du contrôleur général** est responsable de surveiller l'efficacité et la conformité de l'ensemble de la fonction contrôle de la Ville de Montréal en regard des lois, règlements et autres directives, d'effectuer toutes les enquêtes et audits à la demande du directeur général, du comité exécutif ou de sa propre initiative, d'exercer un rôle-conseil auprès des unités d'affaires et de participer à la gestion de la reddition de compte en matière de contrôle interne et d'en faire la surveillance.
- Le **Service des finances** est responsable du plan d'affaires, du budget, de la comptabilité, de la fiscalité, de la taxation, de la perception des revenus, des placements, du financement, de la paie et de la gestion des prestations de retraite.
- Le **Service du capital humain et des communications** est responsable de la gestion du capital humain, des communications corporatives, des communications internes et des relations avec les médias.
- Le **Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière** est responsable des affaires civiles, des services judiciaires de la cour municipale de la Ville de Montréal, des poursuites pénales et criminelles et de l'évaluation foncière.
- Le **Service de la mise en valeur du territoire** est responsable du développement économique, de l'urbanisme et de l'habitation.
- Le **Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles** est responsable des approvisionnements, du matériel roulant, des ateliers municipaux, de l'unité de la propreté et du déneigement, de l'information diffusée aux citoyens, du centre d'appel, de la gestion de l'actif immobilier et du parc immobilier de la Ville utilisé à des fins corporatives. Il doit aussi assurer une vision intégrée, concertée et cohérente des interventions des différents arrondissements et des services corporatifs dans la prestation des services.
- Le **Service de la qualité de vie** est responsable de la culture et du patrimoine, de la diversité sociale, des sports, des grands parcs et du verdissement, de la gestion du parc du Mont-Royal, des institutions d'Espace pour la vie et du développement durable.
- Le **Service des technologies de l'information** est responsable des systèmes d'information.
- Le **Service des infrastructures, du transport et de l'environnement** est responsable de la voirie, des transports, de la circulation, des conduits souterrains de distribution de l'énergie électrique et des liaisons par télécommunications, de l'environnement et de la géomatique.
- Le **Service de l'eau** est responsable de la gestion des eaux.
- Le **Service de police** est responsable de la gendarmerie, des enquêtes, des affaires internes, de la planification stratégique, des communications d'urgence 9-1-1 et de l'application de la réglementation en matière de stationnement.
- Le **Service de sécurité incendie** est responsable de la sécurité civile, de la planification stratégique, de l'organisation des secours, de la prévention, des interventions et du support ainsi que de l'expertise technique.

À cette structure s'ajoutent le **Bureau du vérificateur général**, la **Commission de la fonction publique**, la **Commission des services électriques** et le **Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal** ainsi que de la nouvelle unité de l'Inspecteur général à venir qui ne relèvent pas directement du comité exécutif. De plus, la Ville contribue financièrement à plusieurs organismes, notamment le Conseil des arts, la Société de transport de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal et l'Ombudsman.

Le détail relatif aux budgets des arrondissements et des services centraux est disponible sur le site Internet de la Ville, à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/finances.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Denis Coderre, maire

- **Barbe, Manon**
LaSalle
- **Beis, Dimitrios Jim**
Pierrefonds-Roxboro
- **Benjamin, Frantz**
Villeray–
Saint-Michel–
Parc-Extension
- **Bergeron, Richard**
Ville-Marie
- **Bissonnet, Michel**
Saint-Léonard
- **Boivin Roy, Karine**
Mercier–
Hochelaga-Maisonneuve
- **Caldwell, Éric Alan**
Mercier–
Hochelaga-Maisonneuve
- **Celzi, Richard**
Mercier–
Hochelaga-Maisonneuve
- **Chitilian, Harout**
Ahuntsic-Cartierville
- **Cinq-Mars, Marie**
Outremont
- **Clément-Talbot, Catherine**
Pierrefonds-Roxboro
- **Cloutier, Jean-François**
Lachine
- **Copeman, Russell**
Côte-des-Neiges–
Notre-Dame-de-Grâce
- **Croteau, François W.**
Rosemont–La Petite-Patrie
- **Dauphin, Claude**
Lachine
- **Décarie, Suzanne**
Rivière-des-Prairies–
Pointe-aux-Trembles
- **Deguire, Gilles**
Montréal-Nord
- **Deros, Mary**
Villeray–
Saint-Michel–
Parc-Extension
- **Deschamps, Richard**
LaSalle
- **DeSousa, Alan**
Saint-Laurent
- **Desrochers, Pierre**
Ahuntsic-Cartierville
- **Dorais, Benoit**
Le Sud-Ouest
- **Downey, Sterling**
Verdun
- **Duchesne, Érika**
Rosemont–La Petite-Patrie
- **Ferrandez, Luc**
Le Plateau-Mont-Royal
- **Gadoury, Marc-André**
Rosemont–La Petite-Patrie
- **Gagnier, Pierre**
Ahuntsic-Cartierville
- **Gauthier, Manon**
Verdun
- **Gibeau, Jean-Marc**
Montréal-Nord
- **Guay, Richard**
Rivière-des-Prairies–
Pointe-aux-Trembles
- **Hénault, Andrée**
Anjou
- **Lavigne Lalonde, Laurence**
Mercier–
Hochelaga-Maisonneuve
- **Lavoie, Guillaume**
Rosemont–La Petite-Patrie
- **Lefebvre, Elsie**
Villeray–
Saint-Michel–
Parc-Extension
- **Limoges, François**
Rosemont–La Petite-Patrie
- **Mainville, Louise**
Le Plateau-Mont-Royal
- **Marinacci, Normand**
L'Île-Bizard–Sainte-
Geneviève
- **McIntyre, Justine**
Pierrefonds-Roxboro
- **McQueen, Peter**
Côte-des-Neiges–
Notre-Dame-de-Grâce
- **Ménard, Réal**
Mercier–
Hochelaga-Maisonneuve
- **Miele, Francesco**
Saint-Laurent
- **Miranda, Luis**
Anjou
- **Moschella, Domenico**
Saint-Léonard

- **Norris, Alex**
Le Plateau-Mont-Royal
- **Ouellet, Sylvain**
Villeray–
Saint-Michel–
Parc-Extension
- **Pagé, Lorraine**
Ahuntsic-Cartierville
- **Parenteau, Jean-François**
Verdun
- **Perez, Lionel**
Côte-des-Neiges–
Notre-Dame-de-Grâce
- **Perri, Dominic**
Saint-Léonard
- **Plante, Valérie**
Ville-Marie
- **Popeanu, Magda**
Côte-des-Neiges–
Notre-Dame-de-Grâce
- **Rapanà, Giovanni**
Rivière-des-Prairies–
Pointe-aux-Trembles
- **Rossi, Chantal**
Montréal-Nord
- **Rotrand, Marvin**
Côte-des-Neiges–
Notre-Dame-de-Grâce
- **Rouleau, Chantal**
Rivière-des-Prairies–
Pointe-aux-Trembles
- **Ryan, Richard**
Le Plateau-Mont-Royal
- **Salem, Aref**
Saint-Laurent
- **Samson, Anie**
Villeray–
Saint-Michel–
Parc-Extension
- **Sauvé, Craig**
Le Sud-Ouest
- **Searle, Jeremy**
Côte-des-Neiges–
Notre-Dame-de-Grâce
- **Shanahan, Steve**
Ville-Marie
- **Sigouin, Anne-Marie**
Le Sud-Ouest
- **Thuillier, Émilie**
Ahuntsic-Cartierville
- **Vallée, Monique**
LaSalle

LES MEMBRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

Le maire, monsieur **Denis Coderre**, a nommé les élus suivants pour représenter Montréal au conseil d'agglomération :

- **Barbe, Manon**
Mairesse d'arrondissement
LaSalle
- **Beis, Dimitrios Jim**
Maire d'arrondissement
Pierrefonds-Roxboro
- **Caldwell, Éric Alan**
Conseiller de la ville
Mercier-Hochelaga-
Maisonneuve
- **Chitilian, Harout**
Conseiller de la ville
Ahuntsic-Cartierville
- **Copeman, Russell**
Maire d'arrondissement
Côte-des-Neiges-
Notre-Dame-de-Grâce
- **Dauphin, Claude**
Maire d'arrondissement
Lachine
- **Deguire, Gilles**
Maire d'arrondissement
Montréal-Nord
- **DeSousa, Alan**
Maire d'arrondissement
Saint-Laurent
- **Desrochers, Pierre**
Conseiller de la ville
Ahuntsic-Cartierville
- **Dorais, Benoit**
Maire d'arrondissement
Sud-Ouest
- **Perez, Lionel**
Conseiller de la ville
Côte-des-Neiges-
Notre-Dame-de-Grâce
- **Rouleau, Chantal**
Mairesse d'arrondissement
Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles
- **Salem, Aref**
Conseiller de la ville
Saint-Laurent
- **Samson, Anie**
Mairesse d'arrondissement
Villeray-
Saint-Michel-
Parc-Extension
- **Vallée, Monique**
Conseillère de la ville
LaSalle

Les maires des villes reconstituées siègent également au conseil d'agglomération. La Ville de Dollard-Des Ormeaux a un représentant supplémentaire désigné par le maire de cette municipalité.

- **Bourelle, Georges**
Maire de Beaconsfield
- **Coutu, Robert**
Maire de Montréal-Est
- **Gibson, Michel**
Maire de Kirkland
- **Guest, Jane**
Mairesse de Senneville
- **Hawa, Paola L.**
Mairesse de Sainte-Anne-de-
Bellevue
- **Housefather, Anthony**
Maire de Côte-Saint-Luc
- **Janiszewski, Edward**
Maire de Dollard-Des Ormeaux
- **Masella, Beny**
Maire de Montréal-Ouest
- **Rouleau, Edgar**
Maire de Dorval*
- **Roy, Philippe**
Maire de Mont-Royal
- **Steinberg, William**
Maire de Hampstead
- **Trent, Peter F.**
Maire de Wesmount
- **Trudeau, Morris**
Maire de Pointe-Claire
- **Tutino, Maria**
Mairesse de Baie-D'Urfé
- Représentants de
Dollard-Des Ormeaux :

Gauthier, Colette
du 1^{er} janvier 2014 au
30 juin 2014

Bayouk, Zoe
du 1^{er} juillet 2014 au
31 décembre 2014

* Le maire de Dorval représente aussi L'île-Dorval.

LES MEMBRES DES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

Denis Coderre, maire

Arrondissements

Ahuntsic-Cartierville

- **Gagnier, Pierre**
Maire d'arrondissement
- **Chitilian, Harout**
Conseiller de la ville
District de Bordeaux-Cartierville
- **Desrochers, Pierre**
Conseiller de la ville
District de Saint-Sulpice
- **Pagé, Lorraine**
Conseillère de la ville
District du Sault-au-Récollet
- **Thuillier, Émilie**
Conseillère de la ville
District d'Ahuntsic

Anjou

- **Miranda, Luis**
Maire d'arrondissement
- **Beaudry, Gilles**
Conseiller d'arrondissement
District de l'Ouest
- **Di Genova Zammit, Michelle**
Conseillère d'arrondissement
District du Centre
- **Hénault, Andrée**
Conseillère de la ville
- **Perron, Paul-Yvon**
Conseiller d'arrondissement
District de l'Est

Côte-des-Neiges– Notre-Dame-de-Grâce

- **Copeman, Russell**
Maire d'arrondissement
- **McQueen, Peter**
Conseiller de la ville
District de Notre-Dame-de-Grâce

- **Perez, Lionel**
Conseiller de la ville
District de Darlington
- **Popeanu, Magda**
Conseillère de la ville
District de Côte-des-Neiges
- **Rotrand, Marvin**
Conseiller de la ville
District de Snowdon
- **Searle, Jeremy**
Conseiller de la ville
District de Loyola

Lachine

- **Dauphin, Claude**
Maire d'arrondissement
- **Cloutier, Jean-François**
Conseiller de la ville
- **Racicot, Daniel**
Conseiller d'arrondissement
District de J.-Émery-Provost
- **Simonyk, Kymberley**
Conseillère d'arrondissement
District du Fort-Rolland
- **Vodanovic, Maja**
Conseillère d'arrondissement
District du Canal

LaSalle

- **Barbe, Manon**
Mairesse d'arrondissement
- **Blanchet, Nancy**
Conseillère d'arrondissement
(poste 1)
District du Sault-Saint-Louis
- **Declos, Serge**
Conseiller d'arrondissement
(poste 1)
District de Cecil-P.-Newman
- **Deschamps, Richard**
Conseiller de la ville
District du Sault-Saint-Louis

- **Palestini, Laura-Ann**
Conseillère d'arrondissement
(poste 2)
District du Sault-Saint-Louis
- **Troilo, Josée**
Conseillère d'arrondissement
(poste 2)
District de Cecil-P.-Newman
- **Vallée, Monique**
Conseillère de la ville
District de Cecil-P.-Newman

Le Plateau-Mont-Royal

- **Ferrandez, Luc**
Maire d'arrondissement
- **Giguère, Marianne**
Conseillère d'arrondissement
District de De Lorimier
- **Gosselin, Christine**
Conseillère d'arrondissement
District de Jeanne-Mance
- **Mainville, Louise**
Conseillère de la ville
District de De Lorimier
- **Norris, Alex**
Conseiller de la ville
District de Jeanne-Mance
- **Plourde, Marie**
Conseillère d'arrondissement
District de Mile End
- **Ryan, Richard**
Conseiller de ville
District de Mile End

Le Sud-Ouest

- **Dorais, Benoit**
Maire d'arrondissement
- **Sauvé, Craig**
Conseiller de la ville
District de Saint-Henri–Petite-Bourgogne–Pointe-Saint-Charles
- **Sigouin, Anne-Marie**
Conseillère de la ville
District de Saint-Paul–Émard

- **Thiébaut, Sophie**
Conseillère d'arrondissement
District de Saint-Henri–Petite-Bourgogne–Pointe-Saint-Charles
- **Vaillancourt, Alain**
Conseiller d'arrondissement
District de Saint-Paul–Émard

L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

- **Marinacci, Normand**
Maire d'arrondissement
- **Côté, Stéphane**
Conseiller d'arrondissement
District de Pierre-Forget
- **Dugas, Éric**
Conseiller d'arrondissement
District de Sainte-Geneviève
- **Larocque, Christian**
Conseiller d'arrondissement
District de Denis-Benjamin-Viger
- **Lévesque-René, Jean-Dominic**
Conseiller d'arrondissement
District de Jacques-Bizard

Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

- **Ménard, Réal**
Maire d'arrondissement
- **Boivin Roy, Karine**
Conseillère de la ville
District de Louis-Riel
- **Caldwell, Éric Alan**
Conseiller de la ville
District d'Hochelaga
- **Celzi, Richard**
Conseiller de la ville
District de Tétéraultville
- **Lavigne Lalonde, Laurence**
Conseillère de la ville
District de Maisonneuve–Longue-Pointe

Montréal-Nord

- **Deguire, Gilles**
Maire d'arrondissement
- **Gibeau, Jean-Marc**
Conseiller de la ville
District d'Ovide-Clermont
- **Lo Bianco, Sylvia**
Conseillère d'arrondissement
District d'Ovide-Clermont
- **Ricourt, Monica**
Conseillère d'arrondissement
District de Marie-Clarac
- **Rossi, Chantal**
Conseillère de la ville
District de Marie-Clarac

Outremont

- **Cinq-Mars, Marie**
Mairesse d'arrondissement
- **Cardyn, Lucie**
Conseillère d'arrondissement
District de Robert-Bourassa
- **Forget, Céline**
Conseillère d'arrondissement
District de Joseph-Beaubien
- **Gremaud, Jacqueline**
Conseillère d'arrondissement
District de Jeanne-Sauvé
- **Pollak, Mindy**
Conseillère d'arrondissement
District de Claude-Ryan

Pierrefonds-Roxboro

- **Beis, Dimitrios Jim**
Maire d'arrondissement
- **Clément-Talbot, Catherine**
Conseillère de la Ville
District de Cap-Saint-Jacques
- **Gignac, Yves**
Conseiller d'arrondissement
District de Cap Saint-Jacques
- **McIntyre, Justine**
Conseillère de la ville
District de Bois-de-Liesse
- **Trottier, Roger**
Conseiller d'arrondissement
District de Bois-de-Liesse

Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

- **Rouleau, Chantal**
Mairesse d'arrondissement
- **Décarie, Suzanne**
Conseillère de la ville
District de Pointe-aux-Trembles
- **Déziel, Gilles**
Conseiller d'arrondissement
District de Pointe-aux-Trembles
- **Guay, Richard**
Conseiller de la ville
District de La Pointe-aux-Prairies
- **Guedes, Manuel**
Conseiller d'arrondissement
District de La Pointe-aux-Prairies
- **Pierre-Antoine, Nathalie**
Conseillère d'arrondissement
District de Rivière-des-Prairies
- **Rapanà, Giovanni**
Conseiller de la ville
District de Rivière-des-Prairies

Rosemont–La Petite-Patrie

- **Croteau, François W.**
Maire d'arrondissement
- **Duchesne, Érika**
Conseillère de la ville
District du Vieux-Rosemont
- **Gadoury, Marc-André**
Conseiller de la ville
District d'Étienne-Desmarteau
- **Lavoie, Guillaume**
Conseiller de la ville
District de Marie-Victorin
- **Limoges, François**
Conseiller de la ville
District de Saint-Édouard

Saint-Laurent

- **DeSousa, Alan**
Maire d'arrondissement
- **Biron, Michèle D.**
Conseillère d'arrondissement
District de Norman-McLaren
- **Cohen, Maurice**
Conseiller d'arrondissement
District de Côte-de-Liesse
- **Miele, Francesco**
Conseiller de la ville
District de Côte-de-Liesse
- **Salem, Aref**
Conseiller de la ville
District de Norman-McLaren

Saint-Léonard

- **Bissonnet, Michel**
Maire d'arrondissement
- **Battista, Mario**
Conseiller d'arrondissement
District de Saint-Léonard-Ouest
- **Moschella, Domenico**
Conseiller de la ville
District de Saint-Léonard-Est
- **Perri, Dominic**
Conseiller de la ville
District de Saint-Léonard-Ouest
- **Tremblay, Lili-Anne**
Conseillère d'arrondissement
District de Saint-Léonard-Est

Verdun

- **Parenteau, Jean-François**
Maire d'arrondissement
- **Brunet, Marie-Eve**
Conseillère d'arrondissement
(poste 2)
District de Champlain-L'Île-des-Sœurs
- **Downey, Sterling**
Conseiller de la ville
District de Desmarchais-Crawford

- **Gagnon, Luc L.**
Conseiller d'arrondissement
(poste 1)
District de Desmarchais-Crawford
- **Gauthier, Manon**
Conseillère de la ville
District de Champlain-L'Île-des-Sœurs
- **L'Heureux, Pierre**
Conseiller d'arrondissement
(poste 1)
District de Champlain-L'Île-des-Sœurs
- **Mauger, Marie-Andrée**
Conseillère d'arrondissement
(poste 2)
District de Desmarchais-Crawford

Ville-Marie

- **Coderre, Denis**
Maire de Montréal et
maire d'arrondissement
- **Bergeron, Richard**
Conseiller de la ville
District de Saint-Jacques
- **Boivin Roy, Karine**
Conseillère d'arrondissement
désignée par le maire
- **Gibeau, Jean-Marc**
Conseiller d'arrondissement
désigné par le maire
- **Plante, Valérie**
Conseillère de la ville
District de Sainte-Marie
- **Shanahan, Steve**
Conseiller de la ville
District de Peter-McGill

Villeray– Saint-Michel– Parc-Extension

- **Samson, Anie**
Mairesse d'arrondissement
- **Benjamin, Frantz**
Conseiller de la ville
District de Saint-Michel

- **Deros, Mary**
Conseillère de la ville
District de Parc-Extension
- **Lefebvre, Elsie**
Conseillère de la ville
District de Villeray
- **Ouellet, Sylvain**
Conseiller de la ville
District de François-Perrault

Conformément à la loi, certains arrondissements sont divisés en districts électoraux. Dans ces cas, le nom du district est indiqué sous le nom de la conseillère ou du conseiller.

Les conseillères et les conseillers de la ville siègent au conseil municipal ainsi qu'aux conseils d'arrondissement. Les conseillères et les conseillers d'arrondissement siègent uniquement aux conseils d'arrondissement.

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF



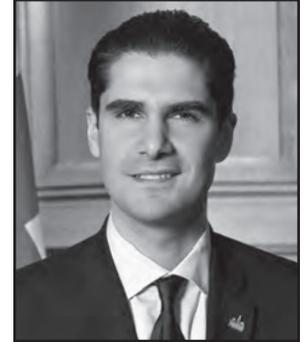
Denis Coderre
Maire



Pierre Desrochers
Président



Anie Samson
Vice-présidente



Harout Chitilian
Vice-président



Russell Copeman



Manon Gauthier



Dimitrios Jim Beis



Réal Ménard



Lionel Perez



Chantal Rouleau



Aref Salem



Monique Vallée

Conseillères et conseillers associés

Karine Boivin Roy
Suzanne Décarie
Mary Deros
Jean-Marc Gibeau

Richard Guay
Elsie Lefebvre
Jean-François Parenteau
Chantal Rossi

LES MEMBRES DES COMMISSIONS PERMANENTES

**COMMISSION SUR LA
CULTURE, LE PATRIMOINE
ET LES SPORTS**

Présidente

Michèle D. Biron

Vice-présidents

Robert Coutu

Richard Ryan

Membres

Marie Cinq-Mars

Jean-François Cloutier

Mary Deros

Michel Gibson

Manuel Guedes

Pierre L'Heureux

Nathalie Pierre-Antoine

Anne-Marie Sigouin

**COMMISSION SUR LE
DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET URBAIN
ET L'HABITATION**

Président

Giovanni Rapanà

Vice-président

Robert Coutu

Vice-présidente

Louise Mainville

Membres

Maurice Cohen

Richard Deschamps

Michel Gibson

Yves Gignac

Sylvia Lo Bianco

Peter McQueen

Jeremy Searle

Lili-Anne Tremblay

**COMMISSION SUR LE
DÉVELOPPEMENT
SOCIAL ET LA
DIVERSITÉ
MONTRÉALAISE**

Président

Benoit Dorais

Vice-président

Robert Coutu

Vice-présidente

Sylvia Lo Bianco

Membres

Marie-Eve Brunet

Mary Deros

Sterling Downey

Michel Gibson

Richard Guay

Lorraine Pagé

Chantal Rossi

Sophie Thiébaud

**COMMISSION SUR
L'EAU,
L'ENVIRONNEMENT, LE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET LES
GRANDS PARCS**

Présidente

Elsie Lefebvre

Vice-président

Dominic Perri

Vice-présidente

Maria Tutino

Membres

Michèle D. Biron

Marie-Eve Brunet

Catherine Clément-Talbot

Gilles Déziel

Michelle Di Genova Zammit

Paola Hawa

Sylvain Ouellet

Maja Vodanovic

**COMMISSION SUR
L'EXAMEN DES CONTRATS**

Présidente

Émilie Thuillier

Vice-présidente

Dida Berku

Vice-président

Jean-Marc Gibeau

Membres

Richard Celzi

Jean-François Cloutier

Richard Deschamps

Pierre Gagnier

Marianne Giguère

Sylvia Lo Bianco

Lili-Anne Tremblay

**COMMISSION SUR
LES FINANCES ET
L'ADMINISTRATION**

Président

Alan DeSousa

Vice-présidents

Guillaume Lavoie

Peter F. Trent

Membres

Richard Celzi

Yves Gignac

Manuel Guedes

Laurence Lavigne Lalonde

Justine McIntyre

Laura-Ann Palestini

Dominic Perri

**COMMISSION DE
LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL**

Président

Frantz Benjamin

Vice-président

Francesco Miele

Vice-présidente

Valérie Plante

Membres

Michel Bissonnet
Marc-André Gadoury
Jean-Marc Gibeau
Andrée Hénault
Normand Marinacci
Giovanni Rapanà

**COMMISSION SUR LE TRANSPORT
ET LES TRAVAUX PUBLICS**

Président

Michel Bissonnet

Vice-présidents

Beny Masella
Alex Norris

Membres

Maurice Cohen
Suzanne Décarie
Mary Deros
Pierre L'Heureux
Monica Ricourt
Morris Trudeau
Craig Sauvé
Steve Shanahan

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Présidente

Anie Samson

Vice-présidents

François Limoges
William Steinberg

Membres

Catherine Clément-Talbot
Gilles Déziel
Luis Miranda
Monica Ricourt
Samir Rizkalla, représentant du gouvernement
du Québec
Edgar Rouleau

LA SITUATION ÉCONOMIQUE¹

À Montréal comme dans l'ensemble de la région métropolitaine, la situation économique s'améliore. Le tableau suivant illustre bien ce constat.

Tableau 1
Principaux indicateurs économiques de l'agglomération de Montréal

	2011	2012	VARIATION (%) 2011-2012	TENDANCE 2013 ¹
ÉCONOMIE				
Produit intérieur brut au prix de base, RMR de Montréal (en M\$ de 2002)	111 958	115 186	2,9	↗
Produit intérieur brut par habitant (en \$)	56 840	58 126	2,3	↗
MARCHÉ DU TRAVAIL				
Emplois (en milliers)	939 400	941 900	0,3	↗
Population active (en milliers)	1 040 800	1 049 400	0,8	↗
Taux d'emploi (en %)	57,9	57,7	- 0,2 point de %	↗
Taux d'activité (en %)	64,1	64,3	0,2 point de %	↗
Taux de chômage (en %)	9,7	10,2	0,5 point de %	↘
Revenu d'emploi médian (en \$)	35 832	n.d.	n.d.	n.d.
IMMOBILISATIONS				
Investissements en immobilisations (en M\$)	14 135	16 245	14,9	↘
Valeur des permis de construction – secteur non résidentiel (en M\$)	1 780	1 696	(4,7)	↗
Nombre de permis de construction – secteur non résidentiel	3 448	3 360	(2,6)	↗
Taux d'inoccupation des espaces industriels du secteur centre (en %)	7,8	5,7	- 2,1 points de %	↘
Taux d'inoccupation des locaux pour bureaux au centre-ville (en %)	6,4	6,9	0,5 point de %	↗
LOGEMENT				
Nombre d'unités de logement mis en chantier	8 569	7 448	(13,1)	↘
Valeur des permis de construction - secteur résidentiel (en M\$)	1 770	1 715	(3,1)	↗
Nombre de permis de construction - secteur résidentiel	12 532	13 944	11,3	↗
Ventes de résidences - marché de la revente (en nombre)	16 239	15 587	(4,0)	↘
Prix de vente médian d'une copropriété (en \$)	257 000	267 500	4,1	↘
Taux d'inoccupation des logements (en %)	2,5	2,8	0,3 point de %	n.d.
Loyer mensuel moyen, appartement de 2 chambres à coucher (en \$)	737	724	(1,8)	n.d.
Immobilisations dans le secteur du logement (en M\$)	3 359	3 858	14,9	↘
DÉMOGRAPHIE				
Population (en nombre de personnes)	1 969 707	1 981 672	0,6	n.d.
Accroissement naturel (en nombre de personnes)	8 475	8 719	--	n.d.
Solde migratoire (en nombre de personnes)	9 982	n.d.	n.d.	n.d.
Immigration internationale (en nombre de nouveaux immigrants)	38 249	38 515	0,7	n.d.
TRANSPORT ET TOURISME				
Trafic de marchandises au port de Montréal (en millions de tonnes)	28,53	28,42	(0,4)	↘
Achalandage des autobus et du métro (en millions de passagers)	405,0	412,6	1,9	↗
Kilomètres parcourus en autobus (en millions)	85,3	90,1	5,6	↗
Kilomètres parcourus en métro (en millions)	77,0	78,2	1,6	↘
Véhicules automobiles en circulation (en nombre)	899 220	904 203	0,6	↗
Touristes (en milliers)	7 776 000	7 879 000	1,3	↘
Dépenses des touristes pour un séjour de 24 heures ou plus (en M\$)	2 269	2 332	2,8	↘
Taux d'occupation des hôtels (en %)	67,6	66,2	-1,4 point de %	↗

¹ La tendance est évaluée sur la base des statistiques disponibles en décembre 2013.

Les perspectives 2014-2017 pour la région métropolitaine

Le Conference Board du Canada prévoit une croissance de l'économie de la région métropolitaine d'environ 2,2 % par année pour les années 2014 à 2017, à l'exception de l'année 2016 pour laquelle il anticipe une croissance plus faible. Il prévoit également une diminution sensible du taux de chômage au cours de la période, juxtaposée à une légère augmentation du nombre de mises en chantier résidentielles jusqu'en 2016. Les pressions inflationnistes devraient être compensées par des augmentations supérieures du revenu personnel disponible par habitant à compter de 2015.

Tableau 2

Principaux indicateurs : prévisions du Conference Board du Canada, RMR de Montréal, de 2014 à 2017

INDICATEURS ÉCONOMIQUES	2014	2015	2016	2017
	(%)	(%)	(%)	(%)
Inflation	1,7	2,2	2,0	1,9
Produit intérieur brut	2,2	2,2	1,7	2,3
Population	1,2	1,1	1,0	1,0
Emploi	0,7	1,5	1,1	1,3
Taux de chômage	7,9	7,7	7,5	7,3
Revenu personnel disponible par habitant	1,2	2,4	2,2	2,8
Mises en chantier résidentielles	0,9	0,8	0,4	-0,4
Ventes au détail	3,8	4,0	3,6	3,9

Source : Conference Board du Canada, décembre 2013.

Le lecteur trouvera davantage d'information dans le document intitulé *Situation économique 2013 dans l'agglomération de Montréal*, préparé par la Direction de l'urbanisme et du développement économique et disponible en version électronique à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/finances.

Introduction

LA PRÉSENTATION DU BUDGET

Le budget de la Ville de Montréal est constitué de différents documents :

- le programme triennal d'immobilisations 2014-2016 (PTI), composé du document du PTI et du PTI en bref, adopté par les conseils municipal et d'agglomération les 16 et 17 septembre 2013 respectivement;
- le budget de fonctionnement 2014, composé du document budgétaire, du budget en bref ainsi que du budget des arrondissements et des services centraux.

Le budget de la Ville de Montréal est établi selon les normes de présentation de l'information financière municipale du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), conformément aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP). De plus, l'analyse des activités de fonctionnement porte à la fois sur le budget du conseil municipal et sur celui du conseil d'agglomération.

En vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* et à titre de municipalité centrale au sein de l'agglomération, la Ville de Montréal assume la gestion :

- des services relevant des **compétences d'agglomération** pour les 16 villes liées de l'ensemble du territoire de l'île de Montréal, soit les 15 villes reconstituées et la Ville de Montréal;
- des services relevant des **compétences locales** pour le territoire de la Ville de Montréal, divisé en 19 arrondissements.

À cet égard, la Ville de Montréal confectionne un seul budget. L'information financière y est présentée de manière à respecter la structure de gouvernance, laquelle oblige à une répartition budgétaire établie en fonction du **partage des compétences**, c'est-à-dire selon les instances qui sont responsables de ces compétences.

Ainsi, les dépenses effectuées par la Ville de Montréal, en sa qualité de municipalité centrale, dans l'exercice des compétences d'agglomération doivent être imputées au budget du conseil d'agglomération. Les dépenses administratives relatives à l'exercice des compétences d'agglomération doivent également être imputées au budget du conseil d'agglomération.

Par ailleurs, certaines dépenses ont une vocation mixte, c'est-à-dire qu'elles sont réalisées à la fois dans l'exercice des compétences d'agglomération et dans celui des compétences locales. Il s'agit des dépenses mixtes liées aux activités d'administration générale (ex. : finances, capital humain, etc.) imputées au conseil d'agglomération, en vertu d'un taux des dépenses d'administration. Il s'agit également de dépenses mixtes liées aux activités autres que celles d'administration générale (ex. : transport, loisir, culture, etc.) qui, elles, sont déterminées selon la nature des activités et des projets et partagées selon différents critères. Toutes les dépenses mixtes sont réparties en conformité avec le *Règlement des dépenses mixtes* adopté par le conseil d'agglomération.

Précisons que les dépenses d'agglomération sont financées en majeure partie par des quotes-parts versées par les 16 villes liées. Celles-ci sont établies selon les règles prescrites par le MAMROT.

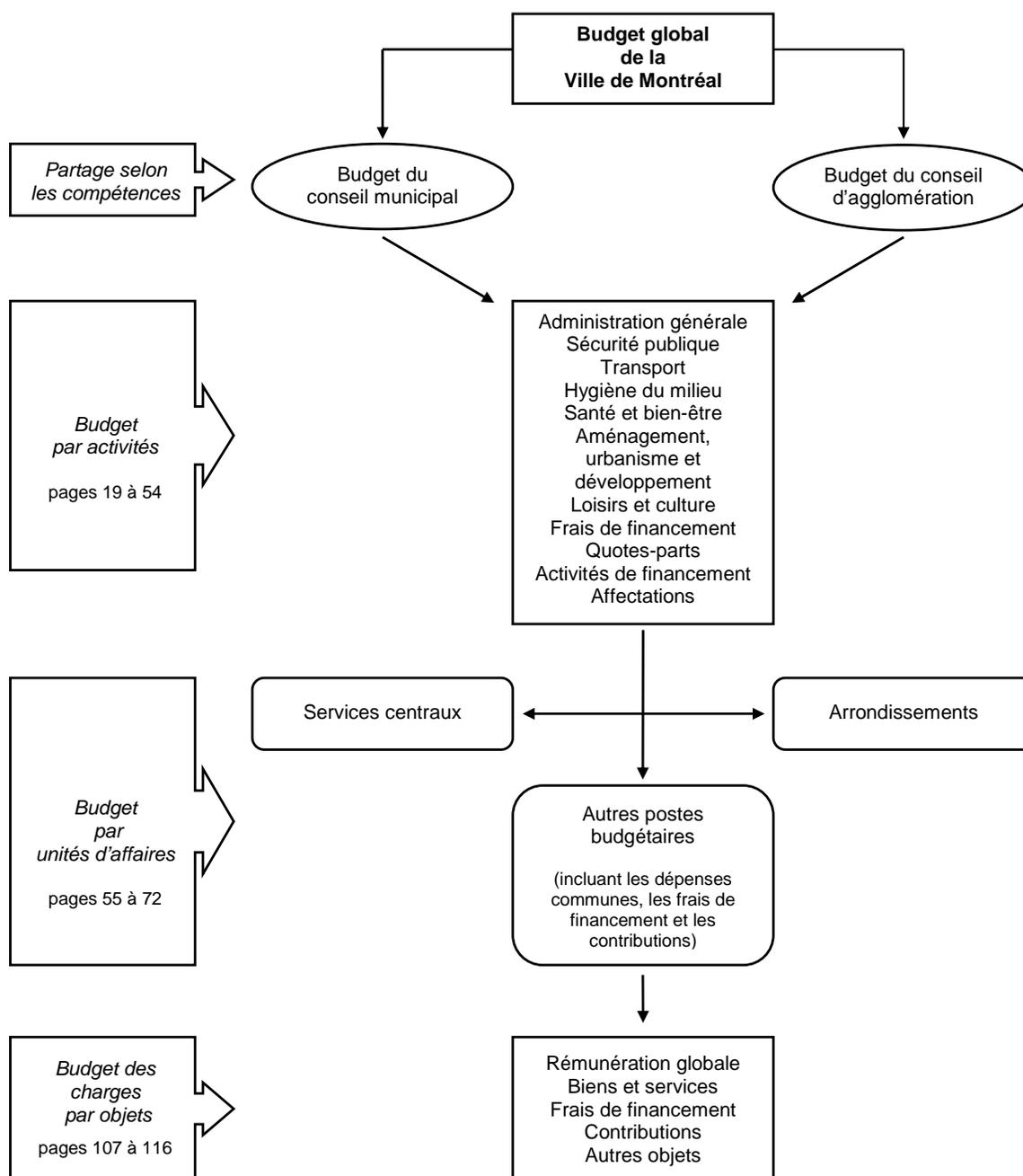
Des explications supplémentaires sur la répartition des charges entre le budget du conseil d'agglomération et celui du conseil municipal sont présentées à l'annexe 2.

Plus précisément, le budget de la Ville de Montréal est présenté selon :

- les activités de fonctionnement;
- la structure organisationnelle de la Ville de Montréal (unités d'affaires);
- les charges par objets.

La figure suivante illustre la présentation du budget de 2014 de la Ville de Montréal.

Figure 1
Présentation du budget global de la Ville de Montréal



Budget par activités

LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES DE 2014

La volonté d'offrir aux citoyens de Montréal des services de qualité, tout en respectant leur capacité de payer, a été au centre des préoccupations qui ont guidé la confection du budget de 2014.

Les éléments relatifs aux charges

Au niveau des charges, les énergies de l'administration municipale se sont concentrées afin de contenir la croissance des dépenses. En effet, la croissance globale des dépenses de fonctionnement est de l'ordre de 0,3 %. Le budget de 2014 se situe donc à 4 895,4 M\$, en hausse de 16,6 M\$ par rapport au budget de 2013. Cette faible croissance est attribuable d'une part, à des efforts importants accomplis au niveau du contrôle des dépenses et d'autre part, à l'introduction du régime général de la taxation appliquée à la taxe de vente provinciale, ce qui s'est traduit par une réduction de dépenses de 48,4 M\$ répartie dans les différentes activités de la Ville.

Ainsi, les unités d'affaires centrales ont réalisé une optimisation de leurs ressources de près de 60 M\$. Cet effort incorporait, entre autres, une réduction récurrente de dépenses de 21,5 M\$ annoncée au budget de 2013, un montant additionnel de plus de 22,3 M\$ au niveau de la rémunération pour certaines unités (excluant, entre autres, la sécurité publique) et d'autres mesures pour 15,8 M\$, dont la non-indexation des crédits de 2013 pour les dépenses autres que celles de rémunération.

Par ailleurs, le budget global des arrondissements est en hausse de 0,8 M\$ par rapport au budget de 2013, ce qui reflète également des efforts d'optimisation.

Au chapitre des régimes de retraite, afin de réduire les coûts, l'Administration poursuit ses efforts en vue de revoir le partage des coûts des régimes entre les parties ainsi que le partage des risques. Les négociations progressent entre les parties (Ville, syndicats, associations) et les économies anticipées, entre autres, à la suite des négociations avec les employés cols bleus, les cadres, les contremaîtres syndiqués et les professionnels sont déjà intégrées au budget de 2014. La Ville de Montréal, au même titre que ses partenaires municipaux, poursuit également ses représentations auprès des organismes gouvernementaux afin de mettre en œuvre une solution globale à la problématique financière de la croissance des coûts liés aux régimes de retraite.

Toujours au sujet des régimes de retraite, il faut mentionner que les mesures d'allègement qui ont été appliquées pour atténuer les charges financées par la taxation au budget de 2013, soit 80 M\$, sont réduites à 62 M\$ pour le budget de 2014.

Concernant les services à la population, le budget de 2014 prévoit des crédits de plus de 5,5 M\$ pour deux nouvelles bibliothèques, soit la bibliothèque de Marc-Favreau dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et la bibliothèque Le Boisé dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Le budget de 2014 incorpore également des crédits initiaux de 5 M\$ pour la création d'une nouvelle unité administrative, soit celle de l'Inspecteur général. La structure officielle de cette unité sera mise en place au cours de 2014.

Les éléments relatifs aux revenus

Pour le budget du conseil d'agglomération, les revenus proviennent principalement d'un régime de quotes-parts versées par l'ensemble des villes liées, incluant Montréal. Globalement, les quotes-parts sont en hausse de 1,1 % et se situent à 2 171,0 M\$.

Pour le budget du conseil municipal, les revenus de taxes et de paiements tenant lieu de taxes s'élèvent à 3 258,3 M\$. Les hypothèses sous-jacentes aux projections de revenus de taxes et de paiements tenant lieu de taxes sont basées sur une croissance anticipée des nouvelles valeurs foncières imposables et compensables de 2,2 milliards de dollars en 2014. Ces hypothèses s'appuient sur des statistiques historiques et sur l'analyse des projets de construction dans le contexte économique anticipé.

Globalement, l'augmentation générale des charges fiscales se situe à 1,9 % pour les immeubles résidentiels et à 2 % pour les immeubles non résidentiels.

Le 1^{er} janvier 2014, est entré en vigueur un nouveau rôle d'évaluation foncière pour la Ville de Montréal. Les variations de valeurs n'étant pas uniformes, l'Administration a décidé d'opter pour un étalement de la variation des valeurs sur une période de trois ans.

De plus, des changements au régime de remboursement de la TVQ ont eu pour effet de remplacer un revenu inconditionnel de l'ordre de 95 M\$ inscrit au budget de fonctionnement, par un remboursement de la TVQ sous la forme de crédits sur intrants. Le calcul de ce revenu inconditionnel de 95 M\$ prenait en compte les dépenses de TVQ des budgets de fonctionnement et d'investissement de la Ville de même que ceux des sociétés paramunicipales faisant partie du périmètre comptable de la Ville. Toutefois, ce changement s'est traduit par une réduction des dépenses de fonctionnement de 48,4 M\$ qui ne permet pas de compenser la perte de revenus de 95 M\$. Néanmoins, afin d'amoinrir les effets financiers de ce changement de régime, le gouvernement du Québec a mis en place des mesures de transition, lesquelles sont utilisées par la Ville de Montréal. Ainsi, un montant de 45 M\$ est inscrit au budget de 2014 au niveau des affectations – montant à pourvoir dans le futur : montant qui devra être amorti, au plus tard, au cours des dix prochaines années.

Parmi les autres éléments relatifs aux revenus qui ont été considérés, notons :

- la baisse de l'utilisation des surplus des années antérieures, passant de 65 M\$ en 2013 à 15 M\$ en 2014;
- l'utilisation de surplus de 11,1 M\$ en arrondissements qui sert au financement de leurs dépenses;
- une révision à la baisse de 10 M\$ des revenus d'amendes et de pénalités;
- une baisse de 38,1 M\$ des affectations reliées au Fonds de l'eau;
- la création de deux nouvelles réserves financières pour le paiement comptant des immobilisations, au montant de 27,7 M\$;
- le financement à long terme de la contribution municipale de 16,7 M\$ aux projets d'investissement liés au *Programme d'aide aux immobilisations en transport* de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL).

Enfin, un taux de 3 % a été utilisé pour les revenus des placements à long terme liés au fonds d'amortissement et un taux de 1,25 %, en ce qui a trait aux revenus de placements à court terme reliés à la gestion de l'encaisse.

L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

L'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales présente de façon sommaire le budget de fonctionnement de la Ville de Montréal selon les revenus, les charges, les quotes-parts au financement des activités de l'agglomération, les activités de financement et les affectations.

Tableau 3

État des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

	RÉEL 2012 ¹	COMPARATIF GLOBAL 2013	BUDGET 2014			BUDGET GLOBAL 2014	ÉCART (%) 2014-2013
			CONSEIL MUNICIPAL	CONSEIL D'AGGLO- MÉRATION	TRANSACTIONS INTERENTITÉS À ÉLIMINER ²		
REVENUS							
Taxes	2 871 471,3	2 959 173,9	3 007 026,7	44 390,3	0,0	3 051 417,0	3,1
Paiements tenant lieu de taxes	241 638,1	242 989,6	251 308,4	0,0	0,0	251 308,4	3,4
Quotes-parts	393 230,3	396 633,4	0,0	2 171 013,3	(1 769 638,5)	401 374,8	1,2
Services rendus et autres revenus	879 545,1	833 336,0	641 069,9	206 338,5	(19 711,5)	827 696,9	(0,7)
Transferts	381 637,3	348 722,8	159 963,1	105 233,6	0,0	265 196,7	(24,0)
TOTAL – REVENUS	4 767 522,1	4 780 855,7	4 059 368,1	2 526 975,7	(1 789 350,0)	4 796 993,8	0,3
CHARGES							
Administration générale	847 735,8	1 000 446,1	569 055,9	445 404,8	(19 322,0)	995 138,7	(0,5)
Sécurité publique	1 019 106,2	1 027 461,3	16 231,8	1 034 553,0	(96,4)	1 050 688,4	2,3
Transport	792 668,3	839 169,4	367 745,0	467 920,0	0,0	835 665,0	(0,4)
Hygiène du milieu	400 590,7	435 698,5	195 408,3	233 718,5	0,0	429 126,8	(1,5)
Santé et bien-être	86 114,4	95 277,3	60 246,3	34 896,6	0,0	95 142,9	(0,1)
Aménagement, urbanisme et développement	199 499,4	225 346,5	153 604,0	60 275,4	(293,1)	213 586,3	(5,2)
Loisirs et culture	485 376,3	480 667,6	403 145,6	84 256,4	0,0	487 402,0	1,4
Frais de financement	365 408,2	386 263,9	256 896,1	130 729,7	0,0	387 625,8	0,4
TOTAL – CHARGES	4 196 499,3	4 490 330,6	2 022 333,0	2 491 754,4	(19 711,5)	4 494 375,9	0,1
QUOTES-PARTS POUR LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS DE L'AGGLOMÉRATION	0,0	0,0	1 769 638,5	0,0	(1 769 638,5)	0,0	-
FINANCEMENT - REMBOURSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME	379 013,9	388 517,0	243 426,9	157 587,5	0,0	401 014,4	3,2
TOTAL – CHARGES, QUOTES-PARTS ET FINANCEMENT	4 575 513,2	4 878 847,6	4 035 398,4	2 649 341,9	(1 789 350,0)	4 895 390,3	0,3
EXCÉDENT (DÉFICIT) AVANT AFFECTATIONS	192 008,9	(97 991,9)	23 969,7	(122 366,2)	-	(98 396,5)	
AFFECTATIONS							
Activités d'immobilisations	(41 961,9)	(34 783,0)	(41 101,7)	(20 946,1)	0,0	(62 047,8)	
Remboursement de capital	(8 946,2)	(31 711,9)	(10 971,0)	(8 493,0)	0,0	(19 464,0)	
Excédent (déficit) de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	(31 431,2)	81 210,4	11 457,9	15 076,0	0,0	26 533,9	
Réserves financières – Fonds de l'eau	0,0	(33 223,7)	2 178,3	8 312,4	0,0	10 490,7	
Montants à pourvoir dans le futur	(543,9)	116 500,1	14 466,8	128 416,9	0,0	142 883,7	
TOTAL – AFFECTATIONS	(82 883,2)	97 991,9	(23 969,7)	122 366,2	-	98 396,5	
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES	109 125,7	-	-	-	-	-	

¹ Le « réel 2012 » a été ajusté afin de le rendre comparable au budget de 2014.

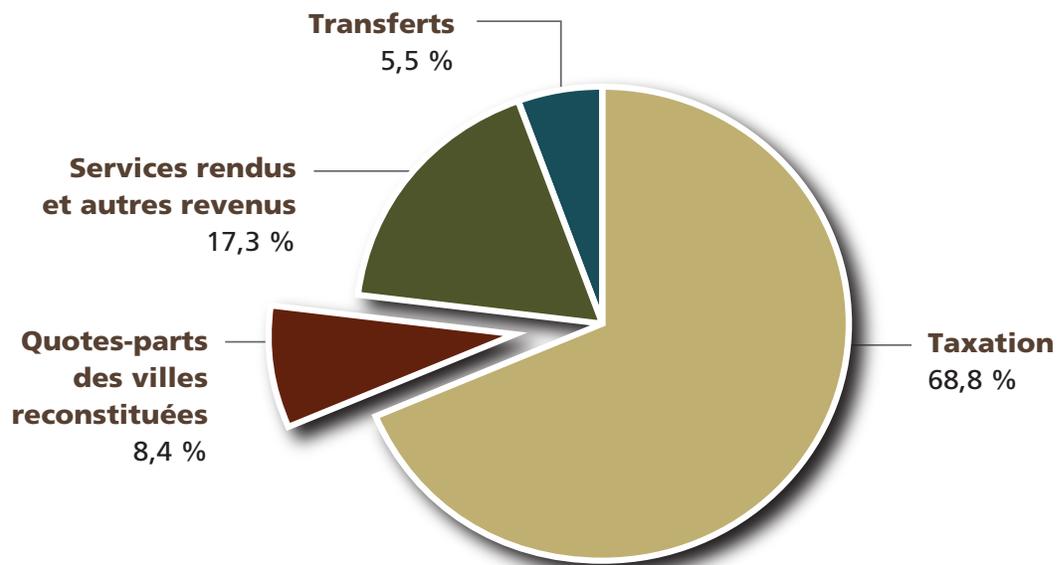
² Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires. Ces éliminations portent sur deux types de transactions, soit les transactions internes résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable et les transactions interentités résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client (municipal et agglomération).

Tableau 4
État des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Budgets du conseil municipal et du conseil d'agglomération

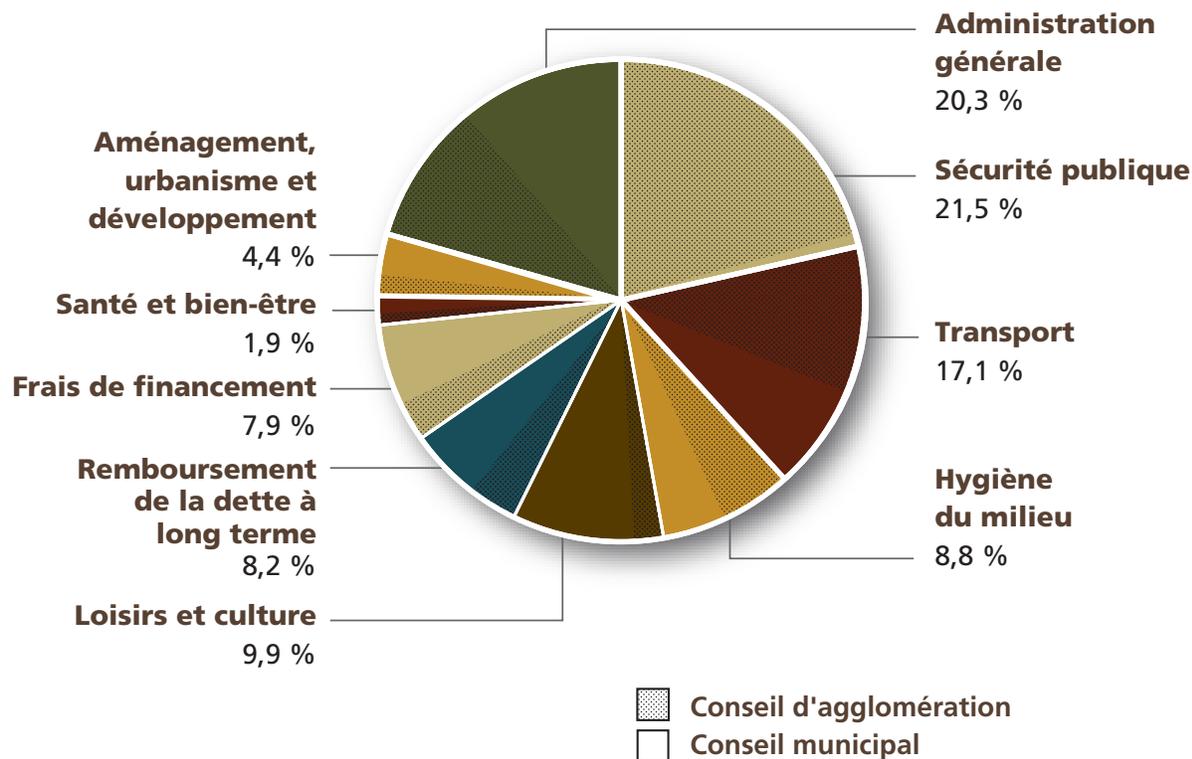
(en milliers de dollars)

	CONSEIL MUNICIPAL			CONSEIL D'AGGLOMÉRATION		
	COMPARATIF 2013	BUDGET 2014	ÉCART (%) 2014-2013	COMPARATIF 2013	BUDGET 2014	ÉCART (%) 2014-2013
REVENUS						
Taxes	2 916 433,6	3 007 026,7	3,1	42 740,3	44 390,3	3,9
Paiements tenant lieu de taxes	242 989,6	251 308,4	3,4	0,0	0,0	-
Quotes-parts	0,0	0,0	-	2 147 598,3	2 171 013,3	1,1
Services rendus et autres revenus	635 984,4	641 069,9	0,8	218 083,3	206 338,5	(5,4)
Transferts	199 530,6	159 963,1	(19,8)	149 192,2	105 233,6	(29,5)
TOTAL – REVENUS	3 994 938,2	4 059 368,1	1,6	2 557 614,1	2 526 975,7	(1,2)
CHARGES						
Administration générale	592 840,4	569 055,9	(4,0)	428 044,3	445 404,8	4,1
Sécurité publique	18 141,5	16 231,8	(10,5)	1 009 319,8	1 034 553,0	2,5
Transport	368 971,1	367 745,0	(0,3)	470 198,3	467 920,0	(0,5)
Hygiène du milieu	199 944,9	195 408,3	(2,3)	235 753,7	233 718,5	(0,9)
Santé et bien-être	59 070,7	60 246,3	2,0	36 206,6	34 896,6	(3,6)
Aménagement, urbanisme et développement	149 657,3	153 604,0	2,6	75 982,3	60 275,4	(20,7)
Loisirs et culture	399 648,7	403 145,6	0,9	81 018,9	84 256,4	4,0
Frais de financement	252 276,2	256 896,1	1,8	133 987,7	130 729,7	(2,4)
TOTAL – CHARGES	2 040 550,8	2 022 333,0	(0,9)	2 470 511,6	2 491 754,4	0,9
QUOTES-PARTS POUR LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS DE L'AGGLOMÉRATION	1 750 964,9	1 769 638,5	1,1	0,0	0,0	-
FINANCEMENT - REMBOURSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME	231 792,3	243 426,9	5,0	156 724,7	157 587,5	0,6
TOTAL – CHARGES, QUOTES-PARTS ET FINANCEMENT	4 023 308,0	4 035 398,4	0,3	2 627 236,3	2 649 341,9	0,8
EXCÉDENT (DÉFICIT) AVANT AFFECTATIONS	(28 369,8)	23 969,7		(69 622,2)	(122 366,2)	
AFFECTATIONS						
Activités d'immobilisations	(20 689,3)	(41 101,7)		(14 093,7)	(20 946,1)	
Remboursement de capital	(23 997,2)	(10 971,0)		(7 714,7)	(8 493,0)	
Excédent (déficit) de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	80 460,4	11 457,9		750,0	15 076,0	
Réserves financières – Fonds de l'eau	(7 301,7)	2 178,3		(25 922,0)	8 312,4	
Montants à pourvoir dans le futur	(102,4)	14 466,8		116 602,5	128 416,9	
TOTAL - AFFECTATIONS	28 369,8	(23 969,7)		69 622,2	122 366,2	
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES	-	-		-	-	

Graphique 1
Provenance des revenus



Graphique 2
Charges par fonctions



L'ANALYSE DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT – REVENUS

La présente section fait l'analyse des activités de fonctionnement en regard des revenus du budget du conseil municipal et du budget du conseil d'agglomération.

Les taxes et paiements tenant lieu de taxes

Tableau 5
Taxes et paiements tenant lieu de taxes – sommaire

(en milliers de dollars)

	BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL			BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION			GLOBAL
	COMPARATIF 2013	BUDGET 2014	ÉCART (%)	COMPARATIF 2013	BUDGET 2014	ÉCART (%)	BUDGET 2014
TAXES							
Taxes sur la valeur foncière	2 831 112,3	2 925 580,1	3,3	0,0	0,0	-	2 925 580,1
Taxes sur une autre base	85 321,3	81 446,6	(4,5)	42 740,3	44 390,3	3,9	125 836,9
	2 916 433,6	3 007 026,7	3,1	42 740,3	44 390,3	3,9	3 051 417,0
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES							
Gouvernement du Québec	194 244,6	201 768,3	3,9	0,0	0,0	-	201 768,3
Gouvernement du Canada	37 179,4	37 356,8	0,5	0,0	0,0	-	37 356,8
Organismes municipaux	8 967,7	9 388,5	4,7	0,0	0,0	-	9 388,5
Autres organismes compensables	2 597,9	2 794,8	7,6	0,0	0,0	-	2 794,8
	242 989,6	251 308,4	3,4	-	-	-	251 308,4
TOTAL	3 159 423,2	3 258 335,1	3,1	42 740,3	44 390,3	3,9	3 302 725,4

Budget municipal

En 2014, les revenus de taxes et de paiements tenant lieu de taxes sont en hausse de 98,9 M\$. La variation de ces revenus s'explique principalement par les facteurs suivants :

- une augmentation des charges fiscales de 2 % qui génère des revenus supplémentaires de 59,8 M\$ en taxes et paiements tenant lieu de taxes;
- une croissance immobilière anticipée qui, par l'ajout de 2,1 milliards de dollars en nouvelles valeurs imposables et de 125 M\$ en nouvelles valeurs compensables, permet de générer des revenus de 30 M\$, dont 1 M\$ revient aux arrondissements par le biais de leurs taxes de services;
- une augmentation des revenus des taxes de services des arrondissements de 14 M\$ qui découle des décisions des conseils d'arrondissement quant au niveau de leurs taxes de services;
- une diminution de 3,6 M\$ des revenus de la taxe foncière sur les parcs de stationnement qui découle notamment de la création, à l'intérieur du périmètre actuel, d'une troisième zone dans laquelle les tarifs appliqués aux terrains extérieurs sont plus faibles.

Budget de l'agglomération

En 2014, les revenus de taxes sont en hausse de 1,7 M\$ en raison de l'augmentation des revenus de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV), dont le revenu prévu totalise 33,7 M\$. Le taux demeure fixé à 45 \$ par véhicule de promenade immatriculé.

Par ailleurs, le revenu de la taxe municipale destinée à financer les centres d'urgence 9-1-1 demeure à 10,7 M\$.

Tableau 6
Taxes et paiements tenant lieu de taxes – détail

(en milliers de dollars)

	BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL			BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION			GLOBAL
	COMPARATIF 2013	BUDGET 2014	ÉCART (%)	COMPARATIF 2013	BUDGET 2014	ÉCART (%)	BUDGET 2014
TAXES ET PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES BASÉS SUR LA VALEUR FONCIÈRE							
Taxe générale	2 369 611,9	2 472 118,7	4,3	0,0	0,0	-	2 472 118,7
Taxes de secteur							
Taxes relatives aux services	110 543,3	125 501,5	13,5	0,0	0,0	-	125 501,5
Taxes relatives aux investissements	79 903,6	83 245,4	4,2	0,0	0,0	-	83 245,4
	190 446,9	208 746,9	9,6	-	-	-	208 746,9
Taxe relative à l'eau	324 067,9	299 198,0	(7,7)	0,0	0,0	-	299 198,0
Taxe relative à la voirie	17 300,0	17 300,0	(0,0)	0,0	0,0	-	17 300,0
Compensation pour les immeubles des réseaux	155 268,3	162 581,9	4,7	0,0	0,0	-	162 581,9
Organismes municipaux et autres organismes compensables	11 565,6	12 183,3	5,3	0,0	0,0	-	12 183,3
Taxes sur les terrains vagues non desservis	815,3	781,9	(4,1)	0,0	0,0	-	781,9
	3 069 075,9	3 172 910,7	3,4	-	-	-	3 172 910,7
TAXES ET PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES SUR UNE AUTRE BASE							
Tarifification pour services municipaux							
Eau	26 070,2	25 766,3	(1,2)	0,0	0,0	-	25 766,3
Matières résiduelles	13 596,6	13 678,7	0,6	0,0	0,0	-	13 678,7
Autres	681,9	752,7	10,4	10 740,3	10 740,3	-	11 493,0
	40 348,7	40 197,7	(0,4)	10 740,3	10 740,3	-	50 938,0
Service de la dette	11 649,7	10 372,6	(11,0)	0,0	0,0	-	10 372,6
Taxe sur les parcs de stationnement	27 498,7	23 861,8	(13,2)	0,0	0,0	-	23 861,8
Taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade	0,0	0,0	-	32 000,0	33 650,0	5,2	33 650,0
Autres	10 850,2	10 992,3	1,3	0,0	0,0	-	10 992,3
	90 347,3	85 424,4	(5,4)	42 740,3	44 390,3	3,9	129 814,7
TOTAL	3 159 423,2	3 258 335,1	3,1	42 740,3	44 390,3	3,9	3 302 725,4

Pour l'exercice 2014, deux nouvelles réserves financières sont créées, l'une par le conseil d'agglomération et l'autre par le conseil municipal. Toutes deux se nomment « Réserve financière pour immobilisations ». Les sommes affectées à ces réserves seront consacrées au financement comptant de travaux visant la réhabilitation des infrastructures, y compris les travaux connexes aux interventions du Service de l'eau sur les réseaux d'aqueduc et d'égout.

Les quotes-parts

Tableau 7
Quotes-parts

(en milliers de dollars)

	BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION			TRANSACTIONS INTERENTITÉS À ÉLIMINER	GLOBAL
	COMPARATIF 2013	BUDGET 2014	ÉCART (%)		BUDGET 2014
QUOTES-PARTS					
Dépenses générales	1 856 101,7	1 912 002,3	3,0	(1 555 189,1)	356 813,2
Service de l'eau	106 482,4	157 850,8	48,2	(128 393,0)	29 457,8
Réserve financière de l'eau	92 400,0	0,0	(100,0)	0,0	-
Alimentation en eau potable	52 004,2	60 774,9	16,9	(53 139,1)	7 635,8
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	29 934,4	24 724,9	(17,4)	(22 777,4)	1 947,5
Service des premiers répondants	7 026,1	6 932,3	(1,3)	(5 712,4)	1 219,9
Tarifaire (compteurs d'eau)	0,0	4 597,7	-	(4 427,5)	170,2
Financement des investissements admissibles à la TECQ	3 649,5	3 969,9	8,8	0,0	3 969,9
Financement des investissements admissibles au FCCQ	0,0	160,5	-	0,0	160,5
TOTAL	2 147 598,3	2 171 013,3	1,1	(1 769 638,5)	401 374,8

Budget de l'agglomération

En 2014, les revenus de quotes-parts de l'agglomération de Montréal sont en hausse de 23,4 M\$.

La variation de ces revenus s'explique principalement par une augmentation des charges d'agglomération de 22,1 M\$.

Quant à la diminution des autres revenus de 54,1 M\$, dont 45 M\$ sont attribuables à l'introduction du nouveau régime de la taxation de la TVQ, celle-ci est compensée par l'augmentation globale des montants d'affectations de l'ordre de 52,7 M\$.

Transactions interentités à éliminer

Les transactions à éliminer, présentées dans le tableau ci-dessus, illustrent la part montréalaise des charges qui sont sous la responsabilité du conseil d'agglomération (quotes-parts). Puisque ces transactions résultent d'échanges de services entre le budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération, elles sont éliminées dans le budget global de la Ville de Montréal.

Les services rendus et autres revenus

Tableau 8
Services rendus et autres revenus

(en milliers de dollars)

	BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL			BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION			TRANSACTIONS INTERENTITÉS À ÉLIMINER	GLOBAL BUDGET 2014
	COMPARATIF 2013	BUDGET 2014	ÉCART (%)	COMPARATIF 2013	BUDGET 2014	ÉCART (%)		
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX	100,0	100,0	-	274,4	226,2	(17,6)	0,0	326,2
AUTRES SERVICES RENDUS	263 512,5	262 918,7	(0,2)	67 068,1	58 338,2	(13,0)	(19 711,5)	301 545,4
AUTRES REVENUS								
Imposition de droits								
Licences et permis	25 990,2	24 651,8	(5,1)	1 969,2	1 943,1	(1,3)	0,0	26 594,9
Droits de mutation immobilière	120 730,9	125 730,9	4,1	0,0	0,0	-	0,0	125 730,9
	146 721,1	150 382,7	2,5	1 969,2	1 943,1	(1,3)	-	152 325,8
Amendes et pénalités								
Contraventions – circulation et stationnement	103 409,2	97 503,9	(5,7)	74 747,4	71 368,7	(4,5)	0,0	168 872,6
Autres – amendes et pénalités	2 564,2	2 873,6	12,1	16 475,3	16 475,3	-	0,0	19 348,9
	105 973,4	100 377,5	(5,3)	91 222,7	87 844,0	(3,7)	-	188 221,5
Intérêts								
Arriérés de taxes	9 678,6	9 981,9	3,1	(513,1)	(518,1)	1,0	0,0	9 463,8
Fonds d'amortissement	31 701,9	36 651,6	15,6	17 271,9	18 297,7	5,9	0,0	54 949,3
Encaisse et autres intérêts	31 486,5	32 296,7	2,6	18 177,5	16 501,0	(9,2)	0,0	48 797,7
	72 867,0	78 930,2	8,3	34 936,3	34 280,6	(1,9)	-	113 210,8
Cession d'éléments d'actif	13 650,8	13 736,3	0,6	360,0	360,0	-	0,0	14 096,3
Contributions des organismes municipaux	24 428,0	24 428,0	-	21 300,0	21 300,0	-	0,0	45 728,0
Autres	8 731,6	10 196,5	16,8	952,6	2 046,4	114,8	0,0	12 242,9
TOTAL – AUTRES REVENUS	372 371,9	378 051,2	1,5	150 740,8	147 774,1	(2,0)	-	525 825,3
TOTAL – SERVICES RENDUS ET AUTRES REVENUS	635 984,4	641 069,9	0,8	218 083,3	206 338,5	(5,4)	(19 711,5)	827 696,9

Services rendus aux organismes municipaux

Ces revenus comprennent l'ensemble des montants provenant d'organismes municipaux pour des services rendus sur une base contractuelle ou ponctuelle, en vertu d'ententes intermunicipales et pour des cas d'urgence.

Budget municipal

Cette catégorie présente le revenu résultant de l'entente conclue entre l'arrondissement du Sud-Ouest et la Ville de Westmount concernant le déneigement.

Budget de l'agglomération

Le revenu de 0,2 M\$ représente le montant de la vente d'eau à la municipalité de Charlemagne.

Autres services rendus

Cette rubrique comprend l'ensemble des revenus associés aux services rendus à des gouvernements ou à leurs entreprises et à des tiers.

Budget municipal

En 2014, ce poste budgétaire est en baisse de 0,6 M\$. Les principaux éléments de variation sont :

- une croissance des revenus autonomes des arrondissements de l'ordre de 1 M\$;

- une baisse de 9,0 M\$ attribuable à la fin de l'exposition *Mosaïcultures internationales de Montréal 2013*;
- une hausse de 4,4 M\$ des revenus de redevances pour les parcomètres;
- un montant de 4,0 M\$ pour refléter, au Service du capital humain et des communications, les revenus associés au prêt d'employés à la Société en commandite Stationnement de Montréal (SCSM);
- divers ajustements dans l'ensemble des unités, pour une variation globale à la baisse de 1,0 M\$.

Budget de l'agglomération

Ce poste budgétaire est en baisse de 8,7 M\$. Les principaux éléments de variation sont une baisse de 2,3 M\$ au Service de police expliquée notamment par la réduction du personnel déployé en missions internationales, et par la révision du montant facturé à l'Escouade régionale mixte (ERM). Toujours au Service de police, les revenus associés aux projets *ACCES* et *UPC-MRQ*, totalisant 8,5 M\$, sont maintenant inscrits à la catégorie « Transferts » plutôt qu'à titre de « Services rendus ». D'autres ajustements apportés dans l'ensemble des autres unités de la Ville expliquent le solde de l'écart de 2,1 M\$, dont 1,9 M\$ pour refléter, au Service du capital humain et des communications, les revenus associés au prêt d'employés au Bureau du taxi de Montréal.

Autres revenus

Les revenus comptabilisés dans cette rubrique sont répartis selon leur nature : imposition de droits, amendes et pénalités, intérêts, cessions d'éléments d'actif, contributions des organismes municipaux et autres.

Budget municipal

Ces revenus sont en hausse de 5,7 M\$, ce qui s'explique notamment par :

- une baisse de 1,3 M\$ provenant des licences et permis;
- une révision à la hausse des droits de mutation immobilière, pour 5,0 M\$;
- une révision à la baisse de 5,6 M\$ des revenus anticipés provenant des amendes et pénalités;
- une hausse de 6,1 M\$ au niveau des intérêts;
- une hausse de 1,6 M\$ attribuable à l'augmentation du remboursement par la STM des frais de financement relatifs aux emprunts émis par la Ville pour le compte de la Société.

Budget de l'agglomération

Cette catégorie de revenus est en baisse de 3 M\$. La baisse comprend notamment :

- la perception des amendes et des pénalités, dont la projection est révisée à la baisse de 3,4 M\$;
- divers autres revenus en hausse de 0,4 M\$.

Transactions interentités à éliminer

Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires. Dans la catégorie des services rendus et autres revenus, les transactions à éliminer se composent principalement d'un montant de 11,5 M\$ pour la facturation immobilière et d'un montant de 7,7 M\$ pour le Centre des services partagés – matériel roulant et ateliers.

Les transferts

Tableau 9**Transferts**

(en milliers de dollars)

	BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL			BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION			GLOBAL
	COMPARATIF 2013	BUDGET 2014	ÉCART (%)	COMPARATIF 2013	BUDGET 2014	ÉCART (%)	BUDGET 2014
TRANSFERTS DE DROITS							
Subventions du gouvernement du Québec							
Compensation relative au pacte fiscal	50 000,0	0,0	(100,0)	45 000,0	0,0	(100,0)	-
Soutien financier au rôle de métropole du Québec	25 000,0	25 000,0	-	0,0	0,0	-	25 000,0
Autres	45 900,0	45 900,0	-	0,0	8 932,7	-	54 832,7
	120 900,0	70 900,0	(41,4)	45 000,0	8 932,7	(80,1)	79 832,7
TRANSFERTS LIÉS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS							
Subventions gouvernementales							
Relatives aux frais de financement de la dette à long terme	16 090,6	15 959,1	(0,8)	38 717,4	34 581,8	(10,7)	50 540,9
Relatives aux activités de fonctionnement	62 499,5	73 074,5	16,9	64 749,8	61 719,1	(4,7)	134 793,6
Autres transferts liés à des ententes de partage de frais pour des activités de fonctionnement	40,5	29,5	(27,2)	725,0	0,0	(100,0)	29,5
	78 630,6	89 063,1	13,3	104 192,2	96 300,9	(7,6)	185 364,0
TOTAL	199 530,6	159 963,1	(19,8)	149 192,2	105 233,6	(29,5)	265 196,7

Transferts de droits

Les « transferts de droits » sont des subventions que les gouvernements versent à la Ville de Montréal et qui ne sont pas associés à une activité spécifique.

Budget municipal

Les transferts de droits sont en baisse de 50 M\$, une diminution attribuable aux changements relatifs au régime de remboursement de la taxe de vente provinciale, qui passe d'un transfert gouvernemental à un remboursement de dépenses sur la base de crédits sur intrants. Pour atténuer une portion de l'impact de cette perte importante de revenus, le gouvernement a permis une mesure transitoire sous la forme de *Montant à pourvoir* (se référer à la section *Affectations* pour de plus amples renseignements).

Budget de l'agglomération

Les transferts de droits pour l'agglomération sont également en baisse de 45 M\$ pour la même raison que celle affectant le budget municipal. Une mesure transitoire est également appliquée au niveau de l'agglomération.

De plus, un montant de 8,9 M\$ est anticipé afin de compenser la perte de la subvention que la Ville recevait jusqu'en 2013 concernant le Fonds de recrutement des policiers. Ce revenu était, en 2013, budgétisé au Service de police au niveau des « Subventions liées au budget de fonctionnement ». La Ville entend poursuivre ses démarches, en 2014, auprès des paliers gouvernementaux supérieurs afin d'obtenir de nouveau ces revenus qui servent, principalement, à financer l'escouade Éclipse, dont le mandat consiste à lutter contre les gangs de rue.

Transferts liés à des ententes de partage de frais et autres transferts

Cette rubrique comprend les revenus de transferts qui sont destinés à des fins précises. Ces transferts se divisent en deux catégories : d'une part, les transferts associés au remboursement des frais de financement de la dette à long terme et, d'autre part, ceux associés aux activités de fonctionnement.

Subventions gouvernementales relatives aux frais de financement de la dette à long terme

Cette catégorie regroupe les subventions que la Ville reçoit des gouvernements fédéral et provincial lorsqu'elle finance des projets au moyen d'emprunts à long terme.

Tableau 10**Subventions gouvernementales relatives aux frais de financement de la dette à long terme***(en milliers de dollars)*

	BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL			BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION			GLOBAL
	COMPARATIF 2013	BUDGET 2014	ÉCART (%)	COMPARATIF 2013	BUDGET 2014	ÉCART (%)	BUDGET 2014
Refinancement du déficit actuariel initial	11 170,7	10 756,5	(3,7)	0,0	0,0	-	10 756,5
Rénovation urbaine	3 044,9	3 523,4	15,7	1 252,3	2 778,7	121,9	6 302,1
Hygiène du milieu	478,4	469,9	(1,8)	0,0	0,0	-	469,9
Transport et voirie	1 220,8	761,4	(37,6)	1 370,3	1 376,9	0,5	2 138,3
Traitement des eaux usées	0,0	0,0	-	25 716,6	22 680,6	(11,8)	22 680,6
Transport en commun - métro	0,0	0,0	-	10 346,0	7 720,4	(25,4)	7 720,4
Autres	175,8	447,9	154,8	32,2	25,2	(21,7)	473,1
TOTAL	16 090,6	15 959,1	(0,8)	38 717,4	34 581,8	(10,7)	50 540,9

Budget municipal

Les transferts liés au remboursement des frais de financement de la dette à long terme sont en baisse de 131,5 \$. Cette baisse est attribuable aux variations des dettes admissibles aux subventions, principalement pour le transport et la voirie, la rénovation urbaine et le refinancement du déficit actuariel initial.

Budget de l'agglomération

Les transferts liés au remboursement des frais de financement de la dette à long terme sont en baisse de 4,1 M\$. De fait, cette baisse est principalement attribuable à la diminution des dettes admissibles aux subventions concernant le traitement des eaux usées et le transport en commun - métro.

Subventions gouvernementales relatives aux activités de fonctionnement

Cette catégorie regroupe les subventions associées à des programmes que la Ville met en œuvre et administre pour le compte du gouvernement provincial ou conjointement avec ce dernier.

Tableau 11
Subventions gouvernementales relatives aux activités de fonctionnement

(en milliers de dollars)

	BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL			BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION			GLOBAL
	COMPARATIF 2013	BUDGET 2014	ÉCART (%)	COMPARATIF 2013	BUDGET 2014	ÉCART (%)	BUDGET 2014
Gestion des matières résiduelles	29 500,0	33 100,0	12,2	0,0	0,0	-	33 100,0
Projets « Montréal 2025 »	12 767,1	20 054,5	57,1	12 319,7	9 833,5	(20,2)	29 888,0
Rénovation urbaine	14 147,9	12 850,0	(9,2)	5 099,0	4 774,5	(6,4)	17 624,5
Développement économique local	0,0	0,0	-	15 580,9	15 992,9	2,6	15 992,9
Sécurité publique (police)	0,0	0,0	-	9 082,3	8 775,6	(3,4)	8 775,6
Lutte à la pauvreté	0,0	0,0	-	9 000,0	9 000,0	-	9 000,0
Projet des premiers répondants	0,0	0,0	-	7 953,0	7 953,0	-	7 953,0
Loisirs et culture	5 903,1	7 000,5	18,6	70,0	105,0	50,0	7 105,5
Application de la loi	57,5	0,0	(100,0)	3 012,0	3 000,0	(0,4)	3 000,0
Violence conjugale	0,0	0,0	-	1 950,0	1 950,0	-	1 950,0
Autres	123,9	69,5	(43,9)	682,9	334,6	(51,0)	404,1
TOTAL	62 499,5	73 074,5	16,9	64 749,8	61 719,1	(4,7)	134 793,6

Budget municipal

Les subventions relatives aux activités de fonctionnement sont en hausse de 10,6 M\$. Les principaux éléments expliquant l'écart sont, la révision à la hausse des redevances anticipées en vertu du *Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables* et la hausse de 7,3 M\$ des projets financés par le Protocole d'entente sur l'aide financière de 175 millions de dollars pour soutenir la stratégie *Imaginer – Réaliser Montréal 2025* (Entente de 175 M\$).

Budget de l'agglomération

Les subventions relatives aux activités de fonctionnement sont en baisse de 3 M\$. Cet écart provient, entre autres, de l'Entente de 175 M\$ dans laquelle se trouvent 3,1 M\$ de nouveaux projets, mais également une réduction de 5,6 M\$ pour certains projets relatifs à l'Espace pour la vie qui ont maintenant une source de financement différente de celle de l'entente.

Autres transferts liés à des ententes de partage de frais pour des activités de fonctionnement

Budget de l'agglomération

Le budget de cette rubrique est en baisse de 0,7 M\$. Cette diminution provient d'une annulation de la projection de revenus liée au Grand Prix Cycliste WorldTour.

L'ANALYSE DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT – CHARGES, QUOTES-PARTS ET FINANCEMENT

Cette section présente l'analyse des activités de fonctionnement pour les charges, les quotes-parts et le financement du budget du conseil municipal et du budget du conseil d'agglomération.

LES CHARGES

Administration générale

Tableau 12
Charges d'administration générale

(en milliers de dollars)

	BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL			BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION			TRANSACTIONS INTERENTITÉS À ÉLIMINER	GLOBAL BUDGET 2014
	COMPARATIF 2013	BUDGET 2014	ÉCART (%)	COMPARATIF 2013	BUDGET 2014	ÉCART (%)		
Conseil municipal	51 660,2	52 507,1	1,6	1 083,5	1 092,6	0,8	0,0	53 599,7
Application de la loi	9 173,4	9 352,0	1,9	47 661,4	48 020,6	0,8	0,0	57 372,6
Gestion financière et administrative	231 142,3	230 987,4	(0,1)	0,0	2 595,0	-	(150,5)	233 431,9
Greffe	33 472,0	15 655,1	(53,2)	0,0	0,0	-	0,0	15 655,1
Évaluation	0,0	0,0	-	18 812,6	17 806,4	(5,3)	0,0	17 806,4
Gestion du personnel	47 580,2	49 950,8	5,0	8 690,6	8 084,1	(7,0)	0,0	58 034,9
Dépenses mixtes d'administration générale	(117 524,4)	(117 305,6)	(0,2)	117 524,4	117 305,6	(0,2)	0,0	-
Autres	337 336,7	327 909,1	(2,8)	234 271,8	250 500,5	6,9	(19 171,5)	559 238,1
TOTAL	592 840,4	569 055,9	(4,0)	428 044,3	445 404,8	4,1	(19 322,0)	995 138,7

Conseil municipal

Cette activité comprend principalement des charges reliées au conseil municipal, au comité exécutif, aux conseils d'arrondissement, au conseil d'agglomération et aux diverses commissions.

Budget municipal

Les crédits pour le conseil municipal sont en hausse de 1 M\$. Cette augmentation s'explique par l'indexation de la rémunération des élus, le rajustement de l'allocation de départ faisant suite à de nouvelles règles de calcul (0,9 M\$) et par une nouvelle activité de Webdiffusion des séances du comité exécutif (0,1 M\$).

Budget de l'agglomération

En 2014, les charges relatives à cette activité sont pratiquement équivalentes à celles de 2013.

Application de la loi

Cette activité regroupe les activités de gestion et de soutien liées aux lois et aux règlements des conseils municipaux et d'agglomération ainsi que les activités de la cour municipale et de la magistrature qui relèvent du conseil d'agglomération.

Budget municipal

En 2014, les charges relatives à cette activité sont en hausse de 0,2 M\$.

Budget de l'agglomération

L'augmentation du budget s'explique notamment par un ajout de crédits de 1,2 M\$ pour faire face à la hausse du niveau d'activités de la Cour municipale. Ces crédits additionnels permettront de diminuer les retards dans le traitement des dossiers judiciaires et dans la perception des sommes dues à la Ville.

Gestion financière et administrative

Cette activité comprend principalement des crédits affectés à la gestion des ressources financières et matérielles ainsi qu'à l'informatique.

Budget municipal

La baisse de 0,2 M\$ de cette activité provient :

- d'un transfert de 3,2 M\$ vers l'activité « Gestion du personnel »;
- d'un ajout de 2,4 M\$ pour la nouvelle unité de l'Inspecteur général;
- de différents ajustements résultant en une hausse totalisant 0,6 M\$ dans les budgets des unités.

Budget de l'agglomération

La hausse de 2,6 M\$ est attribuable à la création d'une unité pour l'Inspecteur général.

Greffé

Cette activité regroupe des charges telles que les frais encourus pour l'application des règlements, la tenue, s'il y a lieu, de recensements, de référendums et d'élections, la rédaction de procès-verbaux des assemblées et de tout autre document officiel, le soutien aux instances ainsi que la publication et la conservation des archives et des documents officiels.

Budget municipal

La baisse de 17,8 M\$ inscrite au budget s'explique par la non-récurrence des crédits requis pour les élections municipales de 2013.

Évaluation

Cette activité regroupe les charges reliées à la production des rôles fonciers.

Budget de l'agglomération

La baisse de 1 M\$ est attribuable à un rajustement de la masse salariale.

Gestion du personnel

Cette activité comprend les charges reliées à la gestion des ressources humaines telles que le recrutement et l'embauche du personnel ainsi que les relations de travail.

Budget municipal

La hausse de 2,4 M\$ s'explique notamment par une somme de 3,2 M\$ provenant de l'activité « Gestion financière et administrative » et par une baisse de 1,5 M\$ provenant notamment du Service du capital humain et des communications.

Dépenses mixtes d'administration générale

Depuis le 1^{er} janvier 2007, les dépenses mixtes d'administration générale des services centraux de soutien (Direction générale, Finances, Capital humain et communications, etc.) sont budgétisées comme dépenses de nature « locale ». En contrepartie, une charge d'administration, calculée en vertu d'un taux défini par le Règlement sur les dépenses mixtes, est imputée au budget du conseil d'agglomération pour les dépenses d'administration générale, sous la rubrique « Dépenses mixtes d'administration générale ». Pour plus de renseignements sur la répartition des dépenses mixtes, voir l'annexe 2.

Budget municipal

Les crédits négatifs de 117,3 M\$ représentent les dépenses mixtes d'administration générale qui sont imputées au budget du conseil d'agglomération, conformément au Règlement sur les dépenses mixtes. Il s'agit d'une variation de 0,2 M\$ par rapport à 2013.

Budget de l'agglomération

En 2014, les crédits inclus dans cette activité sont de 117,3 M\$, conformément au Règlement sur les dépenses mixtes. La variation de 0,2 M\$ par rapport à 2013 résulte de la baisse des dépenses des unités de soutien.

Autres

Cette activité regroupe des postes budgétaires de natures diverses, y compris ceux ne pouvant être associés à une activité précise au moment de la préparation du budget. S'y trouvent, entre autres, les dépenses contingentes, les pertes possibles dans la perception, les charges en communications institutionnelles, certaines provisions pour les charges de rémunération (équité salariale, employés qui sont libérés syndicalement à temps plein et couverts institutionnellement, accidentés du travail en retour progressif, etc.) et les dépenses relatives aux régimes de retraite (services passés).

Budget municipal

Les crédits attribués au budget du conseil municipal pour l'activité « Autres » sont en baisse de 9,4 M\$ et s'explique notamment par :

- une réduction de 14,2 M\$ des crédits prévus pour le financement de la main-d'œuvre affectée à la réalisation d'immobilisations;
- une révision à la baisse de 4 M\$ des provisions corporatives relatives à la rémunération;
- la création d'une provision de 8 M\$ pour le financement, au cours de 2014, des dossiers prioritaires de l'Administration;
- des coûts supplémentaires de 3,4 M\$ relativement aux régimes de retraite (services passés);
- une hausse de 1,8 M\$ au niveau des arrondissements;
- divers autres ajustements à la baisse de 2 M\$ dans les services centraux, dont une diminution de 1,6 M\$ pour l'Espace pour la vie principalement attribuable à la baisse des frais d'administration;
- une révision complète des crédits prévus aux dépenses corporatives ayant permis de dégager une économie de 2,5 M\$.

Budget de l'agglomération

Les crédits attribués au conseil d'agglomération pour cette activité sont en hausse de 16,2 M\$ par rapport au budget de 2013. Cet écart s'explique notamment par les éléments suivants :

- la création d'une provision de 4,5 M\$ pour le financement au cours de 2014 des dossiers prioritaires de l'Administration, dont une bonification de 1 M\$ des montants consacrés aux enjeux associés à l'itinérance;
- une réévaluation à la hausse de 2 M\$ de la provision pour pertes sur perception;
- des coûts supplémentaires de 10,5 M\$ relativement aux régimes de retraite (services passés);
- une baisse des crédits de 0,8 M\$ provenant, entre autres, du retrait des économies anticipées liées au chantier « Gestion allégée » (Lean Management), de la réduction du financement de la main-d'œuvre affectée à la réalisation d'immobilisations et à la révision de divers postes de dépenses.

Transactions à éliminer

Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires. Elles se composent principalement de frais de location, d'administration, de gestion, de formation, d'impression et de frais immobiliers. Principalement, il s'agit d'un montant de 11,5 M\$ pour la facturation immobilière et d'un montant de 7,7 M\$ pour le Centre des services partagés – matériel roulant et ateliers.

Sécurité publique

Tableau 13
Charges de sécurité publique

(en milliers de dollars)

	BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL			BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION			TRANSACTIONS INTERENTITÉS À ÉLIMINER	GLOBAL BUDGET 2014
	COMPARATIF 2013	BUDGET 2014	ÉCART (%)	COMPARATIF 2013	BUDGET 2014	ÉCART (%)		
Police	9 125,7	8 604,5	(5,7)	655 680,0	668 832,0	2,0	(96,4)	677 340,1
Sécurité incendie	0,0	0,0	-	343 779,5	355 798,8	3,5	0,0	355 798,8
Sécurité civile	1 509,8	169,6	(88,8)	1 421,2	1 303,4	(8,3)	0,0	1 473,0
Autres	7 506,0	7 457,7	(0,6)	8 439,1	8 618,8	2,1	0,0	16 076,5
TOTAL	18 141,5	16 231,8	(10,5)	1 009 319,8	1 034 553,0	2,5	(96,4)	1 050 688,4

Police

Cette fonction comprend les charges associées à la protection de la vie et des biens des citoyens, au maintien de la paix et de la sécurité publique, à la prévention du crime et au respect des lois et des règlements en vigueur.

Budget municipal

Pour le volet municipal, le budget de 8,6 M\$ associé à cette activité, en baisse de 0,5 M\$, représente un engagement financier relatif au régime de retraite des policiers qui étaient au service de la Ville de Montréal avant 1971.

Budget de l'agglomération

Pour le volet de l'agglomération, le budget de 668,8 M\$ est en hausse de 13,2 M\$. Cette hausse représente pour l'essentiel les variations dans la masse salariale des policiers et officiers de direction du Service de police. Aussi, en 2014, il faut noter l'ajout de 2,4 M\$ pour des dépenses de fonctionnement associées à la création de l'Escouade de protection de l'intégrité municipale (EPIM), dont le mandat principal consiste à lutter contre la corruption et la collusion ainsi que les autres fraudes organisées, dans l'agglomération montréalaise.

Sécurité incendie

Cette activité porte principalement sur la lutte contre les incendies, pour ce qui est des interventions et de la prévention, ainsi que sur les sauvetages de toutes natures. Également, elle comprend un volet associé au service de premiers répondants en cas d'urgence médicale. Cette activité relève exclusivement de l'agglomération.

Budget de l'agglomération

En 2014, le budget de 355,8 M\$ s'est accru de 12,0 M\$, soit une augmentation de 3,5 %. Cette augmentation est principalement attribuable aux éléments suivants :

- une hausse de 11,7 M\$ de la rémunération globale et à d'autres ajustements en matière de rémunération;
- des dépenses supplémentaires de 2,2 M\$ dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma de couverture de risque, nécessitant, entre autres, l'embauche de pompiers pour la nouvelle caserne 59, située dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Le reste de la variation budgétaire de 1,9 M\$ s'explique par des économies de dépenses, notamment en lien avec le changement de régime de la taxation de la TVQ (0,6 M\$) et la révision de la facturation immobilière pour l'entretien et le gardiennage des casernes (0,7 M\$).

Sécurité civile

La sécurité civile regroupe les actions assurant la prévention des sinistres en rapport avec les risques majeurs, de même que les interventions à mettre en place le cas échéant.

Budget municipal

La réduction budgétaire de l'ordre de 88,8 % observée au niveau des dépenses locales s'explique par un reclassement des dépenses par activités, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, davantage associées à l'activité « Autres – Sécurité publique ».

Budget de l'agglomération

Cette rubrique comprend les dépenses d'agglomération liées à l'organisation et à la coordination des mesures d'urgence relevant du centre de sécurité civile du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), dont le budget en 2014 est de 1,3 M\$.

Autres – Sécurité publique

Cette activité concerne les budgets destinés au soutien de divers programmes municipaux de sécurité publique tels que les services de gardiennage sur le territoire des arrondissements et les contrats de fourrière animale, ainsi que les dépenses consacrées à la sécurité aux traverses des écoliers.

Budget municipal

Le budget municipal 2014 demeure stable à 7,5 M\$. Cette stabilité résulte d'un reclassement des dépenses par activités à la suite d'un exercice d'harmonisation des budgets des arrondissements visant à uniformiser les pratiques en matière d'imputation budgétaire. Ainsi, tel qu'il est expliqué précédemment, l'arrondissement de Saint-Laurent a procédé à un reclassement des dépenses de 1,3 M\$, auparavant associées à la sécurité civile. À l'inverse, un transfert de 1,4 M\$ vers l'activité « Circulation et stationnement » a aussi été effectué pour ces dépenses dans les arrondissements de Verdun et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

Budget de l'agglomération

Les dépenses de 8,6 M\$ en 2014, en hausse de 0,2 M\$, sont destinées à assurer la sécurité aux traverses d'écoliers sur tout le territoire de l'agglomération.

Transport

Tableau 14
Charges de transport

(en milliers de dollars)

	BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL			BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION			GLOBAL
	COMPARATIF 2013	BUDGET 2014	ÉCART (%)	COMPARATIF 2013	BUDGET 2014	ÉCART (%)	BUDGET 2014
Réseau routier							
Voirie municipale	134 365,4	128 575,2	(4,3)	2 062,3	1 485,5	(28,0)	130 060,7
Enlèvement de la neige	158 410,7	153 263,8	(3,2)	0,0	0,0	-	153 263,8
Éclairage des rues	33 682,0	35 988,4	6,8	0,0	63,2	-	36 051,6
Circulation et stationnement	38 587,3	44 684,5	15,8	0,0	0,0	-	44 684,5
	365 045,4	362 511,9	(0,7)	2 062,3	1 548,7	(24,9)	364 060,6
Transport collectif	80,3	80,3	-	459 877,3	455 900,0	(0,9)	455 980,3
Autres	3 845,4	5 153,0	34,0	8 258,7	10 471,1	26,8	15 624,1
TOTAL	368 971,1	367 745,2	(0,3)	470 198,3	467 919,8	(0,5)	835 665,0

Réseau routier

Cette fonction rassemble essentiellement les charges liées à la voirie municipale, à l'enlèvement de la neige, à l'éclairage des rues ainsi qu'à la circulation et au stationnement sur le réseau routier. La majorité de ces activités relève des compétences du conseil municipal.

En vertu de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal*, la compétence de l'agglomération sur le réseau de voirie se limite exclusivement à la détermination des normes minimales de gestion du réseau, des normes d'harmonisation, des règles de signalisation et de contrôle de la circulation et des fonctionnalités des voies artérielles, à la planification générale du réseau ainsi qu'aux travaux concernant certaines voies particulières. Ainsi, les activités d'agglomération couvrent les activités d'arpentage foncier, de cartographie et de laboratoire d'ingénierie liées directement à la planification et à la surveillance des projets d'immobilisations en infrastructures.

Budget municipal

La diminution du budget du réseau routier de 2,5 M\$ s'explique principalement par les éléments suivants :

- une diminution de 7,6 M\$ dans les budgets des arrondissements qui reflète principalement l'impact du changement de régime de la TVQ à compter du 1^{er} janvier 2014, en particulier pour les contrats de déneigement, et le réaménagement de certaines activités budgétaires (reclassements vers d'autres activités);
- une augmentation des budgets de voirie au Service des infrastructures, du transport et de l'environnement de 2,0 M\$ attribuable à l'ajout de crédits de 0,6 M\$ pour des opérations techniques, de 0,4 M\$ pour les opérations nids-de-poule en arrondissements et pour l'inspection et l'entretien des structures routières et de 0,9 M\$ pour les travaux sur la circulation;
- un budget additionnel de dépenses de 3,9 M\$ aux dépenses communes relativement à la convention de service entre la Ville et la Société en commandite Stationnement Montréal (SCSM).

Budget de l'agglomération

Les dépenses de fonctionnement de la Direction des infrastructures du SITE diminuent de 0,6 M\$ en raison d'un réaménagement budgétaire.

Transport collectif

Budget municipal

Ce budget regroupe les montants consacrés à la navette fluviale Lachine-Châteauguay ainsi qu'au service de navette Batobus entre les parcs Saint-Louis et René-Lévesque, dans l'arrondissement de Lachine.

Budget de l'agglomération

Les crédits relatifs au transport collectif se composent des contributions versées à la Société de transport de Montréal (STM) et à l'Agence métropolitaine de transport (AMT) relevant du conseil d'agglomération.

En 2014, le budget alloué au transport collectif atteint 455,9 M\$, en baisse de 4,0 M\$ par rapport à celui de 2013. Cette variation s'explique par les éléments suivants :

- une augmentation de la contribution régulière de 12,5 M\$ à la STM;
- une réduction de 16,3 M\$ de la contribution à la STM afin de tenir compte de l'introduction par le gouvernement du Québec d'un régime de remboursement partiel de la taxe de vente du Québec sous forme de crédits sur intrants. À la suite de cet ajustement, le pouvoir d'achat de la STM demeure le même, puisque les dépenses d'exploitation de la société seront réduites d'autant;
- une diminution de 1,5 M\$ de la contribution de la Ville de Montréal au financement des immobilisations du PTI 2014-2015-2016 de la STM, dans le cadre du programme d'aide financière de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL). Cette contribution est réduite à 16,7 M\$ en 2014, comparativement à 18,2 M\$ en 2013;
- une augmentation de 1,3 M\$ de la contribution de la Ville de Montréal à l'AMT, attribuable essentiellement à la hausse des valeurs foncières entre 2013 et 2014. Rappelons que le Fonds d'immobilisations de l'AMT est financé par une contribution de 0,01 \$ du 100 \$ de la richesse foncière uniformisée des municipalités du territoire.

Autres

Budget municipal

Les autres dépenses en transport ont augmenté de 1,3 M\$. Cette variation s'explique principalement par une hausse de 1,0 M\$ de la rémunération en arrondissements, par une contribution additionnelle de 0,5 M\$ à la CMM relativement aux activités de transport et par une baisse de 0,4 M\$ dans les budgets de la Direction du transport du SITE.

Budget de l'agglomération

En 2014, la croissance du budget de 2,2 M\$ est principalement due à une hausse de 3,4 M\$ pour financer une nouvelle dépense de contribution au Bureau du taxi de Montréal, compensée partiellement par une baisse de 1,0 M\$ à la Direction du transport pour des dépenses non récurrentes relatives au marquage des pistes cyclables et au plan intégré du Mont-Royal.

Hygiène du milieu

Tableau 15
Charges d'hygiène du milieu

(en milliers de dollars)

	BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL			BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION			GLOBAL
	COMPARATIF 2013	BUDGET 2014	ÉCART (%)	COMPARATIF 2013	BUDGET 2014	ÉCART (%)	BUDGET 2014
Eau et égout							
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	542,6	19,1	(96,5)	51 063,5	57 388,8	12,4	57 407,9
Réseau de distribution de l'eau potable	56 236,3	58 370,6	3,8	26 865,2	25 258,7	(6,0)	83 629,3
Traitement des eaux usées	0,0	0,0	-	62 128,0	61 032,5	(1,8)	61 032,5
Réseaux d'égout	33 245,9	36 243,7	9,0	12 832,6	14 350,8	11,8	50 594,5
	90 024,8	94 633,4	5,1	152 889,3	158 030,8	3,4	252 664,2
Matières résiduelles							
Déchets domestiques et assimilés	61 669,4	55 029,5	(10,8)	51 196,3	45 506,8	(11,1)	100 536,3
Matières recyclables et autres	40 901,6	40 820,4	(0,2)	22 840,8	21 921,0	(4,0)	62 741,4
	102 571,0	95 849,9	(6,6)	74 037,1	67 427,8	(8,9)	163 277,7
Protection de l'environnement							
Autres	6 426,7	4 147,2	(35,5)	8 827,3	8 259,9	(6,4)	12 407,1
	922,3	777,8	(15,7)	0,0	0,0	-	777,8
TOTAL	199 944,8	195 408,3	(2,3)	235 753,7	233 718,5	(0,9)	429 126,8

Eau et égout

Cette activité regroupe les charges associées, d'une part, à l'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout, compétence qui relève du conseil municipal, et, d'autre part, à la production de l'eau potable, au traitement des eaux usées ainsi qu'à l'entretien des réseaux principaux d'aqueduc et d'égout, compétences qui relèvent du conseil d'agglomération.

Budget municipal

Le budget de l'activité « Eau et égout » augmente de 4,6 M\$. Cette variation est attribuable aux éléments suivants :

- une hausse du budget des arrondissements de 2,3 M\$ qui s'explique notamment par un reclassement des dépenses par activités, à la suite d'un exercice d'harmonisation des budgets des arrondissements visant à uniformiser les pratiques en matière d'imputation budgétaire;
- une hausse du budget de 2,2 M\$ du Service de l'eau justifiée notamment par :
 - une augmentation de 3,1 M\$ pour les activités d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout réalisées en collaboration avec les arrondissements;
 - une hausse du budget de 0,6 M\$ pour des activités d'auscultation sur ce même réseau;
 - une baisse des dépenses de 0,8 M\$ résultant de l'introduction du nouveau régime de la taxation de la TVQ.

Budget de l'agglomération

La hausse de 5,1 M\$ constatée à ce poste budgétaire s'explique principalement par :

- une augmentation de 6,2 M\$ résultant de l'intégration des usines de Pointe-Claire et de Dorval pour la production d'eau potable;

- une augmentation de 2,2 M\$ pour la poursuite des travaux de mise à niveau des usines, notamment par l'implantation de nouveaux procédés pour l'hypochlorite et l'ozonation;
- une baisse de dépenses de 3,6 M\$ résultant de l'introduction du nouveau régime de la taxation de la TVQ.

Matières résiduelles

Cette activité regroupe toutes les opérations reliées à la collecte, au transport, au traitement, à la valorisation et à l'élimination des déchets domestiques, des matières recyclables (journaux, imprimés, carton, verre, métal et plastique), des matériaux secs, des matières organiques (résidus verts, boues organiques) et des matières dangereuses.

Les opérations qui relèvent du conseil municipal comprennent la collecte et le transport des déchets et des matières jusqu'aux lieux de transbordement, d'élimination, de traitement ou de valorisation.

Les opérations qui relèvent du conseil d'agglomération sont reliées au traitement, à la valorisation ou à l'élimination de l'ensemble des matières résiduelles ainsi qu'à la gestion des matières dangereuses.

Budget municipal

Le budget associé aux matières résiduelles est en baisse de 6,7 M\$. Cette variation est attribuable à une réduction de 2,4 M\$ de la masse salariale ainsi qu'à une baisse de 4,3 M\$ du coût des contrats de collecte des déchets en arrondissements.

Les économies au niveau de la collecte et du transport des déchets en arrondissements s'expliquent par une baisse importante des tonnages de déchets collectés à la suite du déploiement des nouveaux bacs de recyclage et de l'augmentation progressive du compostage, de même que par l'impact de l'introduction du nouveau régime de la TVQ à compter du 1^{er} janvier 2014.

Budget de l'agglomération

Les dépenses reliées à l'enfouissement des déchets, à la Direction de l'environnement, diminuent de 5,7 M\$. Cette variation est attribuable à une réduction des dépenses associées aux contrats d'enfouissement des déchets.

Protection de l'environnement et autres activités d'hygiène du milieu

Ces activités comprennent les charges liées à la protection de l'environnement, soit la lutte contre la pollution de l'air, de l'eau et du bruit, le traitement des sols contaminés et les autres activités relatives à l'hygiène du milieu.

Budget municipal

Le budget associé à la protection de l'environnement et autres activités d'hygiène du milieu est en baisse de 2,3 M\$. Cette variation est principalement attribuable à une baisse de 2,9 M\$ de la gestion et des opérations de protection de l'environnement en arrondissements, en raison d'un réaménagement des dépenses par activités budgétaires. Ces diminutions dans les budgets des arrondissements sont compensées par l'octroi d'une nouvelle contribution de 0,8 M\$ à la CMM pour les activités de protection de l'environnement.

Santé et bien-être

Tableau 16
Charges de santé et de bien-être

(en milliers de dollars)

	BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL			BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION			GLOBAL
	COMPARATIF 2013	BUDGET 2014	ÉCART (%)	COMPARATIF 2013	BUDGET 2014	ÉCART (%)	BUDGET 2014
Inspection des aliments	0,0	0,0	-	4 739,7	4 552,9	(3,9)	4 552,9
Logement social	17 809,5	17 720,7	(0,5)	21 321,2	20 452,3	(4,1)	38 173,0
Sécurité du revenu	29 220,0	28 427,4	(2,7)	0,0	0,0	-	28 427,4
Autres	12 041,2	14 098,2	17,1	10 145,6	9 891,4	(2,5)	23 989,6
TOTAL	59 070,7	60 246,3	2,0	36 206,5	34 896,6	(3,6)	95 142,9

Inspection des aliments

Cette activité regroupe les dépenses relatives à l'application des lois et des règlements ainsi qu'à toutes les poursuites intentées par la cour municipale qui ont trait à l'inspection des aliments. Ces charges sont remboursées principalement par les programmes de subventions du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) rattachés à cette activité de compétence d'agglomération.

Logement social

Cette rubrique comprend le budget correspondant au développement de logements sociaux et abordables, incluant les programmes *AccèsLogis* et *Logement abordable Québec – volet social* et communautaire. De plus, cette activité regroupe la quote-part versée à des organismes, notamment à la CMM, pour combler des déficits d'exploitation des offices municipaux d'habitation.

Budget de l'agglomération

Le budget associé au logement social est en baisse de 0,9 M\$. Cette variation est attribuable à une réorganisation administrative entraînant un transfert de l'activité du logement social vers l'activité de la rénovation urbaine.

Sécurité du revenu

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) se charge de la gestion et des activités liées au programme gouvernemental de la sécurité du revenu sur le territoire de l'ancienne Ville de Montréal. Conséquemment, la rémunération globale des employés assignés à cette activité est entièrement remboursée par le gouvernement du Québec.

Autres

Cette section englobe toutes les autres dépenses liées à l'activité « Santé et bien-être », notamment les montants consacrés à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, aux projets communautaires, à la politique familiale de même qu'à la lutte contre les gangs de rue.

Budget municipal

Ce budget augmente de 2,1 M\$, ce qui s'explique principalement par un reclassement des dépenses par activités à la suite d'un exercice d'harmonisation des budgets des arrondissements visant à uniformiser les pratiques en matière d'imputation budgétaire.

Aménagement, urbanisme et développement

Tableau 17
Charges d'aménagement, d'urbanisme et de développement

(en milliers de dollars)

	BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL			BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION			TRANSACTIONS INTERENTITÉS À ÉLIMINER	GLOBAL BUDGET 2014
	COMPARATIF 2013	BUDGET 2014	ÉCART (%)	COMPARATIF 2013	BUDGET 2014	ÉCART (%)		
Aménagement, urbanisme et zonage	50 654,3	51 302,5	1,3	4 045,8	5 606,6	38,6	0,0	56 909,1
Promotion et développement économique								
Industrie et commerce	55 342,5	60 490,9	9,3	60 999,3	42 682,4	(30,0)	0,0	103 173,3
Tourisme	45,0	50,0	11,1	1 000,0	1 650,0	65,0	0,0	1 700,0
Autres	124,9	112,6	(9,8)	0,0	0,0	-	0,0	112,6
	55 512,4	60 653,5	9,3	61 999,3	44 332,4	(28,5)	-	104 985,9
Rénovation urbaine	38 076,7	35 618,0	(6,5)	9 622,3	10 150,6	5,5	0,0	45 768,6
Autres	5 413,9	6 030,0	11,4	314,9	185,8	(41,0)	(293,1)	5 922,7
TOTAL	149 657,3	153 604,0	2,6	75 982,3	60 275,4	(20,7)	(293,1)	213 586,3

Aménagement, urbanisme et zonage

Cette activité regroupe les charges liées à l'aménagement, à l'urbanisme et au zonage. La plupart de ces activités relèvent de la compétence du conseil municipal.

Budget municipal

En 2014, le budget présente une augmentation de l'ordre de 0,6 M\$ qui s'explique essentiellement par la hausse de la rémunération globale.

Budget de l'agglomération

En 2014, le budget présente une hausse de 1,6 M\$ causée par la réorganisation des équipes de travail au Service de la mise en valeur du territoire.

Promotion et développement économique

Cette activité regroupe les charges liées à la promotion touristique et au développement économique. Elle englobe les campagnes de promotion de la Ville de Montréal auprès des communautés d'affaires locales et régionales, la promotion d'activités touristiques, la prestation de services pour la tenue de congrès ou d'événements publics et tout autre programme de subventions destiné aux entreprises commerciales et industrielles.

Budget municipal

En 2014, le budget s'est accru de 5,1 M\$. Cette majoration s'explique principalement par les facteurs suivants :

- l'ajout d'une contribution financière de 2,2 M\$ accordée à l'organisme Montréal en Histoires afin de réaliser le projet *Cité Mémoire*, prévu pour les célébrations du 375^e anniversaire de Montréal;
- une aide financière de 1,5 M\$ pour soutenir les ateliers d'artistes;
- l'ajout d'un montant de 1,0 M\$ pour soutenir divers projets, dans le cadre de la stratégie de revitalisation urbaine intégrée (RUI) issue du Sommet de Montréal.

Budget de l'agglomération

En 2014, le budget connaît une diminution 17,7 M\$ attribuable aux éléments suivants :

- une baisse de 18,0 M\$ résultant de la révision des besoins projetés du programme *Réussir@Montréal – Industrie*;
- une contribution additionnelle de 0,4 M\$ aux centres locaux de développement (CLD);
- une hausse de 1,5 M\$ associée à des études prévues pour divers projets de grande envergure;
- une baisse de 1,3 M\$ des contributions au programme *Réussir@Montréal – Commerce*, compte tenu de la fin de tous les projets en 2014.

Rénovation urbaine

Cette activité regroupe les charges liées à la rénovation des biens classés urbains, y compris la restauration, les études et les recherches, ainsi que les subventions accordées aux propriétaires de ces biens.

Budget municipal

En 2014, le budget est réduit d'un montant de 2,5 M\$. Cette variation résulte principalement de la réduction de 2,6 M\$ du programme *Rénovation Québec* (PRQ) et d'autres réaménagements budgétaires.

Autres

Cette rubrique comprend le coût des travaux que la Commission des services électriques de Montréal (CSÉM) est appelée à réaliser et à facturer aux unités d'affaires de la Ville ou à de tierces parties.

Loisirs et culture

Tableau 18

Charges de loisirs et de culture

(en milliers de dollars)

	BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL			BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION			GLOBAL
	COMPARATIF 2013	BUDGET 2014	ÉCART (%)	COMPARATIF 2013	BUDGET 2014	ÉCART (%)	BUDGET 2014
Activités récréatives							
Centres communautaires	55 418,2	61 313,3	10,6	148,0	162,8	10,0	61 476,1
Patinoires intérieures et extérieures	35 026,7	34 347,3	(1,9)	411,2	1 333,9	224,4	35 681,2
Piscines, plages et ports de plaisance	35 320,0	37 135,1	5,1	61,5	68,0	10,6	37 203,1
Parcs et terrains de jeu	111 774,0	118 279,5	5,8	22 980,5	22 065,7	(4,0)	140 345,2
Expositions et foires	425,4	240,0	(43,6)	0,0	0,0	-	240,0
Autres	10 556,0	11 256,3	6,6	7 25,2	1 964,8	170,9	13 221,1
	248 520,3	262 571,5	5,7	24 326,4	25 595,2	5,2	288 166,7
Activités culturelles							
Centres communautaires	16 225,3	15 616,7	(3,8)	0,0	0,0	-	15 616,7
Bibliothèques	73 069,6	75 928,6	3,9	8 152,5	7 705,9	(5,5)	83 634,5
Musées et centres d'exposition	42 776,3	30 310,7	(29,1)	34 896,8	37 226,4	6,7	67 537,1
Autres	19 057,2	18 718,1	(1,8)	13 643,1	13 728,9	0,6	32 447,0
	151 128,4	140 574,1	(7,0)	56 692,4	58 661,2	3,5	199 235,3
TOTAL	399 648,7	403 145,6	0,9	81 018,8	84 256,4	4,0	487 402,0

Activités récréatives

Le budget des activités récréatives finance la prestation de services de sports et de loisirs pour les citoyens ainsi que l'entretien des parcs et des espaces verts sur le territoire de Montréal.

Budget municipal

En 2014, le budget pour les activités récréatives augmente de 14,1 M\$. Cette variation s'explique principalement par le reclassement des dépenses par activités, à la suite d'un exercice d'harmonisation des budgets des arrondissements visant à uniformiser les pratiques en matière d'imputation budgétaire. Par exemple, le budget de l'activité « Centres communautaires » augmente de 5,9 M\$ tandis que celui de l'activité « Parcs et terrains de jeu » croît de 6,5 M\$.

Budget de l'agglomération

Le budget de l'agglomération pour les activités récréatives augmente de 1,3 M\$. Cette hausse s'explique par l'allocation d'un budget de 1,0 M\$ pour les Jeux du Québec de 2016.

Activités culturelles

Les activités culturelles regroupent la gestion, la coordination et la réalisation d'événements et d'activités dans les bâtiments à vocation culturelle et patrimoniale, notamment les bibliothèques, les centres communautaires et les sites d'exposition.

Budget municipal

Le budget municipal des activités culturelles diminue de 10,6 M\$. Cette variation s'explique principalement par la non-récurrence du budget de 9,0 M\$ accordé en 2013 à l'événement *Mosaïcultures internationales de Montréal 2013* qui s'est terminé à l'automne.

Budget de l'agglomération

Le budget d'agglomération pour les activités culturelles est en hausse de 2,0 M\$. Cette variation s'explique par une augmentation de 2,3 M\$ du déficit d'exploitation de l'Espace pour la vie. Par ailleurs, la contribution accordée au Conseil des arts augmente également de 0,5 M\$.

Frais de financement

Tableau 19
Frais de financement

(en milliers de dollars)

	BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL			BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION			GLOBAL
	COMPARATIF 2013	BUDGET 2014	ÉCART (%)	COMPARATIF 2013	BUDGET 2014	ÉCART (%)	BUDGET 2014
Dette à long terme							
Intérêts et autres frais	250 966,1	255 586,1	1,8	133 883,2	130 625,2	(2,4)	386 211,3
	250 966,1	255 586,1	1,8	133 883,2	130 625,2	(2,4)	386 211,3
Autres frais de financement	1 310,1	1 310,0	-	104,5	104,5	-	1 414,5
TOTAL	252 276,2	256 896,1	1,8	133 987,7	130 729,7	(2,4)	387 625,8

Cette fonction regroupe les intérêts et les autres frais relatifs au financement à long terme des acquisitions d'immobilisations. Elle comprend aussi les frais relatifs au financement à long terme de la dette actuarielle initiale de certains régimes de retraite des employés de l'ancienne Ville de Montréal, qui relèvent du conseil municipal, ainsi que les frais relatifs au financement à long terme de la dette de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal, qui relèvent du conseil d'agglomération. Précisons que le remboursement de la dette à long terme est présenté séparément à la prochaine section, « Financement ».

Budget municipal

Les charges relatives aux frais de financement présentent une augmentation de 4,6 M\$ qui s'explique par les éléments suivants :

- une hausse de 11,8 M\$ attribuable à l'augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme des nouvelles dépenses en immobilisations;
- une baisse de 8,8 M\$ attribuable à l'échéance d'emprunts et au financement d'emprunts à des taux d'intérêt plus faibles;
- une hausse de 1,6 M\$ pour le financement et le refinancement des dépenses en immobilisations non subventionnées de la STM qui se réalisent à des niveaux plus élevés que l'an dernier. Une augmentation équivalente en revenus est prévue pour refléter les montants remboursés par la STM à la Ville de Montréal.

Budget de l'agglomération

Les charges liées aux frais de financement présentent une diminution de 3,3 M\$ qui s'explique par les éléments suivants :

- une hausse de 6,0 M\$ attribuable à l'augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme des nouvelles dépenses en immobilisations;
- une baisse de 9,3 M\$ attribuable à l'échéance d'emprunts et au financement d'emprunts à des taux d'intérêt plus faibles.

LES QUOTES-PARTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL AU FINANCEMENT DES ACTIVITÉS DE L'AGGLOMÉRATION

Ce poste présente la contribution prévue au budget du conseil municipal de Montréal afin de financer les activités relevant du conseil d'agglomération de Montréal. Pour plus de renseignements, consulter la section « Quotes-parts » du présent document.

Tableau 20

Quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des activités de l'agglomération

(en milliers de dollars)

	COMPARATIF 2013	BUDGET 2014	ÉCART (%)
QUOTES-PARTS			
Dépenses générales	1 508 111,9	1 555 189,1	3,1
Service de l'eau	86 518,6	128 393,0	48,4
Réserve financière de l'eau	75 076,5	0,0	(100,0)
Alimentation en eau potable	47 879,3	53 139,1	11,0
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	27 594,7	22 777,4	(17,5)
Service des premiers répondants	5 783,9	5 712,4	(1,2)
Tarifaire (compteurs d'eau)	0,0	4 427,5	-
TOTAL	1 750 964,9	1 769 638,5	1,1

LE FINANCEMENT

Tableau 21
Financement

(en milliers de dollars)

	BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL			BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION			GLOBAL
	COMPARATIF 2013	BUDGET 2014	ÉCART (%)	COMPARATIF 2013	BUDGET 2014	ÉCART (%)	BUDGET 2014
Remboursement de la dette à long terme	231 751,7	243 426,9	5,0	156 724,7	157 587,5	0,6	401 014,4
TOTAL	231 751,7	243 426,9	5,0	156 724,7	157 587,5	0,6	401 014,4

Remboursement de la dette à long terme

Budget municipal

Les sommes consacrées au remboursement de la dette à long terme présentent une hausse de 11,7 M\$ qui découle des éléments suivants :

- une diminution de 4,9 M\$ attribuable à la baisse du volume d'emprunts qui viennent à échéance au cours de 2014;
- une hausse de 4,6 M\$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette;
- une augmentation de 5,0 M\$ attribuable à une révision à la baisse des transferts du gouvernement du Québec, conformément aux ententes de partage de frais pour les dépenses en immobilisations;
- une augmentation de 7,0 M\$ attribuable à la baisse des affectations selon les règles comptables reliées à certains emprunts.

Budget de l'agglomération

Les montants consacrés au remboursement de la dette à long terme présentent une hausse de 0,9 M\$ qui découle des éléments suivants :

- une diminution de 1,7 M\$ attribuable à une révision à la hausse des transferts du gouvernement du Québec, conformément aux ententes de partage de frais pour les dépenses en immobilisations;
- une hausse de 2,6 M\$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette.

L'ANALYSE DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT – AFFECTATIONS

Tableau 22**Affectations***(en milliers de dollars)*

	BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL		BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION		GLOBAL
	COMPARATIF 2013	BUDGET 2014	COMPARATIF 2013	BUDGET 2014	BUDGET 2014
Activités d'immobilisations	(20 689,3)	(41 101,7)	(14 093,7)	(20 946,1)	(62 047,8)
Remboursement de capital	(23 997,2)	(10 971,0)	(7 714,7)	(8 493,0)	(19 464,0)
Excédent (déficit) de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	80 460,4	11 457,9	750,0	15 076,0	26 533,9
Réserves financières – Fonds de l'eau	(7 301,7)	2 178,3	(25 922,0)	8 312,4	10 490,7
Montants à pourvoir dans le futur	(102,4)	14 466,8	116 602,5	128 416,9	142 883,7
TOTAL	28 369,8	(23 969,7)	69 622,1	122 366,2	98 396,5

Activités d'immobilisations

Les activités d'immobilisations désignent l'affectation budgétaire destinée aux projets d'immobilisations.

Budget municipal

Une somme de 41,1 M\$ est inscrite au budget du conseil municipal pour les activités d'immobilisations. Un montant de 6,2 M\$ provenant des revenus du Fonds de l'eau est prévu pour le paiement comptant de la main-d'œuvre capitalisée dans les projets d'immobilisations liés à l'eau. Un montant de 11,3 M\$ est également budgétisé pour le paiement comptant d'investissements liés à la voirie. Enfin, une somme de 0,6 M\$ est prévue pour l'acquisition d'un terrain destiné à l'aménagement d'un parc dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

De plus, en 2014, s'ajoute une nouvelle réserve financière servant à financer au comptant des dépenses d'immobilisations. Au niveau municipal, un montant de 23 M\$ est prévu à cet égard.

Budget de l'agglomération

Un montant de 16,2 M\$ provient des revenus du Fonds de l'eau et est destiné au paiement comptant de la main-d'œuvre capitalisée dans les projets d'immobilisations liés à l'eau. Ce montant est en hausse de 2,1 M\$ par rapport à 2013.

De plus, en 2014, s'ajoute une nouvelle réserve financière servant à financer des dépenses au comptant d'immobilisations. Au niveau de l'agglomération, un montant de 4,7 M\$ est prévu à cet égard.

Remboursement de capital

Budget municipal

Des affectations de près de 11 M\$ servent à effectuer un remboursement d'emprunts pour financer des dépenses de fonctionnement des années antérieures, notamment la dette actuarielle initiale de l'ex-Ville de Montréal. L'écart de 13 M\$ entre le budget de 2013 et celui de 2014 s'explique par des emprunts venus à échéance au cours de 2013 et par la diminution du solde des dépenses à financer du règlement du déficit actuariel.

Budget de l'agglomération

Pour l'agglomération, le remboursement de capital de 8,5 M\$ est attribuable au remboursement d'emprunts servant à financer des dépenses de fonctionnement des années antérieures et, plus précisément, l'emprunt relié au financement de la contribution financière au *Programme d'aide aux immobilisations en transport* de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL-STM).

Excédent (déficit) de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés

Aux fins de l'équilibre budgétaire, il est prévu d'utiliser certains excédents des exercices antérieurs et des réserves.

Budget municipal

Ce budget prévoit une somme de 11,5 M\$. Celle-ci reflète :

- le retrait de l'utilisation de surplus des années antérieures de 65 M\$ qui était intégrée à l'équilibre du budget de 2013;
- 0,3 M\$ provenant de la réserve financière destinée à la voirie;
- des surplus de 11,1 M\$ que certains arrondissements ont utilisés afin d'équilibrer leur budget de 2014.

Budget de l'agglomération

Pour l'agglomération, une somme de 15 M\$ provient de surplus des années antérieures et une autre de 76,0 \$ est puisée dans la réserve financière destinée à la voirie.

Réserves financières – Fonds de l'eau

Pour 2014, cette rubrique présente les crédits qui seront puisés à même les réserves financières de l'eau pour financer les activités relatives à l'eau. L'annexe 6 présente le détail de l'information financière relative au Fonds de l'eau.

Budget municipal

Afin d'équilibrer les revenus et les charges relatives à la gestion des activités de l'eau, une somme de 2,2 M\$ sera puisée à même la réserve financière locale de l'eau.

Budget de l'agglomération

Afin d'équilibrer les revenus et les charges relatives à la gestion des activités de l'eau, une somme de 8,3 M\$ sera puisée à même la réserve financière d'agglomération de l'eau.

Montants à pourvoir dans le futur

Ces montants se divisent en trois grandes catégories :

Financement à long terme des activités de fonctionnement

Budget de l'agglomération

La Ville de Montréal versera, en 2014, une contribution de 16,7 M\$ pour financer sa part des projets d'investissement dans le cadre du *Programme SOFIL-STM*. Cette somme correspond à 15 % des dépenses d'investissement admissibles réalisées par la STM. Celle-ci reçoit une contribution gouvernementale équivalant à 85 % du coût des immobilisations admissibles au programme.

Montants à pourvoir relatifs aux régimes de retraite

Selon les modifications aux normes comptables en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2007, un actif ou un passif à l'activité « Montants à pourvoir dans le futur » doit être constaté à cette date relativement à la valeur nette des caisses de retraite, établie sur base actuarielle ou par projection actuarielle. Les crédits présentés à la ligne « Montants à pourvoir dans le futur » représentent donc l'amortissement de la valeur ainsi établie.

Cette rubrique incorpore également l'incidence de la variation de la limite sur l'actif au bilan découlant d'une perte ou d'un gain actuariel et son amortissement futur.

De plus, afin d'alléger l'impact fiscal résultant de la crise financière de 2008, le MAMROT permet l'utilisation des montants à pourvoir dans le futur. En 2014, c'est une somme de 62 M\$ que la Ville utilise à cet égard, soit une baisse de 18 M\$ par rapport à l'an dernier.

Budget municipal

L'ensemble de ces mesures fait en sorte que le montant à pourvoir dans le futur relativement aux régimes de retraite est établi à un montant négatif de 5,3 M\$ pour le budget de 2014 :

- 27,9 M\$ à titre d'allègement;
- 3,5 M\$ pour l'ajustement comptable à la limite de l'actif;
- une somme négative de 34 M\$ pour le déficit initial et le rachat d'obligations;
- une somme négative de 2,7 M\$ à la suite de l'harmonisation des caisses de retraite, comprenant l'impact associé à la modification de la méthode d'indexation de la prestation de retraite.

Budget de l'agglomération

Pour l'agglomération, ces mêmes mesures établissent à 86,5 M\$ le montant à pourvoir dans le futur relativement aux régimes de retraite, pour le budget de 2014 :

- 34,1 M\$ à titre d'allègement;
- 38,9 M\$ pour l'ajustement comptable à la limite de l'actif;
- 18,6 M\$ pour le déficit initial et le rachat d'obligations;
- une somme négative de 1,4 M\$ à la suite de l'harmonisation des caisses de retraite, comprenant les impacts associés à la modification de la méthode d'indexation de la prestation de retraite;
- une somme négative de 3,7 M\$ pour les mesures transitoires adoptées au 1^{er} janvier 2000.

Montant à pourvoir pour la taxe de vente du Québec

Des changements sont survenus concernant le remboursement de la TVQ. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2014, le gouvernement du Québec impose l'application du régime général de la TVQ de telle sorte que le remboursement s'appliquera aux taxes réellement payées par chaque organisme municipal sous forme de crédits sur intrants à hauteur de 62,8 %. Auparavant, ce remboursement de TVQ par le gouvernement du Québec était versé sous forme de transfert inconditionnel.

Ce changement de régime a un impact majeur sur les finances des municipalités, dont celles de Montréal. Afin d'atténuer cet impact, le gouvernement du Québec a mis en place des mesures transitoires. Ces mesures permettent aux municipalités qui le désirent d'emprunter, pendant une période maximale de quatre ans, des montants qui sont fixés en fonction d'un pourcentage de la somme reçue en 2013 à titre de compensation de la TVQ. Les montants devront être amortis, par la suite, sur une période maximale de dix (10) ans. Pour 2014, l'emprunt utilisé par la Ville de Montréal est de l'ordre de 45 M\$ et doit être considéré, aux fins comptables, à titre de montant à pourvoir.

Budget municipal

L'emprunt imputé au budget municipal est de 19,8 M\$.

Budget de l'agglomération

L'emprunt imputé au budget de l'agglomération est de 25,2 M\$.

Budget par unités d'affaires

LE BUDGET SELON LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le budget global de 2014 de la Ville de Montréal s'élève à 4 895,4 M\$. Les pages suivantes dressent un portrait d'ensemble des prévisions budgétaires de 2014 selon la structure organisationnelle. Le budget global présente donc les revenus et les charges des arrondissements, des services centraux et des autres postes budgétaires ainsi que les quotes-parts au financement des activités de l'agglomération, au financement et aux affectations.

Tableau 23 Prévisions budgétaires des unités d'affaires

(en milliers de dollars)

	SOURCES DE FINANCEMENT DU BUDGET 2014					BUDGET 2014	ÉCART (%)
	COMPARATIF 2013 ¹	REVENUS AUTONOMES		AFFECTATIONS	TRANSFERTS		
		TAXES	AUTRES REVENUS				
ARRONDISSEMENTS							
Ahuntsic-Cartierville	65 711,0	6 417,1	2 996,5	0,0	55 334,3	64 747,9	(1,5)
Anjou	29 775,6	5 616,8	1 352,0	0,0	23 498,8	30 467,6	2,3
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	73 750,6	7 761,1	4 010,5	127,6	61 678,6	73 577,8	(0,2)
Lachine	35 181,6	4 042,4	4 571,8	2 442,7	24 729,0	35 785,9	1,7
LaSalle	46 246,8	8 407,9	2 042,7	1 401,7	32 704,0	44 556,3	(3,7)
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	12 601,5	1 177,4	811,7	0,0	10 328,9	12 318,0	(2,2)
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	72 310,7	8 249,4	3 412,4	2 750,0	56 895,8	71 307,6	(1,4)
Montréal-Nord	45 036,1	7 691,5	1 305,3	315,4	35 553,4	44 865,6	(0,4)
Outremont	19 865,6	2 181,4	3 640,0	1 451,4	13 022,1	20 294,9	2,2
Pierrefonds-Roxboro	34 478,6	4 742,1	1 614,6	978,7	27 230,0	34 565,4	0,3
Plateau-Mont-Royal	60 487,8	6 690,1	10 449,8	115,0	44 506,7	61 761,6	2,1
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	61 444,4	10 174,9	2 434,8	0,0	51 660,7	64 270,4	4,6
Rosemont-La Petite-Patrie	62 949,7	5 914,0	4 723,2	0,0	53 976,3	64 613,5	2,6
Saint-Laurent	79 634,6	10 228,0	7 884,3	0,0	60 303,9	78 416,2	(1,5)
Saint-Léonard	42 935,0	6 364,9	2 101,4	0,0	34 909,5	43 375,8	1,0
Sud-Ouest	55 074,0	4 741,8	3 784,1	(60,3)	46 579,8	55 045,4	(0,1)
Verdun	40 969,5	5 954,1	4 949,5	754,0	29 161,7	40 819,3	(0,4)
Ville-Marie	88 631,5	14 288,0	18 161,0	0,0	54 586,5	87 035,5	(1,8)
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	67 588,8	5 274,8	4 310,2	232,4	57 878,1	67 695,5	0,2
TOTAL – ARRONDISSEMENTS	994 673,4	125 917,7	84 555,8	10 508,6	774 538,1	995 520,2	0,1
Montant présenté dans le budget des arrondissements et également dans les revenus corporatifs	(900 011,6)	(125 165,0)	0,0	0,0	(774 538,1)	(899 703,1)	
TOTAL NET – ARRONDISSEMENTS	94 661,8	752,7	84 555,8	10 508,6	-	95 817,1	

¹ Les données du comparatif de 2013 des revenus, affectations et transferts ainsi que des charges et du financement ont été redressées, le cas échéant, pour refléter des réorganisations survenues entre unités d'affaires.

Tableau 23 (suite)
Prévisions budgétaires des unités d'affaires
(en milliers de dollars)

	REVENUS ET AFFECTATIONS			CHARGES ET FINANCEMENT		
	COMPARATIF 2013 ¹	BUDGET 2014	ÉCART (%)	COMPARATIF 2013 ¹	BUDGET 2014	ÉCART (%)
ARRONDISSEMENTS²	94 661,8	95 817,1	1,2	994 673,4	995 520,2	0,1
SERVICES CENTRAUX						
Direction générale	668,7	679,3	1,6	50 413,1	35 106,1	(30,4)
Affaires institutionnelles	0,0	0,0	-	5 253,6	4 749,0	(9,6)
Affaires juridiques et évaluation foncière	194 382,9	186 204,2	(4,2)	80 114,7	78 681,9	(1,8)
Capital humain et communications	35 890,5	40 832,6	13,8	56 757,6	54 050,7	(4,8)
Commission de la fonction publique	0,0	0,0	-	1 038,0	1 090,6	5,1
Commission des services électriques	76 417,0	76 196,5	(0,3)	63 690,5	63 004,7	(1,1)
Concertation des arrondissements et des ressources matérielles	105 326,5	102 594,5	(2,6)	158 079,9	151 840,8	(3,9)
Contrôleur général	0,0	0,0	-	3 869,1	3 682,5	(4,8)
Eau	292,9	611,0	108,6	257 540,6	258 577,3	0,4
Finances	5 928 798,2	5 984 568,0	0,9	66 426,8	65 725,9	(1,1)
Infrastructures, transport et environnement	24 548,8	24 934,1	1,6	133 532,5	127 572,0	(4,5)
Inspecteur général	0,0	0,0	-	0,0	5 000,0	-
Mise en valeur du territoire	52 377,0	50 483,7	(3,6)	102 433,3	98 410,2	(3,9)
Police	62 452,1	50 432,6	(19,2)	677 233,4	691 647,5	2,1
Qualité de vie	52 013,9	41 230,5	(20,7)	183 947,2	172 651,2	(6,1)
Secrétariat de liaison	0,0	0,0	-	650,0	655,5	0,8
Sécurité incendie	11 928,0	12 262,6	2,8	345 200,7	357 102,2	3,4
Technologies de l'information	634,9	721,6	13,7	66 828,7	66 723,2	(0,2)
Vérificateur général	294,5	185,0	(37,2)	5 960,7	5 951,2	(0,2)
TOTAL – SERVICES CENTRAUX	6 546 025,9	6 571 936,2	0,4	2 258 970,4	2 242 222,5	(0,7)
AUTRES POSTES BUDGÉTAIRES						
Dépenses communes				549 756,4	555 235,9	1,0
Frais de financement				327 715,6	334 005,9	1,9
Dépenses de contributions				535 075,9	535 198,7	-
TOTAL – AUTRES POSTES BUDGÉTAIRES				1 412 547,9	1 424 440,5	0,8
QUOTES-PARTS POUR LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS DE L'AGGLOMÉRATION				1 750 964,9	1 769 638,5	1,1
FINANCEMENT - REMBOURSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME				311 587,6	323 819,5	3,9
Élimination des transactions internes et interentités ³	(1 849 896,4)	(1 860 250,9)	0,6	(1 849 896,4)	(1 860 250,9)	0,6
TOTAL DES REVENUS, DES CHARGES, DES QUOTES-PARTS ET DU FINANCEMENT	4 790 791,3	4 807 502,4	0,3	4 878 847,8	4 895 390,3	0,3
AFFECTATIONS						
Activités d'immobilisations	(34 158,0)	(61 422,5)				
Remboursement de capital	(31 711,9)	(19 464,0)				
Excédent (déficit) de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	70 650,0	15 400,0				
Réserves financières – Fonds de l'eau	(33 223,7)	10 490,7				
Montants à pourvoir dans le futur	116 500,1	142 883,7				
TOTAL DES AFFECTATIONS AUTRES QUE CELLES PRÉVUES PAR LES ARRONDISSEMENTS⁴	88 056,5	87 887,9				
TOTAL⁵	4 878 847,8	4 895 390,3	0,3	4 878 847,8	4 895 390,3	0,3

Voir les notes à la page suivante.

Notes relatives au tableau de la page précédente :

- ¹ Les données du comparatif de 2013 concernant les revenus et affectations ainsi que les charges et le financement ont été redressées, le cas échéant, pour refléter des réorganisations survenues entre unités d'affaires.
- ² Les revenus et affectations des arrondissements ont été ajustés pour tenir compte des montants présentés à la fois dans le budget des arrondissements et dans les revenus corporatifs. Ainsi, 896 727,7 \$ ont été retirés des revenus et affectations du comparatif de 2013 et 899 703,1 \$, de ceux du budget de 2014.
- ³ Aux fins de la présentation du budget global, les revenus et les dépenses qui découlent des transactions résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires de la Ville sont éliminés afin de présenter fidèlement le niveau des revenus et des dépenses au budget.
- ⁴ Le montant total des affectations prévues au budget de 2014 est le suivant :
- | | |
|--|--------------------|
| Affectations prévues pour les arrondissements : | 10 508,6 \$ |
| Affectations autres que celles prévues par les arrondissements : | <u>87 887,9 \$</u> |
| Total des affectations du budget de 2014 : | 98 396,5 \$ |
- ⁵ Le total correspond à celui des charges, des quotes-parts, du financement et des affectations présentés à l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales.

LE BUDGET DES ARRONDISSEMENTS

En 2014, le budget des arrondissements connaît une hausse de 0,8 M\$ pour s'établir à 995,5 M\$. Ce budget représente 20,3 % du budget total de la Ville de Montréal. Il se compose de transferts centraux pour 774,5 M\$, de revenus autonomes pour 84,6 M\$, de taxation locale se chiffrant à 125,9 M\$ ainsi que d'affectation de surplus et autres affectations s'élevant à 10,5 M\$.

Transferts centraux

En 2014, les transferts centraux ont été ajustés afin de refléter les modifications apportées au régime de la TVQ par le ministère des Finances et de l'Économie du Québec. Cette correction de 16,2 M\$ n'a pas d'effet sur le pouvoir d'achat des arrondissements. Par ailleurs, un montant additionnel de 5,5 M\$ a été attribué au budget des arrondissements pour l'ouverture et la mise en service de nouvelles bibliothèques dans les arrondissements de Saint-Laurent et de Rosemont–La Petite-Patrie.

De plus, les arrondissements ont le pouvoir d'utiliser différentes stratégies d'équilibre budgétaire, présentées ci-après, pour maintenir, augmenter ou améliorer leur prestation de services.

Revenus autonomes

En 2014, les revenus autonomes des arrondissements sont demeurés relativement stables et totalisent 84,6 M\$. Ces revenus sont liés principalement à la délivrance et à la modification des permis de construction et à l'occupation du domaine public.

Taxation locale

Pour l'année 2014, les revenus de la taxation locale des arrondissements augmentent de 15 M\$ pour s'établir à 125,9 M\$. Cette augmentation est le résultat combiné de la croissance immobilière ainsi que des décisions des conseils d'arrondissement quant au niveau de leur taxe de services.

Le détail de la taxation des arrondissements est présenté dans la section « Fiscalité » du présent document.

Affectations

Les arrondissements peuvent également équilibrer leur budget en utilisant des affectations de surplus des années antérieures. Ainsi, au budget de 2014, onze arrondissements ont opté pour cette stratégie d'équilibre budgétaire, pour un montant total de 10,5 M\$.

LE BUDGET DES SERVICES CENTRAUX

Les dépenses de fonctionnement

Le budget global des services centraux s'élève à 2 242,2 M\$ en 2014, en baisse de 16,7 M\$. En 2014, les budgets des services centraux ont été ajustés afin de refléter les modifications apportées du régime de la taxation de la TVQ. Cette correction de 15,9 M\$ n'affecte pas le pouvoir d'achat des services centraux.

La confection budgétaire de 2014 des services centraux s'est réalisée sur la base de paramètres définis dans le respect du cadre financier de la Ville et de stratégies visant à atteindre l'équilibre budgétaire. Parmi ces stratégies, figure un effort de réduction des dépenses de près de 60 M\$ demandé aux services centraux qui, pour la plupart, ont dû absorber à même leur base budgétaire les hausses liées à la rémunération globale ainsi que l'indexation des autres familles de dépenses. Également, un effort de réduction de la masse salariale de l'ordre de 5 % est demandé à certaines unités d'affaires.

Le budget des services centraux reflète également la volonté de l'Administration de poursuivre la réalisation des projets liés à l'entente de 175 M\$ consentie à la Ville de Montréal pour les prochaines années. Parmi ces projets figure, entre autres, le soutien au Grand Prix F1, aux festivals, à la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal, au Partenariat du Quartier des spectacles, à Montréal en Histoires et aux Ateliers d'artistes.

Le budget des services centraux inclut également des variations propres à leurs champs d'activité, dont les principaux sont décrits ci-après.

Direction générale

Le budget de la Direction générale reflète le retrait d'un montant non récurrent de 15 M\$ qui avait été dégagé pour les élections municipales de novembre 2013.

Service des affaires institutionnelles

La diminution du budget du Service des affaires institutionnelles est attribuable principalement au budget transféré à la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal.

Le Service a également obtenu un budget additionnel de 0,3 M\$ pour financer des événements et missions visant à promouvoir Montréal à l'international.

Service des affaires juridiques et évaluation foncière

Des crédits additionnels de 1,2 M\$ sont prévus pour faire face à la hausse du niveau d'activité de la cour municipale. Ils permettront de diminuer les retards dans le traitement des dossiers judiciaires et dans la perception des sommes dues à la Ville.

Service du capital humain et des communications

La diminution des crédits de 2,7 M\$ est principalement attribuable au retrait du service du programme *Emploi Été Canada* et à un ajustement des services professionnels de l'ÉNAP relié au programme de formation des gestionnaires.

Commission des services électriques

Le budget de la Commission des services électriques prévoit une diminution de 0,7 M\$ attribuable à la baisse de ses obligations relativement au remboursement de la dette et au paiement des frais financiers afférents au financement des immobilisations des conduits souterrains.

Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles

La diminution de 6,2 M\$ du budget du service s'explique notamment par la réorganisation des activités d'entretien et de gardiennage des immeubles et des activités du matériel roulant. De plus, le budget du « coût des propriétés destinées à la revente » a été réévalué à la baisse, pour 1,2 M\$.

Service de l'eau

Le budget de dépenses de fonctionnement du Service de l'eau augmente de 1 M\$.

Cette variation s'explique par une croissance du budget du Service de l'eau de 6,2 M\$ résultant de la prise en charge par la Ville de Montréal de l'exploitation des usines de production d'eau potable de Pointe-Claire et de Dorval, une hausse de 3,3 M\$ des coûts d'exploitation des usines de production d'eau potable et de la station d'épuration des eaux usées, une augmentation de 3,7 M\$ des budgets d'entretien et d'auscultation des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout, une augmentation de 1 M\$ des dépenses d'entretien des équipements à la station d'épuration et une hausse de 0,3 M\$ pour divers autres objets de dépenses.

Le budget du Service de l'eau a également diminué de 4,4 M\$ à la suite de l'introduction du nouveau régime de taxation de la TVQ, de 5,1 M\$ en frais de financement et de coût de remboursement de la dette et de 4,0 M\$ en diverses mesures de rationalisation.

Service des finances

La baisse de 0,7 M\$ du Service des finances provient, d'une part, de la non-récurrence d'un montant de 2,3 M\$ pour les dépenses relatives aux élections municipales en 2013 et, d'autre part, de l'ajout de ressources pour 1,6 M\$ pour, entre autres, l'intégration des activités découlant de la prise en charge du système de gestion du temps Kronos.

Service des infrastructures, du transport et de l'environnement

Le budget du SITE affiche une baisse de 6 M\$. Cette variation s'explique en grande partie par une baisse de 3,8 M\$ attribuable au changement de régime de la TVQ. La diminution du volume des déchets à traiter entraîne une baisse de 1,6 M\$ à la Direction de l'environnement.

Unité de l'inspecteur général

L'Administration réserve un budget de 5 M\$ pour l'implantation de l'unité de l'inspecteur général.

Service de la mise en valeur du territoire

La restructuration des activités du SMVT a permis de réduire le budget de 0,9 M\$ au chapitre de la masse salariale. Un réaménagement budgétaire visant la mise en place du Plan de fidélisation des familles, à même l'enveloppe dédiée au programme *Rénovation Québec*, entraîne une baisse de 1,6 M\$, alors que la finalisation des projets du *PR@M-Commerce* en 2014 génère une diminution de 1,3 M\$.

Service de police

Les dépenses au Service de police sont en hausse de 14,4 M\$. L'indexation de la masse salariale découlant des conventions collectives, pour le personnel policier et les officiers de direction, contribue à une augmentation de 22,1 M\$. Cette hausse est cependant atténuée par une stratégie de gestion de l'effectif policier permettant de générer des économies de 12,7 M\$.

La variation budgétaire s'explique également par une hausse des dépenses de 2,4 M\$ pour le financement de l'EPIM, qui comptera notamment un équivalent de 20,0 années-personnes en 2014.

Service de la qualité de vie

La baisse de 11,3 M\$ du budget du Service de la qualité de vie est principalement attribuable à la non-réurrence des crédits de 9,0 M\$ alloués à l'événement Mosaïcultures internationales 2013 et à une réduction de 1,6 M\$ des frais d'administration à la Direction de l'Espace pour la vie.

Un budget de 1 M\$ a été accordé aux Jeux du Québec 2016.

Service de sécurité incendie de Montréal

Le SIM a connu un accroissement de son budget de l'ordre de 11,9 M\$. L'essentiel de cette augmentation s'explique par l'indexation de la masse salariale du service, dont la hausse des dépenses à ce chapitre est de 15,7 M\$. Outre les hausses découlant notamment des conventions collectives, s'ajoute aussi l'embauche de 36 nouveaux pompiers en lien avec les mesures du Schéma de couverture de risque, qui se traduit en 2014 par la mise en service de deux véhicules dans la nouvelle caserne 59, située dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour un total de 2,2 M\$. De plus, certains frais liés à la formation continue des officiers et de l'état-major pompiers ainsi que les frais afférents à la mise en place d'un plan maître des équipes spécialisées comptent pour 1,4 M\$ de la croissance.

Par ailleurs, une diminution des dépenses en biens et services de 4 M\$ est observée. Cette réduction importante découle notamment du plan d'action qui avait été mis en place en 2013 afin de combler les besoins urgents en équipements de combat d'incendie, et pour lequel des dépenses supplémentaires de 2,4 M\$ avaient été autorisées.

LES AUTRES POSTES BUDGÉTAIRES ET LE FINANCEMENT

Les charges associées aux rubriques « Autres postes budgétaires » et « Financement » totalisent 1 748,3 M\$ et représentent près de 36 % du budget global de la Ville. Ces rubriques regroupent quatre grandes catégories : les dépenses communes (555,2 M\$), les frais de financement (334 M\$), les dépenses de contributions (535,2 M\$) et le financement (323,8 M\$).

Ces rubriques prévoient notamment les charges suivantes :

- la contribution au financement d'activités réalisées par des agences et des organismes gouvernementaux, régionaux et locaux;
- les charges financières centralisées qui sont associées au financement des dépenses en immobilisations;
- certaines charges requises pour répondre aux exigences légales, notamment les dépenses contingentes.

Les dépenses communes

Tableau 24
Dépenses communes

(en milliers de dollars)

	COMPARATIF 2013	BUDGET 2014	ÉCART (%)
Redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite	393 479,4	401 686,0	2,1
Crédits pour dépenses contingentes	48 510,6	48 664,4	0,3
Pertes possibles dans la perception	11 128,7	13 128,7	18,0
Dépenses générales d'administration	7 970,7	7 970,7	-
Chantier d'optimisation « Approvisionnement »	(10 000,0)	(3 005,6)	(69,9)
Autres dépenses communes	98 667,0	86 791,7	(12,0)
TOTAL	549 756,4	555 235,9	1,0

Redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite

Le budget de 401,7 M\$ est en hausse de 8,2 M\$.

Ce poste regroupe :

- certaines charges relatives aux régimes de retraite (services passés);
- les charges sociales liées à la rémunération qui ne peuvent, à cette étape, être réparties parmi les unités d'affaires et qui, conformément aux dispositions des conventions collectives, doivent être prévues au budget, notamment les sommes relatives à l'équité salariale ainsi que les frais liés à certaines libérations syndicales;
- des crédits relatifs à la rémunération des employés excédentaires.

Les principaux éléments de variation budgétaire liés à ce poste sont :

- une augmentation de 13,4 M\$ des dépenses relatives aux régimes de retraite, à la suite de la révision, entre autres, des hypothèses actuarielles relatives aux tables de mortalité et au taux de rendement;

- une diminution de 5,2 M\$ de diverses provisions liées au coût des avantages sociaux, notamment en matière de santé et sécurité au travail.

Crédits pour dépenses contingentes

Le poste budgétaire « Crédits pour dépenses contingentes » permet de pourvoir aux charges non prévues au budget, au règlement de réclamations et au paiement de condamnations judiciaires.

La somme destinée à ce poste budgétaire est directement liée au budget global de la Ville, en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* qui oblige de prévoir des crédits minimaux.

Pertes possibles dans la perception

Ce poste affiche une augmentation de 2 M\$ relativement à une nouvelle évaluation des mauvaises créances relatives à la perception des revenus liés à la fiscalité (taxation) et des autres types de revenus, notamment les amendes et les frais des constats d'infraction, les droits de mutation immobilière et les revenus de baux de location.

Dépenses générales d'administration

Ces crédits serviront principalement au maintien et à l'amélioration des services. L'administration municipale désignera, en cours d'année, les unités administratives qui seront responsables des projets prioritaires par la Ville.

Chantier d'optimisation « Approvisionnement »

Ce chantier amorcé en 2013 vise à développer et à élargir des ententes corporatives d'approvisionnement afin de générer des économies de l'ordre de 3 M\$ pour l'exercice 2014.

Autres dépenses communes

Tableau 25

Autres dépenses communes

(en milliers de dollars)

	COMPARATIF 2013	BUDGET 2014	ÉCART (%)
Prêt d'employés au MESS	29 789,3	28 995,9	(2,7)
Programme Réussir@Montréal – Industrie	29 000,0	11 000,0	(62,1)
Montant réservé aux acquisitions d'immobilisations - autres activités	23 647,0	0,0	(100,0)
Aide dédiée au développement économique	12 171,6	22 171,0	82,2
Interventions prioritaires en propreté et graffitis	4 475,0	4 475,0	-
Développement du réseau des bibliothèques	3 600,0	0,0	(100,0)
Chantier d'optimisation « Gestion allégée » (Lean Management)	(21 500,0)	0,0	(100,0)
Chantier d'optimisation « Régimes de retraite »	(17 000,0)	(25 036,0)	47,3
Priorités de l'Administration	0,0	12 500,0	-
Prêt d'employés à la Société Stationnement de Montréal	0,0	4 040,1	-
Prêt d'employés au Bureau du taxi de Montréal	1 920,5	1 920,5	-
Autres	32 563,6	26 725,2	(17,9)
TOTAL	98 667,0	86 791,7	(12,0)

Les principaux éléments de variation des autres dépenses communes se détaillent ainsi :

- une diminution de 18 M\$ au budget dédié au programme *Réussir@Montréal – Industrie*, à la lumière de l'évolution de la demande globale d'aide financière constatée dans le cadre de la plus récente évaluation du programme;
- le retrait du budget de 23,6 M\$ destiné au financement au comptant des dépenses d'immobilisations;
- une augmentation de 10 M\$ du budget consacré au développement culturel, touristique et économique dans le cadre de l'Entente de 175 M\$;
- le retrait d'un budget de 3,6 M\$ qui était destiné à la mise en activité de nouvelles bibliothèques en 2013. Pour 2014, ce budget a été intégré aux transferts centraux des arrondissements concernés;
- le retrait lié au chantier « Gestion allégée » de 21,5 M\$. Pour 2014, cette contrainte budgétaire a été intégrée aux dotations budgétaires des services centraux;
- une économie de 20 M\$ dans le cadre du chantier « Régimes de retraite » que la Ville compte réaliser en vertu d'un nouveau partage des coûts entre la Ville et ses employés;
- une économie de 5 M\$ suite aux négociations avec les employés cadres et ceux du Syndicat des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal concernant leurs contributions aux régimes courants de retraite. Cette économie n'est pas encore intégrée aux budgets des unités;
- un nouveau budget de 12,5 M\$ pour financer la réalisation de projets prioritaires de l'Administration. Entre autres, cette somme servira à bonifier de 1 M\$ les montants consacrés aux enjeux associés à l'itinérance;
- un nouveau budget de 1,9 M\$ pour les employés de la Ville faisant l'objet d'un prêt de service à la nouvelle société du Bureau du taxi de Montréal qui commence ses activités en 2014;
- un budget de 4,0 M\$ maintenant prévu pour les employés de la Ville faisant l'objet d'un prêt de service à la SCSM, afin d'harmoniser la présentation budgétaire avec les conventions comptables de la Ville;
- une diminution de l'ordre de 5,8 M\$ reflétant notamment le transfert de budgets aux services centraux pour la poursuite d'activités planifiées et amorcées en 2013.

Les frais de financement

Cette rubrique regroupe l'ensemble des charges centralisées qui sont associées au financement à long terme des dépenses en immobilisations et à la dette actuarielle initiale. Les frais de financement désignent principalement les dépenses d'intérêts ainsi que les frais d'escompte et d'émission d'emprunts.

Tableau 26
Frais de financement

(en milliers de dollars)

	COMPARATIF 2013	BUDGET 2014	ÉCART (%)
Frais de financement	386 225,4	387 625,8	0,4
Frais de financement décentralisés ¹	(58 509,8)	(53 619,9)	(8,4)
TOTAL	327 715,6	334 005,9	1,9

¹ Ces dépenses sont présentées dans le budget de certains arrondissements et services centraux.

Globalement, les frais de financement présentent une hausse de 1,4 M\$ qui découle des éléments suivants :

- une réduction des frais de financement de 18,1 M\$, attribuable à l'échéance d'emprunts et au financement d'emprunts à des taux d'intérêt plus faibles;
- une hausse des frais de financement de 1,7 M\$ pour le financement et le refinancement des dépenses en immobilisations non subventionnées de la STM qui se réalisent à des niveaux plus élevés que l'an dernier. Une augmentation équivalente en revenus est prévue pour refléter les montants remboursés par la STM à la Ville de Montréal;
- une hausse des frais de financement de 17,8 M\$ attribuable à l'augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme des nouvelles dépenses en immobilisations.

Du montant total, une somme de 53,6 M\$ est imputée directement aux budgets des entités suivantes : la Commission des services électriques, l'Espace pour la vie, le Service de l'eau et certains arrondissements.

Les dépenses de contributions

En 2014, ce poste budgétaire est en hausse de 0,1 M\$ et prévoit les crédits nécessaires au respect des engagements et des obligations de la Ville relativement au soutien financier versé à la STM et à d'autres organismes ainsi qu'au paiement des quotes-parts à la CMM et à l'AMT.

Tableau 27**Contributions et quotes-parts aux agences gouvernementales, aux organismes contrôlés et aux autres organismes***(en milliers de dollars)*

	COMPARATIF 2013	BUDGET 2014	ÉCART (%)
Société de transport de Montréal	406 100,0	400 800,0	(1,3)
Agence métropolitaine de transport	53 777,3	55 100,0	2,5
Communauté métropolitaine de Montréal	30 000,0	30 000,0	-
Conseil des arts	12 450,0	12 950,0	4,0
Sociétés de développement commercial	10 850,2	10 992,4	1,3
Société du parc Jean-Drapeau	8 812,2	8 812,2	-
Bureau du taxi de Montréal	0,0	3 430,5	-
Autres organismes	13 086,2	13 113,6	0,2
TOTAL	535 075,9	535 198,7	0,0

Société de transport de Montréal

La STM est un organisme contrôlé de la Ville de Montréal qui assure des services de transport en commun sur le territoire de l'île de Montréal par ses réseaux de métro, d'autobus et de transport adapté.

En 2014, la contribution totale de la Ville de Montréal à la STM s'élève à 400,8 M\$, soit une diminution de 5,3 M\$. Cette variation s'explique par les éléments suivants :

- une diminution de 3,8 M\$ de la participation de la Ville au financement des dépenses d'exploitation de la STM. Cette baisse est l'effet net résultant d'une augmentation de la contribution à la STM et de l'introduction par le gouvernement du Québec d'un régime de remboursement partiel de la taxe de vente du Québec sous forme de crédits sur intrants. À la suite de l'introduction de ce régime, la Ville maintient le pouvoir d'achat de la STM en ajustant à la baisse sa contribution de 16,3 M\$ en 2014 (rappelons que l'introduction de ce régime est accompagnée d'une réduction des transferts du gouvernement du Québec de 95 M\$ en 2014). Par ailleurs, la Ville intensifie son soutien au financement des dépenses d'exploitation de la STM en augmentant de 12,5 M\$ sa contribution en 2014;
- une diminution de 1,5 M\$ de la contribution de la Ville de Montréal au financement des immobilisations du PTI 2014-2015-2016 de la STM, dans le cadre du programme d'aide financière de la SOFIL. Cette contribution, portée à 16,7 M\$ en 2014, sera financée par emprunt par la Ville. En vertu des modalités du programme, la contribution de la Ville est établie à hauteur de 15 % des dépenses d'investissement prévues par la STM.

Agence métropolitaine de transport

L'AMT est une agence qui gère et finance le réseau des trains de banlieue ainsi que divers équipements de nature métropolitaine (stationnements incitatifs, voies réservées et terminus d'autobus). Elle coordonne les services de transport adapté et planifie les services de transport collectif pour l'ensemble de la région montréalaise. Enfin, elle apporte un soutien financier aux organismes locaux de transport, au sein du réseau métropolitain.

Le financement de l'AMT est principalement assuré par le gouvernement du Québec (remises gouvernementales provenant des droits sur l'immatriculation et de la taxe sur l'essence), les municipalités de la région métropolitaine de Montréal (contributions aux trains de banlieue équivalant à 40 % du coût d'exploitation) et les usagers.

De plus, les municipalités versent une contribution au Fonds d'immobilisations métropolitain de l'AMT équivalant à 1 % de leur richesse foncière uniformisée. Le Fonds finance la partie non subventionnée (généralement 25 %) des investissements réalisés dans le réseau des trains de banlieue et les équipements métropolitains.

Une entente relative à la révision du cadre financier du transport collectif métropolitain a été conclue avec la Communauté métropolitaine de Montréal, en février 2010. Cependant, comme la Loi sur l'AMT n'a pas encore été modifiée par le gouvernement du Québec, les modalités de financement habituelles continuent d'être appliquées par les municipalités.

La contribution de la Ville de Montréal à l'AMT est en hausse de 1,3 M\$ en 2014. Cette augmentation s'explique principalement par une hausse de 2,0 M\$ de la contribution au fonds d'immobilisations, contribution qui atteint 24,5 M\$ en 2014. Cette progression est proportionnelle à l'augmentation de la richesse foncière uniformisée de la Ville de Montréal. La contribution aux trains de banlieue, pour sa part, s'élève à 30,6 M\$, en baisse de 0,7 M\$.

Communauté métropolitaine de Montréal

La CMM est un organisme métropolitain qui a pour but de créer une vision commune de la région métropolitaine. Son mandat est d'assurer une cohésion métropolitaine sur les orientations de développement ainsi qu'une coordination des actions nécessaires à une croissance harmonieuse du Grand Montréal.

La CMM exerce ses compétences sur les plans de l'aménagement métropolitain, du développement économique, de l'environnement, des équipements métropolitains, du logement social, du transport et de la planification de la gestion des matières résiduelles. La quote-part de Montréal à la CMM demeure stable, à 30 M\$.

Conseil des arts de Montréal

Le Conseil des arts de Montréal joue un rôle important dans la diffusion et la promotion de la culture et assure un soutien aux créateurs en encourageant l'excellence artistique. La Ville augmente de 500,0 \$ sa contribution à cet organisme, pour la porter à 12,9 M\$.

Sociétés de développement commercial

La Ville de Montréal versera aux 16 sociétés de développement commercial (SDC) une somme totalisant près de 11 M\$, soit l'équivalent des revenus de cotisations perçues par voie de taxation auprès des commerçants qui en sont membres.

Société du parc Jean-Drapeau

La Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) assure une gestion intégrée de l'ensemble des activités d'entretien du parc. Elle fournit un soutien opérationnel aux activités et aux événements qui s'y déroulent. La contribution directe de la Ville au financement du budget d'exploitation de la SPJD demeure stable, à 8,8 M\$ en 2014.

Bureau du taxi de Montréal

Cette nouvelle société commence ses activités en 2014 dans le cadre du mandat que lui confère la Ville en matière de gestion et de développement de l'industrie du taxi sur le territoire de l'île de Montréal. La création de cette société fait suite aux recommandations d'un rapport émis conjointement en 2011 par les commissions permanentes du conseil municipal et du conseil d'agglomération en matière de transport.

À cet égard, la Société assume, en vertu d'une entente-cadre, les responsabilités et les dépenses d'exploitation qui étaient auparavant assumées par la Ville. Ainsi, le budget que la Ville y consacrait dans les années antérieures est dorénavant affecté au versement d'une contribution financière de 3,4 M\$ accordée pour le premier exercice financier de la société.

Autres organismes

Un budget de 13,1 M\$ est prévu à titre de contributions aux autres organismes, relativement à des ententes de prestations de services et à des partenariats conclus avec des organismes externes. Le tableau suivant dresse la liste de ces organismes et des sommes qui leur sont attribuées.

Tableau 28

Autres contributions

(en milliers de dollars)

	COMPARATIF 2013	BUDGET 2014	ÉCART (%)
Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal	5 140,6	5 390,6	4,9
Technoparc Montréal – Secteur de Saint-Laurent	2 600,0	2 600,0	-
Office de consultation publique de Montréal	1 803,4	1 803,2	-
Ombudsman	1 051,0	1 084,0	3,1
Prêt d'employés à des organismes externes	783,2	427,8	(45,4)
Comité organisateur des jeux pompiers-policiers	650,0	650,0	-
Montréal international – FODIM	500,0	500,0	-
Office municipal d'habitation de Montréal	450,0	550,0	22,2
Centre d'excellence de Montréal en réhabilitation des sites	76,0	76,0	-
Société de gestion Marie-Victorin	20,0	20,0	-
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12,0	12,0	-
TOTAL	13 086,2	13 113,6	0,2

La Ville s'associe, sur une base permanente, à ces organismes qui sont actifs dans différentes sphères d'activité, notamment pour les raisons suivantes :

- favoriser et soutenir des activités liées à la recherche ou au développement des secteurs économique, culturel et touristique;
- soutenir la consultation publique relative aux décisions des instances touchant les dossiers d'envergure de l'administration municipale, par le truchement, entre autres, de l'Office de consultation publique et du Conseil du patrimoine;

- favoriser le traitement équitable des demandes et des plaintes des citoyens et des employés de la Ville de Montréal, par l'entremise du Bureau de l'ombudsman.

Au besoin, la Ville peut aussi s'associer de façon ponctuelle à des organismes en leur versant une contribution financière pour réaliser des événements ou des projets de construction ou de rénovation d'infrastructures sportives et culturelles.

Bien que le budget de ce poste budgétaire demeure stable pour 2014, les principaux réaménagements budgétaires se résument aux éléments suivants :

- une réduction du budget consacré aux prêts d'employés de la Ville à des organismes, s'expliquant par une diminution des conventions de services, notamment à la suite de départs à la retraite ou de réintégrations de ressources au sein de l'appareil municipal;
- une augmentation des contributions à la Société du Musée Pointe-à-Callière pour le maintien de l'offre de service touristique ainsi qu'à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour respecter les engagements financiers de la Ville en vertu de programmes de logement social et abordable réalisés conjointement avec la Société d'habitation du Québec.

Les quotes-parts de la Ville de Montréal au financement des activités de l'agglomération

Ce poste représente la contribution devant être prévue au budget du conseil municipal de Montréal afin de financer les activités relevant du conseil d'agglomération de Montréal. Pour plus de renseignements, consulter la section « Quotes-parts » du présent document.

Tableau 29

Quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des activités de l'agglomération

(en milliers de dollars)

	COMPARATIF 2013	BUDGET 2014	ÉCART (%)
QUOTES-PARTS			
Dépenses générales	1 508 111,9	1 555 189,1	3,1
Service de l'eau	86 518,6	128 393,0	48,4
Réserve financière de l'eau	75 076,5	0,0	(100,0)
Alimentation en eau potable	47 879,3	53 139,1	11,0
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	27 594,7	22 777,4	(17,5)
Service des premiers répondants	5 783,9	5 712,4	(1,2)
Tarifaire (compteurs d'eau)	0,0	4 427,5	-
TOTAL	1 750 964,9	1 769 638,5	1,1

Le financement

Tableau 30

Financement

(en milliers de dollars)

	COMPARATIF 2013	BUDGET 2014	ÉCART (%)
Remboursement de la dette à long terme	388 476,4	401 014,4	3,2
Remboursement de la dette à long terme décentralisée ¹	(76 888,8)	(77 194,9)	0,4
TOTAL	311 587,6	323 819,5	3,9

¹ Ces dépenses sont présentées dans le budget de certains arrondissements et services centraux.

Le remboursement de la dette à long terme

Cette rubrique regroupe l'ensemble des charges centralisées qui sont associées au financement à long terme des dépenses en immobilisations. Le remboursement de la dette à long terme cumule les remboursements de capital ainsi que les contributions aux fonds d'amortissement.

Le remboursement de la dette à long terme présente une hausse de 12,5 M\$ qui découle des éléments suivants :

- une diminution de 4,9 M\$ attribuable à la baisse du volume d'emprunts qui viennent à échéance au cours de 2014;

- une hausse de 7,2 M\$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette;
- une augmentation de 3,2 M\$ attribuable à une révision à la baisse des transferts du gouvernement du Québec, conformément aux ententes de partage de frais pour les dépenses en immobilisations;
- une augmentation de 7,0 M\$ attribuable à la baisse des affectations selon les règles comptables reliées à certains emprunts.

De ce budget, une somme de 77,2 M\$ est imputée directement aux budgets des entités suivantes : la CSE, l'Espace pour la vie, le Service de l'eau et certains arrondissements.

L'ÉLIMINATION DES TRANSACTIONS INTERNES ET INTERENTITÉS

Conformément à la loi, le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération sont présentés dans deux entités comptables distinctes.

Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires. Ces éliminations portent sur trois types de transactions, soit :

- les transactions à éliminer et afférentes à la part montréalaise des charges qui sont sous la responsabilité du conseil d'agglomération (quotes-parts). Puisque ces transactions résultent d'échanges de services entre le budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération, elles sont éliminées dans le budget global de la Ville de Montréal;
- les transactions internes résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable;
- les transactions interentités résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client.

Tableau 31

Élimination des transactions internes et interentités

(en milliers de dollars)

	COMPARATIF 2013	BUDGET 2014	ÉCART (%)
Élimination des transactions internes et interentités	(1 849 896,4)	(1 860 250,9)	0,6

Dette

L'ENDETTEMENT

L'administration municipale a recours à l'emprunt à long terme principalement pour financer ses immobilisations. Pour l'essentiel, le profil de l'endettement est influencé par la réalisation des projets passés et présents, inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI).

La Ville peut exceptionnellement recourir à l'emprunt pour financer d'autres types de dépenses afférentes à ses champs de compétence. Ce fut le cas notamment pour la stratégie de refinancement de la dette actuarielle initiale de l'ancienne Ville de Montréal, mise en place en 2003 et poursuivie en 2004 et 2005. Ainsi, au 31 décembre 2012, le montant brut de la dette ayant fait l'objet d'emprunts de la Ville de Montréal atteignait 7,1 milliards de dollars. En excluant la dette contractée aux fins du refinancement de la dette actuarielle de cinq des six régimes de retraite des employés de l'ex-Ville de Montréal, la dette à long terme oscillait autour de 5,8 milliards de dollars.

En tenant compte des dépenses d'investissement prévues en 2013, des emprunts échus et des refinancements, la dette devrait se situer à 5,9 milliards de dollars à la fin de 2013.

Les dépenses en immobilisations ont un impact sur le niveau d'endettement de la Ville. Elles influent également sur le budget de fonctionnement, en ce qui concerne non seulement les frais d'exploitation, mais aussi le coût de la dette. Par conséquent, il est important de fixer le niveau des investissements en ayant le souci constant de contenir l'ampleur de la dette, pour restreindre la pression exercée par le coût de la dette sur le budget de fonctionnement de la Ville.

Le tableau de la page suivante aide à mieux saisir l'impact de l'endettement sur le budget de fonctionnement de la Ville, en faisant la distinction entre le coût brut et le coût net de la dette. Il indique également la portion des coûts qui sont à la charge des contribuables de l'agglomération de Montréal.

Au budget de 2014, le coût brut de la dette, soit 893 M\$, représente 18,5 % de l'ensemble des charges, du financement et des affectations¹. Toutefois, il faut considérer qu'une partie importante de ce coût n'est pas assumée par les contribuables, puisque la dette est en partie financée par d'importants programmes de subventions du gouvernement du Québec et par les redevances de la Commission des services électriques de Montréal. De plus, des placements à long terme sont effectués selon l'état de la réserve accumulée aux fonds d'amortissement pour pourvoir au remboursement futur des emprunts. Ces placements génèrent des intérêts qui réduisent d'autant le coût que doivent assumer les contribuables. En 2014, le coût net atteint 644,9 M\$, soit 13,4 % de l'ensemble des charges, du financement et des affectations¹.

Il est à noter qu'une partie du coût brut de la dette, soit 109,5 M\$, est attribuable au refinancement de la dette actuarielle initiale de cinq des six régimes de retraite des employés de l'ex-Ville de Montréal. La stratégie mise de l'avant ayant permis à la Ville de rembourser ces régimes de retraite, les cotisations spéciales à verser aux caisses de retraite ne sont plus exigibles. En contrepartie, des emprunts ont été contractés, entraînant ainsi des coûts de financement.

En excluant les frais financiers associés au refinancement de la dette actuarielle initiale, les frais financiers bruts s'élèvent à 783,5 M\$, soit 16,2 % de l'ensemble des charges, du financement et des affectations¹. Le coût net atteint 561,9 M\$, soit 11,6 % de l'ensemble des charges, du financement et des affectations¹.

¹ En excluant, à l'État des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Budget de la Ville de Montréal, le poste « Excédent (déficit) de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés ».

Depuis la mise en place de l'agglomération de Montréal, une partie du coût de la dette est assumée par les contribuables de l'agglomération. Pour 2014, cette charge s'élève à 243,3 M\$.

Tableau 32
Coût de la dette en 2014

(en milliers de dollars)

	Comparatif global 2013	Coût total 2014	Refinancement de la dette actuarielle 2014	Coût total excluant la dette actuarielle 2014
Coût brut de la dette				
Intérêts et autres frais	386 263,9	387 625,6	77 231,8	310 393,8
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	388 517,0	401 014,2	12 909,5	-
	<u>774 780,9</u>	<u>788 639,8</u>	<u>90 141,3</u>	<u>388 104,7</u>
				-
Affectation au remboursement de la dette	31 711,9	19 464,1	8 260,7	11 203,4
Remboursement de capital par subventions	88 317,0	84 941,1	11 127,4	73 813,7
Total du coût brut de la dette	<u>894 809,8</u>	<u>893 045,0</u>	<u>109 529,4</u>	<u>783 515,6</u>
Moins :				
Revenus de placement des fonds d'amortissement	48 974,1	54 949,3	3 651,3	51 298,0
Prime à l'émission - Revenus reportés et d'intérêts	4 980,6	5 018,7	975,3	4 043,4
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec				-
- pour la portion des intérêts	54 808,0	50 540,2	10 775,4	39 764,8
- pour la portion du capital	88 317,0	84 941,1	11 127,4	73 813,7
	<u>197 079,7</u>	<u>195 449,3</u>	<u>26 529,4</u>	<u>168 919,9</u>
Moins :				
Recouvrement de la Société de transport de Montréal	13 852,1	15 568,6		15 568,6
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	36 556,5	37 152,1		37 152,1
	<u>50 408,6</u>	<u>52 720,7</u>	<u>-</u>	<u>52 720,7</u>
Total du coût net de la dette à la charge des contribuables	<u>647 321,5</u>	<u>644 875,0</u>	<u>83 000,0</u>	<u>561 875,0</u>
Répartition de cette charge entre les contribuables				
Contribuables de l'agglomération	241 861,2	243 273,2	-	243 273,2
Contribuables de la Ville de Montréal	405 460,3	401 601,8	83 000,0	318 601,8
Proportion du coût de la dette par rapport à l'ensemble des charges, du financement et des affectations ¹				
Coût brut de la dette	18,5 %	18,5 %	2,3 %	16,2 %
Coût net de la dette	13,3 %	13,4 %	1,8 %	11,6 %

¹ En excluant, à l'État des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Budget de la Ville de Montréal, le poste « Excédent (déficit) de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés ».

LA GESTION DE LA DETTE

Le comité exécutif de Montréal, à titre d'administrateur de fonds publics, accorde une place prépondérante à la saine gestion des finances de la Ville. L'un des éléments importants d'une telle gestion est évidemment la dette. Il faut gérer de façon à ce que l'endettement public soit raisonnable, c'est-à-dire en tenant compte de la capacité de payer des contribuables (coût net de la dette), tout en maintenant des services de qualité pour les citoyens.

En 2005, la firme Moody's a revu à la hausse la cote de crédit de la Ville, la faisant passer de A2 à A1. En 2006, elle a haussé de nouveau la cote de crédit de la Ville, celle-ci passant de A1 à Aa2, la meilleure cote de l'histoire de Montréal. Cette cote a été maintenue par Moody's tous les ans, de 2007 à 2013. De son côté, la firme Standard and Poor's a de nouveau attribué la cote de crédit A+ stable.

Il a déjà été mentionné que la Ville de Montréal a recours à l'emprunt pour financer la majeure partie de ses investissements. Cela implique que la Ville doit faire des choix parce qu'elle ne peut pas s'endetter outre mesure, bien qu'il n'y ait pas de limite légale à son pouvoir d'emprunt. La Ville a donc élaboré une stratégie financière qui tient compte notamment de son endettement. C'est dans cet esprit qu'elle a présenté, au budget de 2004, sa politique de gestion de la dette.

Rappelons que cette politique a pour but :

- de définir les objectifs de la gestion de la dette;
- de rendre plus systématique le processus de prise de décision;
- d'assurer la cohérence en introduisant discipline et continuité dans le processus de décision en matière d'endettement;
- de doter la Ville d'un encadrement permettant de maintenir, voire d'améliorer sa situation financière.

Grâce à sa politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- gérer sa dette de façon responsable et prudente, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- adopter des pratiques qui permettent d'ajuster le niveau d'endettement;
- s'assurer d'un accès stable et de taux avantageux sur les marchés des capitaux;
- améliorer sa situation financière et ainsi maintenir, voire bonifier, sa cote de crédit.

Les pratiques adoptées dans le contexte de la politique de gestion de la dette publique de la Ville de Montréal sont regroupées sous cinq énoncés généraux. Toute dérogation à cette politique doit faire l'objet d'une autorisation, selon le cas, du conseil municipal ou du conseil d'agglomération. Pour plus d'information à ce sujet, le lecteur peut consulter la politique de la dette sur le site Internet de la Ville, à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/finances. Une synthèse de la politique est également présentée à l'annexe 5.

Plusieurs mesures de la politique de gestion de la dette ont un impact sur les charges prévues au budget. Par exemple, en 2014, et conformément aux dispositions de cette politique, la contribution volontaire destinée au remboursement accéléré de la dette s'élève à 44,9 M\$. Ainsi, depuis sa mise en place en 2004 et jusqu'à la fin de 2014, la politique de gestion de la dette aura permis de réduire celle-ci de 316,6 M\$.

La mise en œuvre de la politique de gestion de la dette permet d'améliorer le profil financier de la Ville et, ce faisant, de voir sa cote de crédit bonifiée. Cette politique fixe aussi certaines balises à respecter en ce qui touche tant l'endettement que le poids du service de la dette.

La prochaine section brosse un portrait financier de la Ville et permet, notamment, de faire le point sur la situation de l'endettement et sur certaines balises fixées par la politique de gestion de la dette.

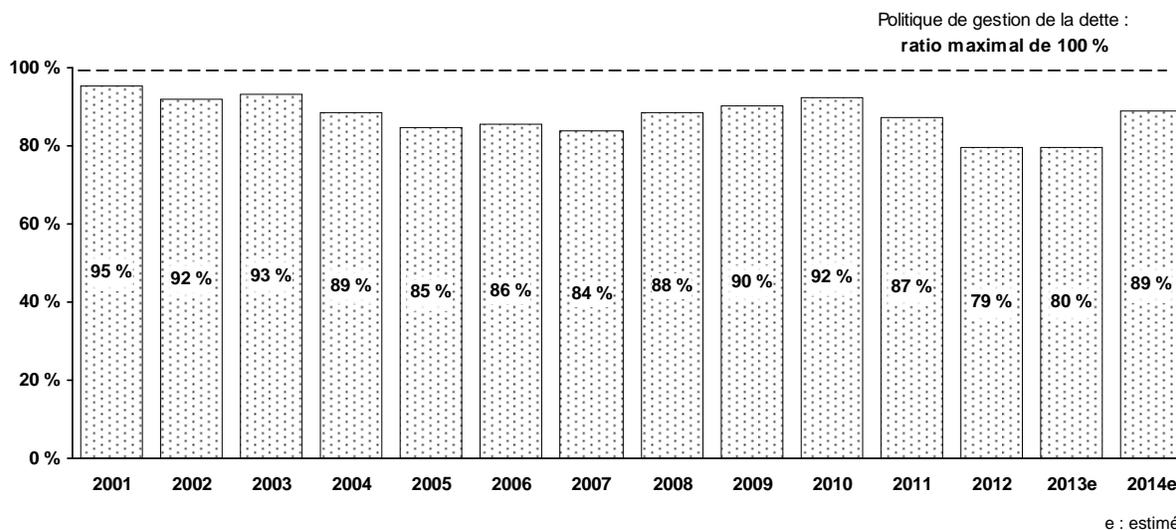
LE PORTRAIT FINANCIER

Depuis le regroupement municipal de 2002, la Ville de Montréal s'est donné des politiques et a mis en place des encadrements de nature financière et budgétaire. Ces « outils » permettent la saine gestion des fonds publics et l'amélioration à court, moyen et long terme de la situation financière de la Ville. Le présent texte permet de suivre l'évolution de plusieurs paramètres financiers sur une période de 14 années, démontrant une amélioration globale de la situation financière de la Ville.

Le poids de la dette directe et indirecte² nette

La politique de gestion de la dette, en vigueur depuis 2004, établit un certain nombre de paramètres afin de guider les actions de la Ville relativement à la gestion de sa dette. L'un de ces paramètres a pour but de limiter le niveau de la dette directe et indirecte nette – en excluant l'impact du refinancement de la dette actuarielle initiale (D.A.I.) – à un maximum équivalant à 100 % des revenus du budget global de la Ville de Montréal. L'analyse des données permet de constater que, malgré la croissance importante de la dette nette de la Société de transport de Montréal³, l'ajout de la dette de la Société en commandite Stationnement de Montréal et la diminution des échéances nettes de la dette, ce ratio est maintenant nettement inférieur au ratio maximal de 100 %, soit à 89 %. Cela est attribuable en grande partie à la baisse marquée du niveau des investissements réalisés au cours des dernières années ainsi qu'à la hausse progressive du niveau des revenus de la Ville.

Graphique 3
Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus, de 2001 à 2014
(au 31 décembre de chaque année)



² La dette indirecte représente la dette des organismes compris dans le périmètre comptable de la Ville de Montréal, soit : Société de transport de Montréal, Société d'habitation et de développement de Montréal, Corporation Anjou 80, Société en commandite Stationnement de Montréal, Technoparc Saint-Laurent et Société de vélo en libre-service. La dette de 2005 a été ajustée pour tenir compte du report d'emprunts découlant de la réorganisation territoriale. Pour corriger ce contexte singulier, 250 M\$ ont été ajoutés à la dette en 2005. En 2006, les dettes des villes reconstituées sont, pour l'essentiel, exclues de la dette de la Ville de Montréal, c'est-à-dire que les villes reconstituées repartent avec la plupart de leurs dettes.

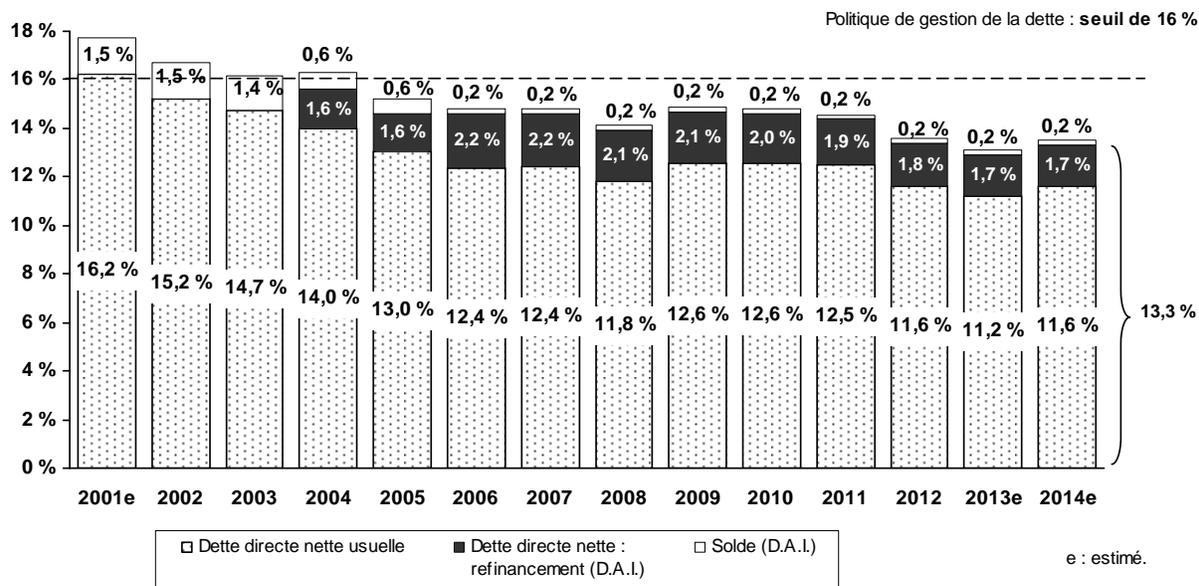
³ La dette nette de la Société de transport de Montréal passerait de 164,9 M\$ en 2001 à 745,7 M\$ en 2014.

Le poids relatif du service de la dette

Le graphique suivant présente le coût net du service de la dette par rapport à l'ensemble des charges, du financement et des affectations⁴. La politique de gestion de la dette limite le coût net du service de la dette à un maximum de 16 % de l'ensemble des charges et du financement de la Ville. Rappelons que de 2003 à 2005, la Ville a procédé au refinancement de la dette actuarielle initiale de cinq des six régimes de retraite (cadres, contremaîtres, fonctionnaires, pompiers et professionnels) et que ce refinancement a pour effet d'accroître les frais financiers. Cette hausse est cependant compensée par la réduction des cotisations spéciales.

En 2001, le coût net du service de la dette représentait 16,2 % de l'ensemble des charges, du financement et des affectations⁴. Au budget de 2014, ce ratio atteint 11,6 %. Même en ajoutant les frais financiers associés au refinancement de la dette actuarielle initiale (D.A.I.), le coût total net du service de la dette par rapport à l'ensemble des charges et du financement (13,3 %) affiche une diminution importante par rapport à 2001.

Graphique 4
Coût net du service de la dette en pourcentage des charges et du financement, de 2001 à 2014
 (au 31 décembre de chaque année)



⁴ En excluant, à l'État des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Budget de la Ville de Montréal, le poste « Excédent (déficit) de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés ».

Amélioration du bilan financier

Au 31 décembre 2001, la dette directe nette de la Ville de Montréal atteignait 3 milliards de dollars. L'ex-Ville de Montréal avait aussi une dette actuarielle initiale de 1,6 milliard à l'égard de ses régimes de retraite, ce qui donnait une dette totale combinée de 4,6 milliards.

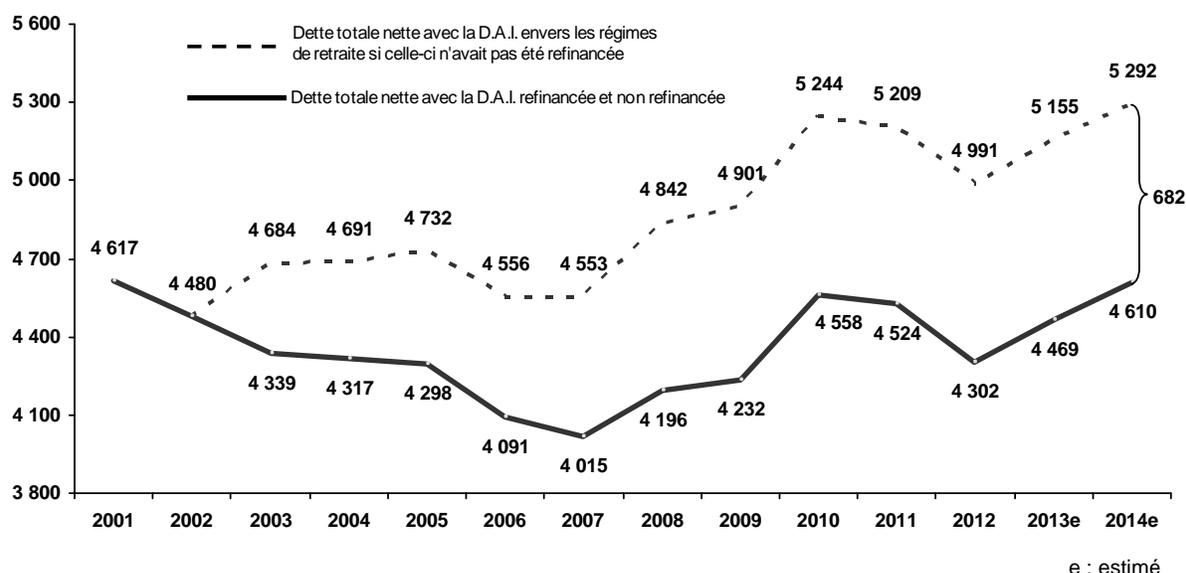
La dette actuarielle initiale avait la particularité d'augmenter au fil des ans, et ce, jusqu'en 2011, puisque les cotisations spéciales prévues étaient insuffisantes pour payer les intérêts sur cette dette. Globalement, la mise en œuvre de la stratégie de refinancement a permis de corriger en grande partie ce problème et d'améliorer le bilan financier de la Ville de 682 M\$, notamment par les mesures suivantes :

- la réduction de 240 M\$ de la dette actuarielle initiale, grâce à la collaboration du gouvernement du Québec qui a accepté de prendre ce montant à sa charge;
- une amélioration du bilan de 442 M\$ résultant principalement de plusieurs éléments de la stratégie de refinancement, notamment :
 - la cristallisation de la dette actuarielle initiale qui a permis d'éviter, en bonne partie, la croissance future de cette dette;
 - les modifications apportées à la structure de remboursement, permettant d'amorcer notamment, dès 2004, le remboursement du capital;
 - la structure de financement et la faiblesse des taux d'intérêt;
 - la variation de la valeur du déficit actuariel initial du régime de retraite des cols bleus de l'ancienne Ville de Montréal.

Graphique 5

Évolution de la dette directe nette et de la dette actuarielle initiale (D.A.I.) avec et sans stratégie de refinancement⁵, de 2001 à 2014

(données au 31 décembre de chacune des années – en millions de dollars)



⁵ Les dépenses à financer à long terme qui sont associées au refinancement de la dette actuarielle initiale ne sont pas considérées.

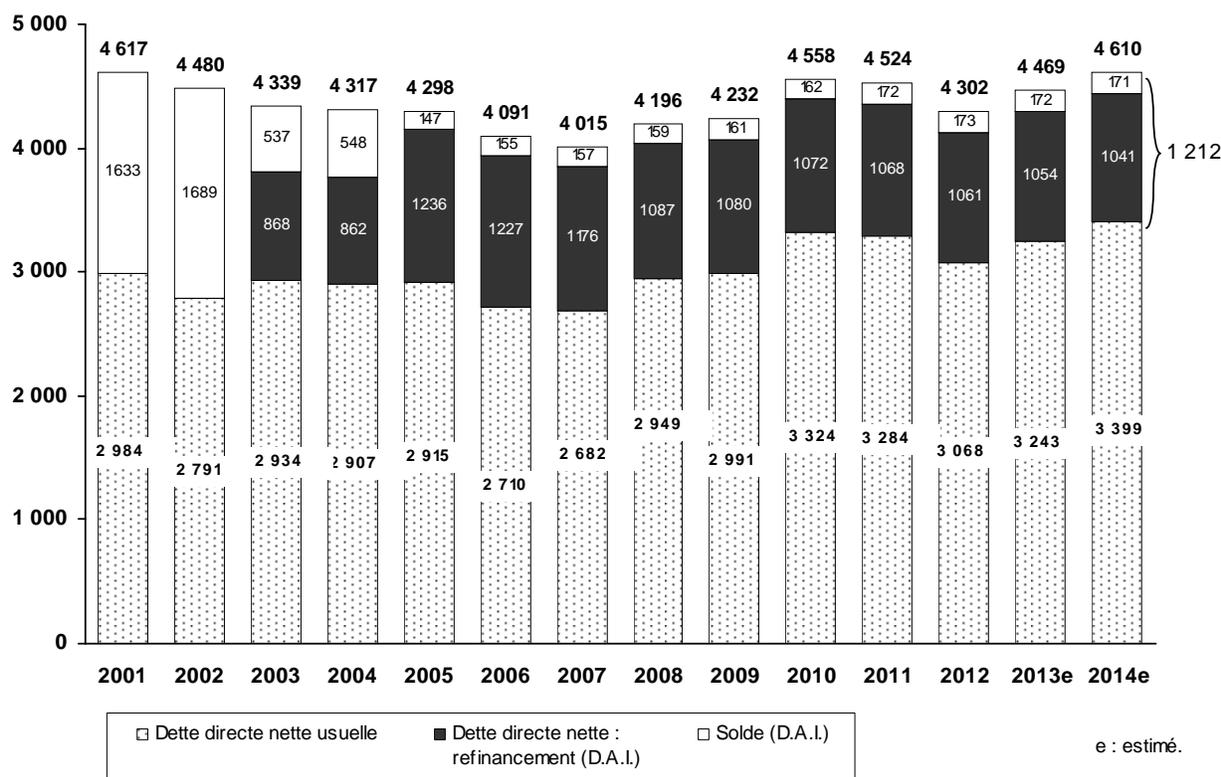
Endettement sous contrôle

La dette directe nette – c'est-à-dire ayant fait l'objet d'emprunts et qui est à la charge des contribuables – atteignait 3,8 milliards de dollars aux états financiers de 2003 et 2004⁶, comprenant les emprunts réalisés en 2003 en vertu du refinancement de la dette actuarielle initiale (D.A.I.). Comme l'indique le graphique suivant, la dette actuarielle initiale a diminué comparativement à 2001. Depuis son refinancement en 2003, cette dette baisse progressivement, passant de 1,6 G\$ en 2001 à 1,0 G\$ en 2014. La dette directe nette incluant la D.A.I. se retrouve au même niveau qu'en 2001, soit 4,6 G\$ en 2014.

Graphique 6

Évolution de la dette directe nette et de la dette actuarielle initiale (D.A.I.), de 2001 à 2014

(données au 31 décembre de chaque année - en millions de dollars)



⁶ Les dépenses d'investissement ou d'activités financières à financer à long terme ne sont pas considérées dans cette section.

Le poids de la dette directe par rapport à la valeur foncière

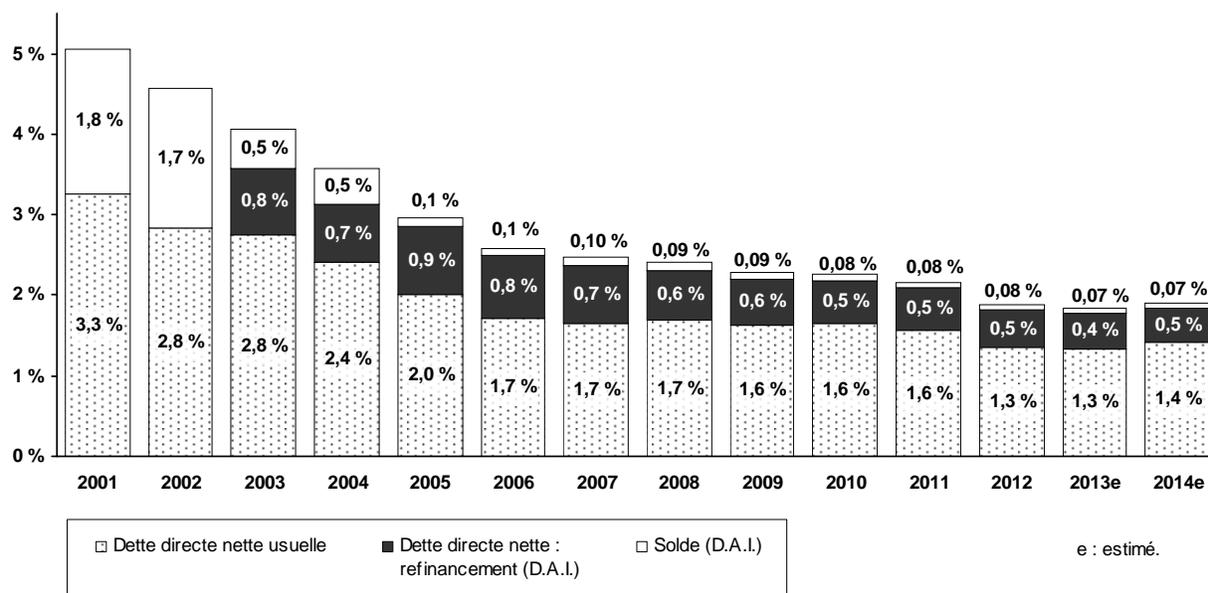
Le graphique suivant présente la dette directe nette en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée⁷. Le poids de la dette directe nette est passé de 3,3 % en 2001 à 1,4 % en 2014. En tenant compte du refinancement de la dette actuarielle initiale (D.A.I.) de certains régimes de retraite, ce ratio atteint 1,9 % en décembre 2014. Cette réduction est attribuable à quatre facteurs principaux :

- l'évolution de la dette directe nette, excluant le refinancement de la D.A.I.;
- l'appréciation de la valeur des immeubles sur le territoire de Montréal;
- la stratégie de refinancement de la D.A.I. de la Ville de Montréal;
- la variation de la valeur du déficit actuariel initial du régime de retraite des cols bleus de l'ancienne Ville de Montréal.

Graphique 7

Dettes directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée, de 2001 à 2014

(au 31 décembre de chaque année)



⁷ La valeur imposable équivalente uniformisée correspond à la valeur imposable plus la valeur ajustée des immeubles non imposables, assujettis à des paiements tenant lieu de taxes. La valeur imposable équivalente est redressée pour tenir compte de l'évolution du marché immobilier depuis le dépôt du rôle foncier, afin de refléter les valeurs plus récentes (uniformisées).

Conclusion

De 2001 à 2014, plusieurs éléments ont influencé favorablement la situation financière de la Ville de Montréal. Voici les principaux :

- le contrôle du niveau d'endettement, tout en augmentant substantiellement les investissements pour maintenir les infrastructures en bon état;
- le refinancement de la dette actuarielle initiale et l'apport financier du gouvernement du Québec à cet égard;
- la conjoncture économique favorable qui a permis de profiter de la faiblesse des taux d'intérêt;
- la croissance importante de l'assiette de l'impôt foncier, laquelle découle principalement du dépôt des rôles d'évaluation 2004-2006, 2007-2010, 2011-2013 et 2014-2016 ainsi que d'un marché immobilier particulièrement actif en 2005 et 2006;
- l'implantation de la politique de gestion de la dette qui permet d'en accélérer le remboursement – une réduction de 316,6 M\$ entre 2004 et la fin de 2014.

Fiscalité

LA FISCALITÉ DE 2014

Sur l'île de Montréal, les compétences municipales sont partagées entre le conseil d'agglomération, les conseils municipaux des villes liées et, dans le cas de Montréal, les conseils d'arrondissement. Les taxes foncières imposées par le conseil municipal de Montréal financent, à la fois, les charges relevant des compétences locales et la part montréalaise des charges qui sont sous la responsabilité du conseil d'agglomération.

La fiscalité du budget du conseil municipal

Le conseil municipal de Montréal prélève des taxes sur diverses bases, des droits ainsi que certains tarifs relatifs à l'eau et aux matières résiduelles. Ces sources de revenus sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

Mentionnons d'entrée de jeu que l'année 2014 marque la création de deux réserves financières pour les immobilisations, l'une locale et l'autre d'agglomération, financées respectivement à hauteur de 23,0 M\$ et de 4,7 M\$. Ces réserves visent à financer au comptant des travaux de réhabilitation d'infrastructures. Les contribuables montréalais financent ces réserves à hauteur de 26,8 M\$. Cette initiative n'a pas d'effet sur le niveau de charges fiscales des contribuables, car son financement est réalisé en contrepartie d'une réduction équivalente de la taxe relative à l'eau.

La taxe foncière générale

La taxe foncière générale est une taxe foncière à taux variés, prélevée par le conseil municipal de Montréal, qui s'applique à tous les immeubles imposables situés sur le territoire montréalais. Les taux varient selon quatre catégories d'immeubles : la catégorie dite résiduelle, qui englobe les immeubles résidentiels de cinq logements et moins, la catégorie des immeubles de six logements ou plus, celle des immeubles non résidentiels et celle des terrains vagues desservis. Par ailleurs, qu'ils soient desservis ou non, les terrains vagues sont assujettis au double du taux applicable à la catégorie résiduelle.

La taxe foncière générale est destinée au financement des charges associées aux compétences locales de la Ville de Montréal ainsi qu'aux quotes-parts de la Ville à l'égard des compétences d'agglomération.

La fiscalité de l'eau

Les revenus totaux versés à la réserve financière locale de l'eau totalisent 327,4 M\$ en 2014. De cette somme, 299,2 M\$ proviennent de la taxe relative à l'eau imposée sur une base foncière, 27,2 M\$ sont des revenus de tarification, forfaitaire ou au compteur et 1,0 M\$ proviennent d'autres types de tarifications non fiscales.

La taxe relative à l'eau

La taxe relative à l'eau génère 299,2 M\$ en 2014. Les taux de cette taxe varient selon deux catégories d'immeubles : les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels. Alors que les terrains vagues desservis sont assujettis à la taxe relative à l'eau, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

La tarification de l'eau

Les revenus de tarification de l'eau s'élèvent à 27,2 M\$ en 2014. Dans le contexte du processus d'harmonisation de la tarification de l'eau, les différents tarifs touchant les immeubles résidentiels sont réduits dans les secteurs de L'Île-Bizard et de Sainte-Geneviève. Ces mesures n'entraînent globalement aucune variation des charges fiscales.

Par ailleurs, le tarif de 0,57 \$/m³ pour toute consommation excédant 100 000 m³ demeure inchangé en 2014.

La tarification des matières résiduelles

Les tarifs exigés dans certains secteurs pour la gestion des matières résiduelles demeurent inchangés et génèrent des revenus de quelque 13,7 M\$ en 2014.

La taxe relative à la voirie

Le prélèvement sur une base foncière d'une taxe relative à la voirie est maintenu au même niveau qu'en 2013, soit 17,3 M\$.

Les taux de cette taxe varient selon deux catégories d'immeubles, soit les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels. Alors que les terrains vagues desservis sont sujets à la taxe relative à la voirie, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

La taxe sur les parcs de stationnement

La taxe sur les parcs de stationnement prend la forme d'un taux au mètre carré appliqué à la superficie brute des parcs de stationnement. Le taux varie selon que le parc de stationnement est intérieur ou extérieur. Le taux varie également selon le secteur dans lequel il est situé :

- le « secteur A » qui correspond au centre des affaires de Montréal¹;
- le « secteur B » qui correspond au centre-ville de Montréal², en excluant les secteurs A et C;
- le nouveau « secteur C », dont le périmètre est présenté à l'annexe 7.

Une exonération pour les premiers 390 m² est cependant accordée pour tous les parcs de stationnement, à l'exception de ceux qui sont situés sur des terrains vagues desservis où est exploité un commerce de stationnement.

Les revenus de cette taxe sont de 23,9 M\$ en 2014, en baisse de 3,6 M\$ par rapport à 2013.

¹ Tel que le définit l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., chapitre C-11.4).

² Tel que le définit l'article 8 du *Recueil des tarifs du transport privé par taxi*, décision MPTC08-00275, 080804 ([2008] 140 G.O. II 4862).

Tableau 33
Taux 2014 de la taxe sur les parcs de stationnement

	Intérieurs \$/m ²	Extérieurs \$/m ²
Secteur A	9,90	39,60
Secteur B	4,95	29,70
Secteur C	4,95	14,85

Le traitement des immeubles non imposables

La *Loi sur la fiscalité municipale* indique que les immeubles non imposables sont assujettis à diverses compensations de taxes. Les immeubles des gouvernements du Québec et du Canada sont généralement assujettis à des compensations équivalant au plein montant des taxes imposées par la Ville de Montréal.

Les compensations versées par le gouvernement du Québec pour les immeubles des réseaux de la santé et de l'éducation sont basées sur le taux global de taxation (TGT) pondéré. Pour l'exercice financier de 2014, le TGT pondéré est établi à 1,2492 \$ par 100 \$ d'évaluation³.

Les organismes à but non lucratif reconnus par la Commission municipale du Québec paient, pour les immeubles leur appartenant, des compensations équivalant à 0,50 \$ par 100 \$ d'évaluation. Les institutions religieuses paient des compensations équivalant à 0,80 \$ par 100 \$ d'évaluation sur la valeur de leurs terrains uniquement.

Les lieux de culte, les immeubles appartenant à la Régie des installations olympiques et ceux appartenant à l'Agence métropolitaine de transport ne sont assujettis à aucune compensation de taxes, mais peuvent faire l'objet de tarification.

La fiscalité des conseils d'arrondissement

Les arrondissements imposent deux formes de taxes : une taxe relative aux services et une taxe relative aux investissements. Ces taxes sont imposées à taux unique, indépendamment des catégories d'immeubles.

La taxe relative aux services

Dans le but d'augmenter son niveau de services, un conseil d'arrondissement peut imposer une taxe foncière aux immeubles imposables de son arrondissement ou exiger une compensation aux immeubles non imposables assujettis.

Le tableau suivant présente l'évolution des revenus provenant des taxes relatives aux services par rapport à l'an dernier, en redressant les montants 2013 pour tenir compte de la croissance immobilière. Les revenus présentés dans ce tableau sont établis à partir des assiettes foncières en date du 11 septembre 2013.

³ Les immeubles des réseaux sont assujettis à taux équivalant à un certain pourcentage du TGT pondéré. À des fins de prévisions budgétaires, les pourcentages utilisés sont : 96,5 % du TGT pondéré pour les immeubles des réseaux supérieurs de la santé et de l'éducation (cégeps et universités), 84,2 % pour les écoles primaires et 71,3 % pour les autres immeubles du réseau primaire-secondaire.

Tableau 34
Évolution des revenus provenant des taxes relatives aux services, 2013 et 2014

Assiettes foncières au 11 septembre 2013

Arrondissements	Revenus 2013 ¹	Revenus 2014	Écart		Taux 2014 ²
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(%)	(\$ / 100 \$)
Ahuntsic-Cartierville	6 181,7	6 300,6	118,9	1,9 %	0,0477
Anjou	3 394,1	5 616,8	2 222,6	65,5 %	0,1100
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	7 128,6	7 686,1	557,5	7,8 %	0,0500
Lachine	3 779,5	3 911,6	132,1	3,5 %	0,0799
LaSalle	7 883,2	8 344,4	461,2	5,9 %	0,1149
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	1 092,8	1 155,1	62,3	5,7 %	0,0500
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	6 621,7	8 160,6	1 538,9	23,2 %	0,0700
Montréal-Nord	7 354,7	7 691,5	336,8	4,6 %	0,1416
Outremont	2 139,6	2 181,4	41,8	2,0 %	0,0470
Pierrefonds-Roxboro	4 609,4	4 701,6	92,2	2,0 %	0,0724
Plateau-Mont-Royal	6 007,6	6 558,3	550,6	9,2 %	0,0500
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	4 847,7	10 120,9	5 273,2	108,8 %	0,1000
Rosemont–La Petite-Patrie	5 758,6	5 870,8	112,2	1,9 %	0,0471
Saint-Laurent	9 401,9	9 956,6	554,7	5,9 %	0,0700
Saint-Léonard	4 863,7	6 336,3	1 472,7	30,3 %	0,0861
Sud-Ouest	4 195,3	4 541,5	346,3	8,3 %	0,0618
Verdun	5 762,5	5 876,0	113,5	2,0 %	0,0766
Ville-Marie	13 783,8	14 048,9	265,2	1,9 %	0,0477
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	4 771,5	5 130,8	359,3	7,5 %	0,0500
Total	109 577,9	124 189,8	14 611,9	13,3 %	s.o.

¹ Les revenus des taxes relatives aux services des arrondissements en 2013 ont été actualisés pour tenir compte de la croissance immobilière entre le 15 septembre 2012 et le 11 septembre 2013.

² Les taux présentés dans le tableau correspondent à la somme des taux appliqués dans les arrondissements. Dans le cas de l'arrondissement de Lachine, il s'agit d'un équivalent foncier puisque l'une des taxes de services de l'arrondissement est un tarif par logement. Son taux foncier est de 0,05 \$/100 \$.

Dans le tableau ci-dessus, l'écart est de 14,6 M\$ entre les recettes des taxes de services de 2013 et 2014, établies au 11 septembre 2013. À cet écart, il faut ajouter les revenus d'environ 1 M\$ pour la croissance immobilière afin d'analyser l'évolution des revenus entre les budgets 2013 et 2014. Ceci porte l'évolution totale des taxes de services à 15,5 M\$.

Toutefois, les tableaux du document budgétaire présentent l'évolution des revenus constatée entre le budget 2013 adopté et le budget 2014. Le tableau ci-dessus présente par contre l'évolution des recettes des taxes de services des arrondissements en fonction des règlements de taxe réellement adoptés par les arrondissements pour l'exercice 2013, et ceux prévus pour l'exercice 2014.

Or, l'arrondissement de Lachine n'a pas adopté l'un des règlements prévus dans le budget adopté par le conseil municipal pour l'exercice 2013. Ainsi, les revenus de ses taxes de services prévus à 4,2 M\$ dans le budget original, ont été modifiés à 3,7 M\$ par la suite.

Ainsi, l'écart présenté dans le tableau 6 n'est que de 15 M\$ pour les taxes de services d'arrondissements, puisque les revenus du budget original de 2013 tiennent compte d'un montant de 4,2 M\$ plutôt que de 3,7 M\$ pour l'arrondissement de Lachine.

La taxe relative aux investissements

Depuis 2005, les conseils d'arrondissement ont le pouvoir d'adopter des règlements d'emprunt pour des dépenses de compétence locale inscrites à leur programme triennal d'immobilisations. Le paiement des emprunts doit être pris en charge par les propriétaires des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

Une taxe d'arrondissement relative aux investissements est donc imposée, conformément aux règlements d'emprunt déjà adoptés par les différents conseils d'arrondissement et aux dépenses d'investissement effectuées à même ces règlements. En 2014, ces taxes génèrent 81,0 M\$ afin de rembourser des emprunts liés à des travaux d'immobilisations effectués de 2005 à 2012.

Les revenus fiscaux du budget du conseil d'agglomération

Les charges générées par l'exercice des compétences du conseil d'agglomération sont financées en grande majorité par le paiement de quotes-parts attribuées à chacune des villes liées. Le conseil d'agglomération prélève également certaines taxes.

La taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1

Conformément aux dispositions législatives adoptées par l'Assemblée nationale, les clients d'un service téléphonique contribuent au financement des centres d'urgence 9-1-1 en payant une taxe de 40 ¢ par mois qui est prélevée par les compagnies de téléphone. Les revenus générés par cette taxe s'élèvent à 10,7 M\$ en 2014.

La taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade

Afin de contribuer au financement de la STM, cette taxe introduite en 2011 est maintenue en 2014 sur le territoire de l'agglomération. D'un montant établi à 45 \$ par véhicule de promenade pour une période de 12 mois, cette taxe génère des revenus de 33,7 M\$ en 2014.

Les taux de taxe de 2014

Aux tableaux 33, 34 et 35 sont présentés les taux de taxe de 2014 pour les immeubles de la catégorie résiduelle, les immeubles de six logements et plus et les immeubles non résidentiels. Les tarifications de l'eau et des matières résiduelles paraissent aux tableaux 38 et 39.

Tableau 35
Taux de 2014, immeubles de la catégorie résiduelle

(en \$ par 100 \$ d'évaluation foncière)

Secteurs-arrondissements ¹	Taxe foncière générale			Contribution à la réserve financière de l'eau			Taxe relative à la voirie	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
	Taxe foncière générale	Tarifcation des matières résiduelles ² et autres taxes ³	Taux moyen cumulé TFG	Taxe relative à l'eau	Tarifcation de l'eau ²	Taux moyen cumulé de l'eau		Taxe relative aux services ⁴	Taxe relative aux investissements	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Anjou	0,7407		0,7407	0,1040	0,0092	0,1132	0,0041	0,1100	0,0816	0,1916	1,0496
Lachine	0,6404	0,0378	0,6782	0,0920	0,0212	0,1132	0,0041	0,0782	0,0657	0,1439	0,9394
LaSalle	0,6138	0,0488	0,6626	0,0899	0,0233	0,1132	0,0041	0,1149	0,0522	0,1671	0,9470
L'Île-Bizard	0,6663		0,6663	0,0932	0,0200	0,1132	0,0041	0,0500	0,0833	0,1333	0,9169
Montréal											
<i>Ahuntsic-Cartierville</i>	0,7100		0,7100	0,1132		0,1132	0,0041	0,0477	0,0417	0,0894	0,9167
<i>Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce</i>	0,7100		0,7100	0,1132		0,1132	0,0041	0,0500	0,0267	0,0767	0,9040
<i>Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</i>	0,7100		0,7100	0,1132		0,1132	0,0041	0,0700	0,0438	0,1138	0,9411
<i>Plateau-Mont-Royal</i>	0,7100		0,7100	0,1132		0,1132	0,0041	0,0500	0,0294	0,0794	0,9067
<i>Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles</i>	0,7100		0,7100	0,1132		0,1132	0,0041	0,1000	0,0628	0,1628	0,9901
<i>Rosemont-La Petite-Patrie</i>	0,7100		0,7100	0,1132		0,1132	0,0041	0,0471	0,0444	0,0915	0,9188
<i>Sud-Ouest</i>	0,7100		0,7100	0,1132		0,1132	0,0041	0,0618	0,0571	0,1189	0,9462
<i>Ville-Marie</i>	0,7100		0,7100	0,1132		0,1132	0,0041	0,0477	0,0112	0,0589	0,8862
<i>Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension</i>	0,7100		0,7100	0,1132		0,1132	0,0041	0,0500	0,0522	0,1022	0,9295
Montréal-Nord	0,7005		0,7005	0,0866	0,0266	0,1132	0,0041	0,1416	0,0656	0,2072	1,0250
Outremont	0,6367	0,0345	0,6712	0,1132		0,1132	0,0041	0,0470	0,0326	0,0796	0,8681
Pierrefonds	0,6624	0,0292	0,6916	0,0975	0,0157	0,1132	0,0041	0,0724	0,0693	0,1417	0,9506
Roxboro	0,7028		0,7028	0,0963	0,0169	0,1132	0,0041	0,0724	0,0627	0,1351	0,9552
Sainte-Geneviève	0,6270	0,0623	0,6893	0,0715	0,0417	0,1132	0,0041	0,0500	0,0827	0,1327	0,9393
Saint-Laurent	0,6954		0,6954	0,0981	0,0151	0,1132	0,0041	0,0700	0,0573	0,1273	0,9400
Saint-Léonard	0,6773		0,6773	0,0931	0,0201	0,1132	0,0041	0,0861	0,0548	0,1409	0,9355
Verdun	0,6189	0,0722	0,6911	0,0957	0,0175	0,1132	0,0041	0,0766	0,0376	0,1142	0,9226
VILLE DE MONTRÉAL			0,7012			0,1132	0,0041			0,1140	0,9325

¹ Les taux pour certains arrondissements sont présentés par secteurs, selon le découpage géographique des anciennes villes telles qu'elles existaient avant le regroupement municipal de 2002. Les différences entre les taux fonciers de ces secteurs sont notamment attribuables au remboursement d'emprunts contractés par ces entités avant 2002.

² Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont le résultat de la division des revenus des tarifications de l'eau ou des matières résiduelles par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné.

³ L'élément « autres taxes » renvoie aux deux taxes foncières prélevées par l'arrondissement de Verdun afin de payer des travaux municipaux. Les taux de ces taxes sont de 0,0267 dans le secteur de l'Île-des-Sœurs et de 0,0448 dans le secteur « terre ferme », ce qui correspond à une moyenne pondérée de 0,0350 pour cette catégorie d'immeubles. L'arrondissement compte également un tarif pour les matières résiduelles correspondant à un équivalent foncier de 0,0372.

⁴ L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 63,35 \$ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0282 pour cette catégorie d'immeubles.

Tableau 36
Taux de 2014, immeubles de six logements ou plus

(en \$ par 100 \$ d'évaluation foncière)

Secteurs-arrondissements ¹	Taxe foncière générale			Contribution à la réserve financière de l'eau			Taxe relative à la voirie	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
	Taxe foncière générale	Tarifification des matières résiduelles ² et autres taxes ³	Taux moyen cumulé TFG	Taxe relative à l'eau	Tarifification de l'eau ²	Taux moyen cumulé de l'eau		Taxe relative aux services ⁴	Taxe relative aux investissements	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Anjou	0,7837		0,7837	0,0876	0,0256	0,1132	0,0041	0,1100	0,0816	0,1916	1,0926
Lachine	0,6017	0,1195	0,7212	0,0499	0,0633	0,1132	0,0041	0,1391	0,0657	0,2048	1,0433
LaSalle	0,5578	0,1478	0,7056	0,0508	0,0624	0,1132	0,0041	0,1149	0,0522	0,1671	0,9900
L'Île-Bizard	0,7093		0,7093	0,0169	0,0963	0,1132	0,0041	0,0500	0,0833	0,1333	0,9599
Montréal											
<i>Ahuntsic-Cartierville</i>	0,7530		0,7530	0,1132		0,1132	0,0041	0,0477	0,0417	0,0894	0,9597
<i>Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce</i>	0,7530		0,7530	0,1132		0,1132	0,0041	0,0500	0,0267	0,0767	0,9470
<i>Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</i>	0,7530		0,7530	0,1132		0,1132	0,0041	0,0700	0,0438	0,1138	0,9841
<i>Plateau-Mont-Royal</i>	0,7530		0,7530	0,1132		0,1132	0,0041	0,0500	0,0294	0,0794	0,9497
<i>Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles</i>	0,7530		0,7530	0,1132		0,1132	0,0041	0,1000	0,0628	0,1628	1,0331
<i>Rosemont-La Petite-Patrie</i>	0,7530		0,7530	0,1132		0,1132	0,0041	0,0471	0,0444	0,0915	0,9618
<i>Sud-Ouest</i>	0,7530		0,7530	0,1132		0,1132	0,0041	0,0618	0,0571	0,1189	0,9892
<i>Ville-Marie</i>	0,7530		0,7530	0,1132		0,1132	0,0041	0,0477	0,0112	0,0589	0,9292
<i>Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension</i>	0,7530		0,7530	0,1132		0,1132	0,0041	0,0500	0,0522	0,1022	0,9725
Montréal-Nord	0,7435		0,7435	0,0454	0,0678	0,1132	0,0041	0,1416	0,0656	0,2072	1,0680
Outremont	0,5573	0,1569	0,7142	0,1132		0,1132	0,0041	0,0470	0,0326	0,0796	0,9111
Pierrefonds	0,6181	0,1166	0,7347	0,0515	0,0617	0,1132	0,0041	0,0724	0,0693	0,1417	0,9937
Roxboro	0,7458		0,7458	0,0366	0,0766	0,1132	0,0041	0,0724	0,0627	0,1351	0,9982
Sainte-Geneviève	0,6033	0,1289	0,7322	0,0194	0,0938	0,1132	0,0041	0,0500	0,0827	0,1327	0,9822
Saint-Laurent	0,7385		0,7385	0,0491	0,0641	0,1132	0,0041	0,0700	0,0573	0,1273	0,9831
Saint-Léonard	0,7203		0,7203	0,0574	0,0558	0,1132	0,0041	0,0861	0,0548	0,1409	0,9785
Verdun	0,5864	0,1509	0,7373	0,0604	0,0528	0,1132	0,0041	0,0766	0,0376	0,1142	0,9688
VILLE DE MONTRÉAL			0,7484			0,1132	0,0041			0,1057	0,9714

¹ Les taux pour certains arrondissements sont présentés par secteurs, selon le découpage géographique des anciennes villes telles qu'elles existaient avant le regroupement municipal de 2002. Les différences entre les taux fonciers de ces secteurs sont notamment attribuables au remboursement d'emprunts contractés par ces entités avant 2002.

² Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont le résultat de la division des revenus des tarifications de l'eau ou des matières résiduelles par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné.

³ L'élément « autres taxes » renvoie aux deux taxes foncières prélevées par l'arrondissement de Verdun afin de payer des travaux municipaux. Les taux de ces taxes sont de 0,0267 dans le secteur de l'Île-des-Sœurs et de 0,0448 dans le secteur « terre ferme », ce qui correspond à une moyenne pondérée de 0,0382 pour cette catégorie d'immeubles. L'arrondissement compte également un tarif pour les matières résiduelles correspondant à un équivalent foncier de 0,1127.

⁴ L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 63,35 \$ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0861 pour cette catégorie d'immeubles.

Tableau 37
Taux de 2014, immeubles non résidentiels

(en \$ par 100 \$ d'évaluation foncière)

Secteurs-arrondissements ¹	Taxe foncière générale			Contribution à la réserve financière de l'eau				Taxe relative à la voirie	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
	Taxe foncière générale	Tarifification des matières résiduelles ² et autres taxes ³	Taux moyen cumulé TFG	Taxe relative à l'eau	Tarifification de l'eau ²	Taux moyen cumulé de l'eau	Grands consommateurs ²		Taxe relative aux services ⁴	Taxe relative aux investissements	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Anjou	3,4114		3,4114	0,3217	0,0391	0,3608	0,0085	0,0265	0,1100	0,0816	0,1916	3,9988
Lachine	3,2008	0,0100	3,2108	0,2697	0,0911	0,3608	0,0249	0,0265	0,0575	0,0657	0,1232	3,7462
LaSalle	3,1467	0,0138	3,1605	0,2756	0,0852	0,3608	0,0086	0,0265	0,1149	0,0522	0,1671	3,7235
L'Île-Bizard	3,1781		3,1781	0,2885	0,0723	0,3608		0,0265	0,0500	0,0833	0,1333	3,6987
Montréal												
<i>Ahuntsic-Cartierville</i>	3,3285		3,3285	0,3566	0,0042	0,3608	0,0043	0,0265	0,0477	0,0417	0,0894	3,8095
<i>Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce</i>	3,3285		3,3285	0,3566	0,0042	0,3608	0,0160	0,0265	0,0500	0,0267	0,0767	3,8085
<i>Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</i>	3,3285		3,3285	0,3566	0,0042	0,3608	0,0630	0,0265	0,0700	0,0438	0,1138	3,8926
<i>Plateau-Mont-Royal</i>	3,3285		3,3285	0,3566	0,0042	0,3608		0,0265	0,0500	0,0294	0,0794	3,7952
<i>Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles</i>	3,3285		3,3285	0,3566	0,0042	0,3608	0,0116	0,0265	0,1000	0,0628	0,1628	3,8902
<i>Rosemont-La Petite-Patrie</i>	3,3285		3,3285	0,3566	0,0042	0,3608	0,0040	0,0265	0,0471	0,0444	0,0915	3,8113
<i>Sud-Ouest</i>	3,3285		3,3285	0,3566	0,0042	0,3608	0,0163	0,0265	0,0618	0,0571	0,1189	3,8510
<i>Ville-Marie</i>	3,3285		3,3285	0,3566	0,0042	0,3608	0,0069	0,0265	0,0477	0,0112	0,0589	3,7816
<i>Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension</i>	3,3285		3,3285	0,3566	0,0042	0,3608	0,0099	0,0265	0,0500	0,0522	0,1022	3,8279
Montréal-Nord	3,2845		3,2845	0,1454	0,2154	0,3608	0,0196	0,0265	0,1416	0,0656	0,2072	3,8986
Outremont	3,1213	0,0759	3,1972	0,3521	0,0087	0,3608		0,0265	0,0470	0,0326	0,0796	3,6641
Pierrefonds	3,2430	0,0204	3,2634	0,3129	0,0479	0,3608		0,0265	0,0724	0,0693	0,1417	3,7924
Roxboro	3,2936		3,2936	0,2906	0,0702	0,3608		0,0265	0,0724	0,0627	0,1351	3,8160
Sainte-Geneviève	3,1924	0,0622	3,2546	0,2291	0,1317	0,3608		0,0265	0,0500	0,0827	0,1327	3,7746
Saint-Laurent	3,2700		3,2700	0,2804	0,0804	0,3608	0,0146	0,0265	0,0700	0,0573	0,1273	3,7992
Saint-Léonard	3,2115		3,2115	0,2964	0,0644	0,3608	0,0222	0,0265	0,0861	0,0548	0,1409	3,7619
Verdun	3,1229	0,0478	3,1707	0,3219	0,0389	0,3608		0,0265	0,0766	0,0376	0,1142	3,6722
VILLE DE MONTRÉAL			3,3086			0,3608	0,0116	0,0265			0,0964	3,8039

¹ Les taux pour certains arrondissements sont présentés par secteurs, selon le découpage géographique des anciennes villes telles qu'elles existaient avant le regroupement municipal de 2002. Les différences entre les taux fonciers de ces secteurs sont notamment attribuables au remboursement d'emprunts contractés par ces entités avant 2002.

² Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont le résultat de la division des revenus provenant des grands consommateurs ainsi que des tarifications de l'eau, ou encore des matières résiduelles (selon le cas), par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné.

³ L'élément « autres taxes » renvoie aux deux taxes foncières prélevées par l'arrondissement de Verdun afin de payer des travaux municipaux. Les taux de ces taxes sont de 0,0267 dans le secteur de l'Île-des-Sœurs et de 0,0448 dans le secteur « terre ferme », ce qui correspond à une moyenne pondérée de 0,0326 pour cette catégorie d'immeubles. L'arrondissement compte également un tarif pour les matières résiduelles correspondant à un équivalent foncier de 0,0152.

⁴ L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 63,35 \$ par établissement commercial, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0075 pour cette catégorie d'immeubles.

Tableau 38
Tarification des immeubles résidentiels, Ville de Montréal – par arrondissement ¹

Arrondissements	Eau	Matières résiduelles
Ahuntsic-Cartierville	s. o.	s. o.
Anjou	Tarifs fixes variés : 20 \$ par logement, 10 \$ par chambre.	s. o.
Côte-des-Neiges– Notre-Dame-de-Grâce	s. o.	s. o.
Lachine	Tarif fixe de 45 \$ par logement.	85 \$ par logement
LaSalle	Tarif de base de 40 \$ par logement pour les premiers 255 m ³ ; tarif de 0,37 \$/m ³ jusqu'à 425 m ³ et de 0,41 \$/m ³ pour l'excédent.	100 \$ par logement
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	L'Île-Bizard : tarifs fixes variés : chalet d'été, 45 \$ par unité; maison de chambres, 20 \$ par chambre; autres immeubles, 70 \$ par logement. Sainte-Geneviève : tarif fixe de 85 \$ par logement ou 85 \$ par immeuble pour les maisons de chambres.	L'Île-Bizard : s. o. Sainte-Geneviève : 125 \$ par logement ou 50 \$ par chambre
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	s. o.	s. o.
Montréal-Nord	Tarif fixe de 45 \$ par logement.	s. o.
Outremont	s. o.	202 \$ par logement
Pierrefonds-Roxboro	Pierrefonds : tarif fixe de 45 \$ par logement. Roxboro : tarif fixe de 45 \$ par logement pour tous les immeubles.	Pierrefonds : 85 \$ par logement Roxboro : s. o.
Plateau-Mont-Royal	s. o.	s. o.
Rivière-des-Prairies– Pointe-aux-Trembles	s. o.	s. o.
Rosemont–La Petite-Patrie	s. o.	s. o.
Saint-Laurent	Tarif minimum de 25 \$ par logement pour les premiers 228 m ³ et tarif au compteur de 0,396 \$/m ³ sur l'excédent.	s. o.
Saint-Léonard	Tarif fixe de 45 \$ par logement.	s. o.
Sud-Ouest	s. o.	s. o.
Verdun	Tarif fixe de 45 \$ par logement.	96 \$ par logement
Ville-Marie	s. o.	s. o.
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	s. o.	s. o.

¹ Ce tableau énumère les principaux modes de tarification. Cependant, plusieurs particularités n'y sont pas indiquées. De plus, les données relatives à la consommation ont été converties en mètres cubes.

Tableau 39
Tarification des immeubles non résidentiels, Ville de Montréal – par arrondissement ¹

Arrondissements	Eau	Matières résiduelles
Tous	Tarif de 0,57 \$/m ³ pour toute consommation excédant 100 000 m ³ , en plus des tarifs présentés ci-dessous.	s. o.
Ahuntsic-Cartierville	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Anjou	Tarif au compteur de 0,1869775 \$/m ³ .	s. o.
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Lachine	Tarifs variés selon le secteur (immeubles mixtes et non résidentiels) : Lachine, le plus élevé de : a) 45 \$ par logement ou 150 \$ par établissement; b) 0,33 \$/m ³ pour 454 609 m ³ et 0,2552 \$/m ³ sur l'excédent. Saint-Pierre, le plus élevé de : a) 0,90 \$/m ³ ; b) 45 \$ par logement ou 360 \$ par établissement; c) selon le type de compteur : de 1 300 \$ à 4 700 \$.	85 \$ par établissement commercial
LaSalle	Tarif de base de 90 \$ par local pour les premiers 255 m ³ , tarif de 0,37 \$/m ³ jusqu'à 425 m ³ et de 0,41 \$/m ³ sur l'excédent.	100 \$ par établissement commercial
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	L'Île-Bizard : tarifs fixes variés : commerce dans un immeuble mixte, 160 \$ par local; autres commerces : 270 \$ par local. Sainte-Geneviève : tarif de base de 175 \$ par local pour les premiers 227,3 m ³ et tarif au compteur de 0,274967 \$/m ³ sur l'excédent.	L'Île-Bizard : s. o. Sainte-Geneviève : 125 \$ par établissement commercial
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Montréal-Nord	Le plus élevé de : tarif fixe de 0,20717 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière non résidentielle ajustée ou 0,165 \$ du m ³ .	s. o.
Outremont	Tarif au compteur de 0,44 \$/m ³ . Un crédit de 0,10 \$ du 100 \$ d'évaluation est accordé sur l'évaluation foncière totale au rôle.	202 \$ par bureau d'affaires ou 518 \$ par établissement commercial
Pierrefonds-Roxboro	Pierrefonds : tarif de base de 85 \$ par local pour les premiers 360 m ³ et taux de 0,21 \$/m ³ sur l'excédent. Roxboro : tarifs fixes par local, variant de 180 \$ à 360 \$ selon le type de commerce.	Pierrefonds : 85 \$ par établissement commercial Roxboro : s. o.
Plateau-Mont-Royal	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Rosemont-La Petite-Patrie	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Saint-Laurent	Tarif minimum variable selon le diamètre du compteur. Tarif de 0,396 \$/m ³ jusqu'à 909 200 m ³ et de 0,297 \$/m ³ sur l'excédent.	s. o.
Saint-Léonard	Tarif minimum de 85 \$ par établissement pour les premiers 318 m ³ et tarif au compteur de 0,26708 \$/m ³ sur l'excédent.	s. o.
Sud-Ouest	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Verdun	Tarif minimum de 78 \$ par unité pour les premiers 228 m ³ et tarif au compteur de 0,19 \$/m ³ sur l'excédent.	96 \$ par établissement commercial
Ville-Marie	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.

¹ Ce tableau énumère les principaux modes de tarification. Cependant, plusieurs particularités n'y sont pas indiquées. De plus, les données relatives à la consommation ont été converties en mètres cubes.

LES VARIATIONS DES CHARGES FISCALES DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Le tableau suivant présente la variation des charges fiscales pour les immeubles résidentiels et non résidentiels de chacun des arrondissements de Montréal. Il présente distinctement deux types de variations des charges fiscales. On y trouve d'abord l'augmentation de 2 % des charges fiscales décidée par l'Administration, qui se traduit par des hausses moyennes des charges fiscales totales de 1,9 % pour les immeubles résidentiels et de 2,0 % pour les immeubles non résidentiels. On y trouve également l'effet de la variation des taxes de services imposées par les arrondissements, dont l'importance diffère d'un arrondissement à l'autre.

Tableau 40**Variation des charges fiscales entre 2013 et 2014, immeubles résidentiels et non résidentiels – par arrondissement**

Arrondissements	Immeubles résidentiels			Immeubles non résidentiels		
	Variation générale des charges fiscales ¹	Variation des taxes d'arrondissement de services	Variation des charges fiscales totales	Variation générale des charges fiscales ¹	Variation des taxes d'arrondissement de services	Variation des charges fiscales totales
Ahuntsic-Cartierville	1,2 %	0,1 %	1,3 %	0,8 %	–	0,8 %
Anjou	0,6 %	4,3 %	4,9 %	1,5 %	1,1 %	2,6 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	2,0 %	0,4 %	2,4 %	1,7 %	0,1 %	1,8 %
Lachine	2,8 %	0,3 %	3,1 %	(0,3 %)	0,1 %	(0,2 %)
LaSalle	1,1 %	0,7 %	1,8 %	0,6 %	0,2 %	0,8 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	1,4 %	0,3 %	1,7 %	0,2 %	0,1 %	0,3 %
Mercier–Hochelaga–Maisonneuve	0,9 %	1,4 %	2,3 %	0,6 %	0,3 %	0,9 %
Montréal-Nord	0,5 %	0,6 %	1,1 %	0,9 %	0,1 %	1,0 %
Outremont	3,8 %	0,1 %	3,9 %	2,6 %	–	2,6 %
Pierrefonds-Roxboro	1,5 %	0,2 %	1,7 %	2,6 %	–	2,6 %
Plateau-Mont-Royal	4,1 %	0,5 %	4,6 %	4,3 %	0,1 %	4,4 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	(0,2 %)	5,5 %	5,3 %	(0,5 %)	1,2 %	0,7 %
Rosemont–La Petite-Patrie	2,5 %	0,1 %	2,6 %	3,1 %	–	3,1 %
Saint-Laurent	3,1 %	0,4 %	3,5 %	0,3 %	0,1 %	0,4 %
Saint-Léonard	0,4 %	2,2 %	2,6 %	1,4 %	0,5 %	1,9 %
Sud-Ouest	3,2 %	0,5 %	3,7 %	1,6 %	0,1 %	1,7 %
Verdun	1,8 %	0,2 %	2,0 %	3,2 %	–	3,2 %
Ville-Marie	1,5 %	0,1 %	1,6 %	3,0 %	–	3,0 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	2,7 %	0,4 %	3,1 %	2,2 %	0,1 %	2,3 %
VILLE DE MONTRÉAL	1,9 %			2,0 %		

— Donnée infime

¹ Les variations générales des charges fiscales comprennent la taxe foncière générale, les taxes relatives à l'eau et à la voirie, les tarifs fiscaux ainsi que les taxes d'arrondissement relatives aux investissements. Elles excluent les variations des taxes d'arrondissements relatives aux services.

Source : Compilation actualisée au 11 septembre 2013 et effectuée à partir des paramètres fiscaux de 2013 et de 2014.

L'avis d'imposition de chaque contribuable peut par ailleurs varier dans des proportions différentes, en raison notamment de l'évolution de la valeur foncière de sa propriété par rapport à l'évolution de la valeur des autres propriétés de la ville.

LE RÔLE D'ÉVALUATION DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Les revenus de la Ville de Montréal proviennent essentiellement d'une taxation basée sur les valeurs foncières. Or, ces valeurs ont évolué sous deux aspects. D'une part, la construction de nouveaux immeubles et les modifications majeures apportées à des immeubles existants ont fait augmenter l'assiette foncière, entre le 15 septembre 2012 et le 15 septembre 2013. D'autre part, un nouveau rôle d'évaluation foncière a été déposé le 11 septembre 2013, réévaluant l'ensemble des propriétés de Montréal. Ces deux types d'évolution sont ici présentés séparément.

L'évolution du rôle d'évaluation, de 2012 à 2013

L'assiette foncière imposable a augmenté de près de 1 788,0 M\$ entre le 15 septembre 2012 et le 15 septembre 2013. Le tableau suivant détaille l'évolution du rôle 2011-2013 au cours de cette période, à partir des certificats qui modifient la valeur des immeubles situés sur le territoire de Montréal.

Tableau 41
Évolution du rôle triennal 2011-2013, Ville de Montréal

	Valeur foncière (M\$)		
	Imposable	Non imposable	Total
Valeur au 15 septembre 2012	172 859,2	27 973,7	200 832,8
<i>Variation en cours d'année :</i>			
Ajout de nouveaux bâtiments	1 350,7	27,5	1 378,2
Modification aux bâtiments existants	429,1	197,3	626,4
Entente sur révision	(6,1)	0,0	(6,1)
Décision de la CMQ	(68,9)	68,9	(0,0)
Incendie	(11,1)	(0,1)	(11,2)
Démolition	(14,9)	(2,2)	(17,1)
Autres	109,1	(48,9)	60,2
Valeur au 15 septembre 2013	174 647,2	28 216,1	202 863,3
<i>Variation nette :</i>			
15 septembre 2010 – 15 septembre 2011	1 384,5	252,0	1 636,5
15 septembre 2011 – 15 septembre 2012	1 449,0	319,1	1 768,1
15 septembre 2012 – 15 septembre 2013	1 788,0	242,4	2 030,4

Source : Ville de Montréal, rôle triennal 2011-2013, actualisé au 15 septembre 2013.

Le tableau suivant présente les variations des valeurs imposables entre 2012 et 2013 pour chacun des arrondissements de Montréal.

Tableau 42
Variation de la valeur imposable de la ville de Montréal – par arrondissement

Arrondissements	Valeur foncière imposable (M\$)			Variation nette en pourcentage de l'assiette
	15 sept. 2012	15 sept. 2013	Variation nette	
Sud-Ouest	6 430,2	6 630,1	200,0	3,1 %
Lachine	4 519,4	4 623,1	103,7	2,3 %
Saint-Laurent	13 029,0	13 245,0	216,0	1,7 %
Ville-Marie	26 252,8	26 597,3	344,5	1,3 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 157,2	2 185,1	27,8	1,3 %
LaSalle	6 764,6	6 849,8	85,3	1,3 %
Ahuntsic-Cartierville	12 087,1	12 239,3	152,3	1,3 %
Verdun	7 058,7	7 142,2	83,5	1,2 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	14 027,8	14 188,5	160,7	1,1 %
Plateau-Mont-Royal	11 902,2	11 992,8	90,7	0,8 %
Rosemont–La Petite-Patrie	11 403,1	11 477,3	74,3	0,7 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	9 593,6	9 652,1	58,5	0,6 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	10 823,4	10 886,5	63,1	0,6 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	9 476,8	9 525,4	48,5	0,5 %
Pierrefonds-Roxboro	6 050,4	6 079,5	29,1	0,5 %
Montréal-Nord	5 177,2	5 191,7	14,4	0,3 %
Anjou	4 824,7	4 836,8	12,1	0,3 %
Outremont	4 266,0	4 276,3	10,3	0,2 %
Saint-Léonard	7 015,2	7 028,4	13,2	0,2 %
VILLE DE MONTRÉAL	172 859,2	174 647,2	1 788,0	1,0 %

Source : Ville de Montréal, rôle triennal 2011-2013 actualisé au 15 septembre 2013.

Le nouveau rôle d'évaluation 2014-2016

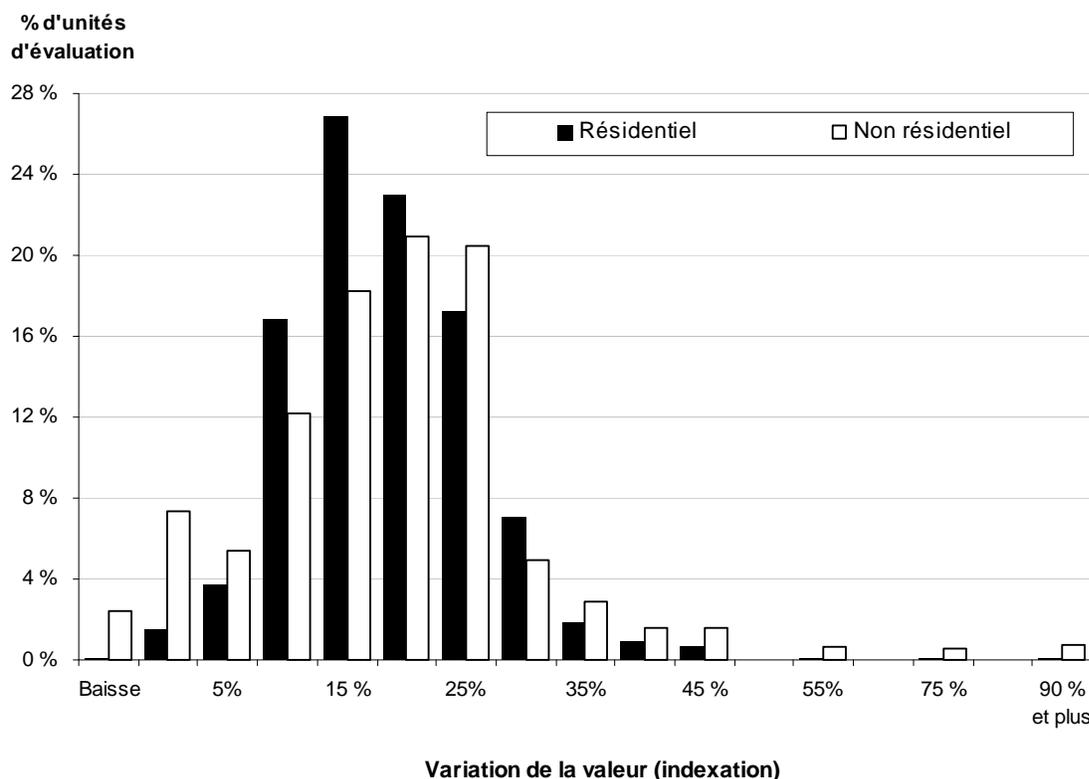
Le 1^{er} janvier 2014 entre en vigueur le nouveau rôle d'évaluation foncière de la Ville de Montréal. Les variations de valeurs ne sont pas uniformes et certains écarts d'indexation des valeurs sont suffisamment élevés pour que l'Administration décide d'opter pour un étalement de la variation des valeurs sur trois ans.

La dispersion des variations de valeurs foncières à Montréal

Le rôle 2014-2016 déposé le 11 septembre 2013 fait état d'une valeur totale des immeubles de 242,8 G\$, en hausse de 19,7 % par rapport au rôle précédent. Cependant, des écarts d'indexation sont observés entre les immeubles d'une même catégorie, les diverses catégories d'immeubles et les arrondissements de Montréal. Ces valeurs se divisent en deux grandes composantes, soit les valeurs imposables et les valeurs non imposables, qui atteignent respectivement 210,1 G\$ et 32,7 G\$. Les valeurs imposables affichent une hausse de 20,3 % par rapport au rôle précédent, comparativement à une hausse de 15,8 % pour les valeurs non imposables. La graphique suivant illustre la dispersion des variations des valeurs imposables des immeubles résidentiels et non résidentiels, à Montréal.

Graphique 8

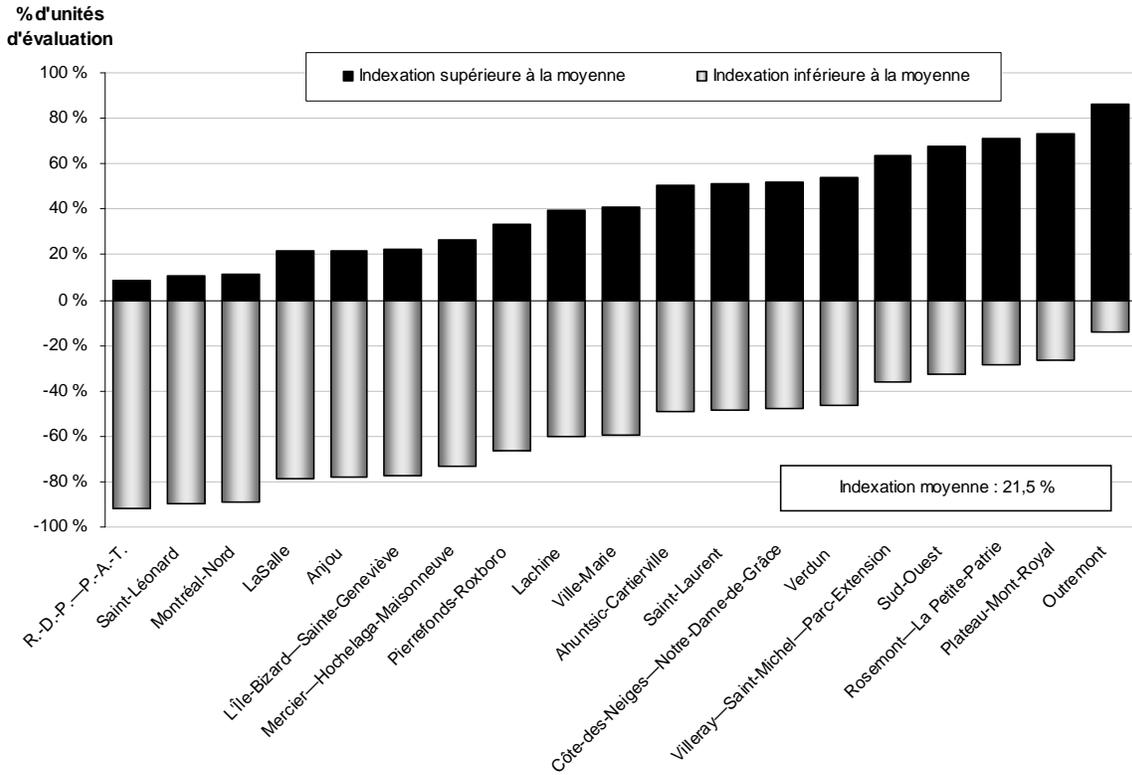
Dispersion des variations de valeurs foncières des immeubles résidentiels et non résidentiels imposables, du rôle 2011-2013 au rôle 2014-2016, ville de Montréal



Pour chaque arrondissement, les graphiques 9 et 10 illustrent respectivement les proportions d'immeubles imposables résidentiels et non résidentiels ayant vu leur valeur foncière évoluer de façon supérieure ou inférieure à l'indexation moyenne pour l'ensemble de Montréal.

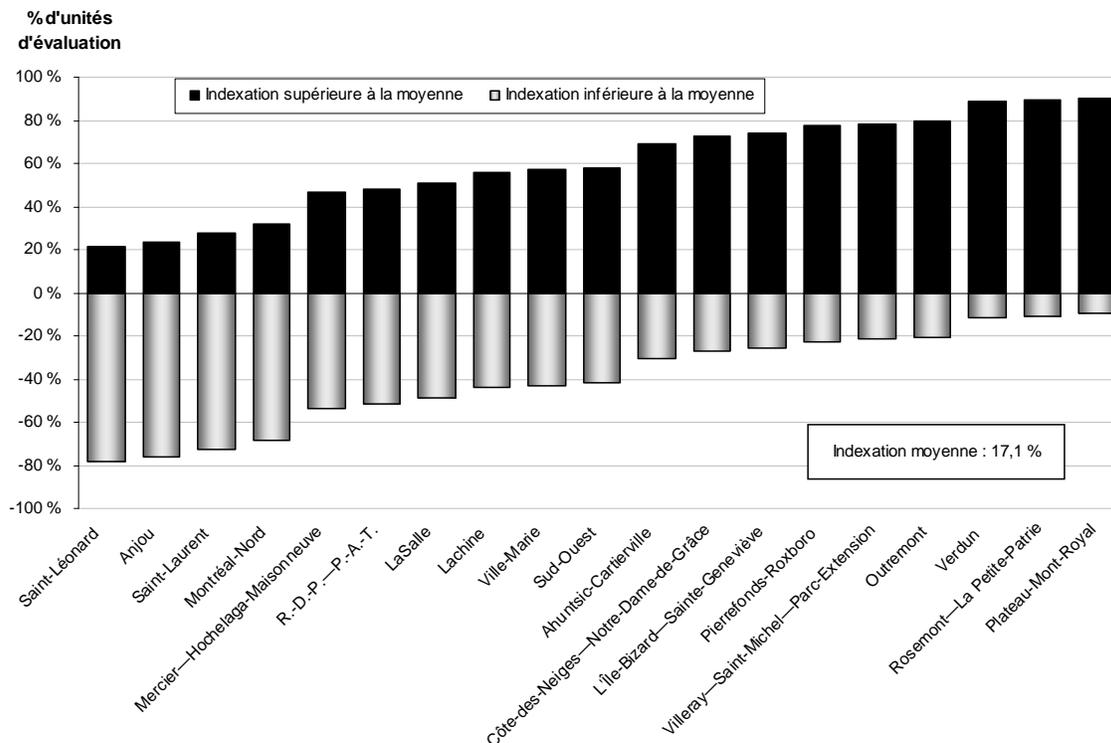
Graphique 9

Dispersion des variations de valeurs foncières des immeubles résidentiels imposables par rapport à l'indexation moyenne, du rôle 2011-2013 au rôle 2014-2016 – par arrondissement



Graphique 10

Dispersion des variations de valeurs foncières des immeubles non résidentiels imposables par rapport à l'indexation moyenne, du rôle 2011-2013 au rôle 2014-2016 – par arrondissement



L'étalement des variations de valeurs au rôle d'évaluation foncière

Le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté plus que la moyenne verra sa charge fiscale augmenter, toutes choses étant égales par ailleurs. Inversement, le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté moins que la moyenne verra sa charge fiscale diminuer. Afin d'atténuer ces déplacements fiscaux, les variations de valeurs foncières observées à Montréal entre le rôle d'évaluation précédent et le rôle actuel sont étalées sur trois ans.

Ainsi, pour établir les taxes foncières de chacune des années 2014, 2015 et 2016, le tiers de la variation entre la valeur foncière au rôle précédent et celle au rôle actuel est ajouté successivement (ou retranché, le cas échéant) à la valeur foncière inscrite au rôle précédent. La valeur ainsi obtenue est appelée « valeur ajustée ».

Le tableau suivant présente le calcul de la valeur ajustée de deux propriétés, dont la valeur au rôle évolue différemment.

Tableau 43
Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2014, 2015 et 2016

	Propriété A	Propriété B
Données de base		
Valeur au rôle 2011-2013 (3 ans)	350 000 \$	350 000 \$
Valeur au rôle 2014-2016 (3 ans)	320 000 \$	425 000 \$
Variation de la valeur au rôle	(30 000) \$	75 000 \$
Calcul de la valeur ajustée		
Valeur au rôle 2011-2013	350 000 \$	350 000 \$
+/- le tiers de la variation de valeur	(10 000) \$	25 000 \$
Valeur ajustée pour 2014	340 000 \$	375 000 \$
Valeur ajustée pour 2015	330 000 \$	400 000 \$
Valeur ajustée pour 2016	320 000 \$	425 000 \$

La distribution des valeurs foncières à Montréal

Le tableau 44 dresse, par catégorie d'immeubles, le portrait des valeurs foncières de chaque arrondissement composant Montréal.

Tableau 44
Valeurs imposables et non imposables, Ville de Montréal – par arrondissement

Arrondissements	Unité	Valeur imposable (M\$)			Non imposable (M\$)	Total au rôle	
		Résidentiel	Commercial, industriel	Terrain vague		Valeur (M\$)	Part relative
Ahuntsic-Cartierville	29 025	12 457,5	2 134,0	139,1	3 004,1	17 734,6	7,3 %
Anjou	12 999	3 862,4	1 710,6	33,3	303,4	5 909,7	2,4 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	26 481	15 552,9	1 875,2	119,7	4 342,3	21 890,0	9,0 %
Lachine	12 564	3 883,6	1 301,0	244,5	528,7	5 957,8	2,5 %
LaSalle	18 494	6 745,7	1 215,9	92,3	961,6	9 015,6	3,7 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	6 599	2 411,5	94,4	46,8	167,6	2 720,4	1,1 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	30 339	10 683,4	1 874,8	179,3	2 019,9	14 757,3	6,1 %
Montréal-Nord	14 165	5 061,0	798,1	48,4	635,2	6 542,7	2,7 %
Outremont	6 175	5 174,2	160,7	33,7	718,4	6 087,0	2,5 %
Pierrefonds-Roxboro	21 430	6 822,9	348,0	147,7	692,5	8 011,0	3,3 %
Plateau-Mont-Royal	24 871	12 580,5	2 638,5	51,9	1 882,6	17 153,5	7,1 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	33 161	9 287,1	1 337,1	286,5	1 662,1	12 572,8	5,2 %
Rosemont–La Petite-Patrie	29 722	12 557,8	1 665,6	97,2	2 250,0	16 570,6	6,8 %
Saint-Laurent	28 451	10 157,0	5 048,2	415,2	1 379,7	17 000,1	7,0 %
Saint-Léonard	13 411	6 516,9	1 419,3	82,5	472,4	8 491,1	3,5 %
Sud-Ouest	20 315	6 703,7	1 286,5	304,2	1 508,0	9 802,4	4,0 %
Verdun	21 165	7 746,0	831,7	133,4	883,2	9 594,3	4,0 %
Ville-Marie	33 175	13 134,9	18 652,6	264,4	7 912,7	39 964,5	16,5 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	24 676	9 696,8	1 907,2	81,1	1 356,8	13 041,8	5,4 %
VILLE DE MONTRÉAL	407 218	161 035,5	46 299,3	2 801,0	32 681,2	242 817,1	100,0 %

Source : Ville de Montréal, rôle triennal 2014-2016, déposé le 11 septembre 2013.

Quotes-parts

LES QUOTES-PARTS

Le conseil d'agglomération partage entre les villes liées, au moyen de quotes-parts, le financement des charges engendrées par l'exercice de ses compétences. Les villes liées peuvent ensuite prélever les sommes nécessaires au paiement de leurs quotes-parts conformément à leurs propres orientations fiscales. La détermination des différentes quotes-parts est expliquée dans le présent chapitre.

Le tableau 45 fait état des diverses quotes-parts imposées par l'agglomération aux villes liées. Celles-ci font ensuite l'objet d'explications détaillées. Les quotes-parts établies pour l'exercice de 2014 sont les suivantes :

- les quotes-parts générales;
- les quotes-parts pour l'alimentation en eau potable;
- les quotes-parts pour le financement des travaux admissibles au *Programme de transfert de la taxe sur l'essence – contribution Québec* (TECQ);
- les quotes-parts pour le financement des travaux admissibles au *Programme d'aide financière Fonds Chantiers Canada-Québec* (FCCQ) – volet grandes villes;
- les quotes-parts pour le service de l'eau;
- les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau;
- les quotes-parts pour le service des premiers répondants;
- les quotes-parts pour les dettes de la voirie artérielle (2006-2008).

Les quotes-parts pour l'alimentation en eau potable ne sont pas définitives. Elles seront en effet révisées selon les coûts et la consommation réels, connus au terme de l'exercice financier de 2014. Par ailleurs, exceptionnellement en 2014, les quotes-parts établies sur la base du potentiel fiscal sont provisoires, étant donné la non-disponibilité, au moment de la préparation du budget, d'un élément du calcul établi par le MAMROT. Quant aux quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau, ces dernières seront facturées à l'automne 2014 en fonction du nombre et du type de compteurs réellement commandés par les villes liées.

Tableau 45
Quotes-parts de 2014

Villes liées	Générales		Service de l'eau	Alimentation en eau potable	Tarifaires pour les compteurs d'eau	Travaux admissibles au programme TECQ
	\$	%	\$	\$	\$	\$
Montréal	1 555 189 140	81,338	128 393 062	53 139 084	4 427 503	
Municipalités reconstituées						
Baie-D'Urfé	10 115 620	0,529	835 124	149 438		115 464
Beaconsfield	17 753 947	0,929	1 465 728	438 409	8 125	203 837
Côte-Saint-Luc	24 697 138	1,292	2 038 942	917 418		216 206
Dollard-Des Ormeaux	34 900 162	1,825	2 881 282	1 112 438		370 274
Dorval	63 973 226	3,346	5 281 492	1 151 133	41	714 188
Hampstead	8 788 984	0,460	725 600	248 521		102 028
L'Île-Dorval	45 533	0,002	3 759	4 611		501
Kirkland	26 785 112	1,401	2 211 321	516 911		311 351
Mont-Royal	39 690 116	2,076	3 276 730	652 334		456 055
Montréal-Est	15 434 058	0,807	1 274 203	669 782		181 992
Montréal-Ouest	4 635 009	0,242	382 656	103 873		27 723
Pointe-Claire	52 686 448	2,756	4 349 680	722 759	145 632	611 323
Senneville	3 266 429	0,171	269 669	54 273		38 911
Sainte-Anne-de-Bellevue	8 758 912	0,458	723 117	199 327	6 697	94 998
Westmount	45 282 420	2,368	3 738 419	694 608		525 009
Total – municipalités reconstituées	356 813 116	18,662	29 457 721	7 635 837	160 495	3 969 860
Agglomération de Montréal	1 912 002 256	100,000	157 850 783	60 774 921	4 587 998	3 969 860

Tableau 45 (suite)
Quotes-parts de 2014

Travaux admissibles au programme FCCQ	Premiers répondants	Dettes de voirie artérielle	Total		Villes liées
\$	\$	\$	\$	%	
	5 712 398	22 777 374	1 769 638 561	81,512	Montréal
					Municipalités reconstituées
5 426	37 156		11 258 228	0,519	Baie-D'Urfé
9 542	65 212	342 262	20 287 063	0,934	Beaconsfield
		50 857	27 920 562	1,286	Côte-Saint-Luc
18 741	128 193		39 411 090	1,815	Dollard-Des Ormeaux
34 465	234 981	222 417	71 611 943	3,299	Dorval
4 724	32 283	1 651	9 903 791	0,456	Hampstead
24	167		54 595	0,003	L'Île-Dorval
14 450	98 385	249 228	30 186 758	1,390	Kirkland
21 365	145 787	155 117	44 397 504	2,045	Mont-Royal
	56 691		17 616 726	0,811	Montréal-Est
2 497	17 025		5 168 784	0,238	Montréal-Ouest
28 325	193 524	798 400	59 536 091	2,742	Pointe-Claire
1 775	11 998		3 643 055	0,168	Senneville
4 549	32 173	127 638	9 947 410	0,458	Sainte-Anne-de-Bellevue
24 374	166 328		50 431 158	2,323	Westmount
170 257	1 219 902	1 947 570	401 374 758	18,488	Total – municipalités reconstituées
170 257	6 932 300	24 724 944	2 171 013 319	100,000	Agglomération de Montréal

Les quotes-parts générales

Les quotes-parts générales visent à financer les charges relevant des compétences d'agglomération, à l'exception de celles qui font déjà l'objet de quotes-parts spécifiques. Pour 2014, les quotes-parts générales totalisent 1 912,0 M\$.

Les activités financées par les quotes-parts générales sont présentées au tableau suivant. Ces renseignements permettent à chacune des villes liées de répartir par activités sa contribution aux charges générales d'agglomération.

Tableau 46
Quotes-parts générales de 2014 réparties par activités

Activités	%
Administration générale	
Évaluation	0,83
Autres	11,86
Sécurité publique	
Police	30,87
Sécurité incendie (sauf premiers répondants)	16,87
Sécurité civile	0,07
Autres	0,43
Transport	
Réseau routier	0,07
Transport collectif	21,86
Autres	0,43
Hygiène du milieu	
Matières résiduelles	3,16
Protection de l'environnement	0,24
Santé et bien-être	
Logement social	0,09
Autres	0,07
Aménagement, urbanisme et développement	
Aménagement, urbanisme et zonage	0,27
Rénovation urbaine	0,27
Promotion et développement économique	0,93
Autres	0,01
Loisirs et culture	
Activités récréatives	1,14
Activités culturelles	2,93
Sous-total	92,38
Activités financières	7,62
Total	100,00

Ces charges sont réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif, établi selon l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions en date du 26 novembre 2008.

Les quotes-parts spécifiques

Les quotes-parts pour l'alimentation en eau potable

Les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau, assurée par la Ville de Montréal sur le territoire des municipalités reconstituées ainsi que sur son propre territoire, sont partagés au moyen de quotes-parts spécifiques établies en fonction de la consommation réelle.

En raison de la non-reconduction de certains articles du décret d'agglomération¹, la Ville-centre récupère la gestion et le financement des usines d'eau potable de Dorval et de Pointe-Claire. Ainsi, toutes les villes liées sont maintenant desservies en eau potable par la Ville-centre.

Pour l'exercice financier de 2014, les coûts estimés de l'alimentation en eau potable totalisent 60,8 M\$. Le taux qui sera utilisé pour facturer les quotes-parts provisoires est établi à 0,1215 \$ par m³ et s'appliquera, en 2014, sur la consommation réelle des villes liées. Ces quotes-parts seront révisées selon les coûts et la consommation réels, connus au terme de l'exercice financier de 2014.

Les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau

L'alimentation en eau relève de la compétence du conseil d'agglomération, notamment en ce qui concerne la mesure de la consommation de l'eau. Or, l'agglomération délègue aux municipalités liées les activités de mise en conformité des entrées d'eau ainsi que d'installation, de lecture, de diagnostic, de réparation et d'entretien des compteurs dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles.

Les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau permettent donc d'assumer les coûts de ces activités déléguées de même que le coût des compteurs. Ces quotes-parts sont estimées à 4,6 M\$ pour l'année 2014.

Les quotes-parts pour le financement des travaux admissibles à des programmes de subvention

Depuis 2006, les villes liées doivent se partager le financement de travaux effectués sur les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau. Certains de ces travaux sont admissibles à un financement provenant de programmes de subvention. Les villes liées doivent choisir annuellement entre payer comptant leur part de ces dépenses pour les travaux effectués l'année précédente ou d'en étaler le paiement sur 20 ans en s'acquittant d'une quote-part spécifique.

- **Les quotes-parts pour le financement des travaux admissibles au *Programme de transfert de la taxe sur l'essence – contribution Québec (TECQ)***

Certains travaux sont admissibles à un financement de la TECQ. Ces quotes-parts totalisent 4,0 M\$ en 2014.

- **Les quotes-parts pour le financement des travaux admissibles au *Programme d'aide financière Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ) – volet grandes villes***

Certains travaux sont admissibles à un financement du FCCQ. Ces quotes-parts totalisent 0,2 M\$ en 2014.

¹ Décret 1229-2005, 8 décembre 2005.

Les quotes-parts pour le service de l'eau

Les autres charges reliées au service de l'eau sont également financées par des quotes-parts spécifiques. Ces charges sont réparties entre les villes liées selon le même mode de répartition que les quotes-parts générales. Elles totalisent 157,9 M\$ en 2014.

Les quotes-parts pour le service de l'eau, pour l'alimentation en eau potable, pour les travaux admissibles au programme de transfert de la TECQ et au programme d'aide du FCCQ, ainsi que les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau financent l'ensemble des coûts de l'eau pour l'agglomération.

Les quotes-parts pour le service des premiers répondants

La sécurité publique est une compétence d'agglomération, à l'exception du service des premiers répondants sur le territoire de Côte-Saint-Luc². La Ville de Côte-Saint-Luc assume donc localement le financement de son service de premiers répondants et ne contribue pas au financement du service offert dans les autres villes liées.

Les charges nettes des subventions prévues pour le service des premiers répondants sur l'île de Montréal, à l'exception de celui de Côte-Saint-Luc, sont de l'ordre de 6,9 M\$. Ces charges sont réparties entre les villes liées selon le même mode que pour les quotes-parts générales, en excluant Côte-Saint-Luc.

Les quotes-parts pour les dettes de la voirie artérielle (2006-2008)

La *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (projet de loi 22) a restreint considérablement la compétence du conseil d'agglomération concernant le réseau artériel des voies de circulation. Les villes liées ont en effet hérité de la responsabilité d'entretenir ce réseau. Dans cet esprit, la loi prévoit que toutes dettes relatives aux travaux d'immobilisations effectués sur les voies de circulation composant le réseau artériel, pour les exercices de 2006, 2007 ou 2008, doivent être financées au moyen de quotes-parts spécifiques par les municipalités ayant bénéficié de ces travaux. Les villes liées où des travaux de voirie artérielle ont été effectués et qui ont conservé un solde paient donc les charges relatives aux dettes restantes au moyen de quotes-parts. Ces dernières totalisent 24,7 M\$ en 2014.

² Voir la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (projet de loi 22), adoptée le 20 juin 2008.

Renseignements complémentaires

L'ANALYSE DES CHARGES ET DU FINANCEMENT PAR OBJETS

La présentation des charges par objets, conformément aux normes du *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*, définies par le MAMROT, fournit une information sur la nature économique des biens et services acquis et du financement.

Graphique 11
Charges par objets

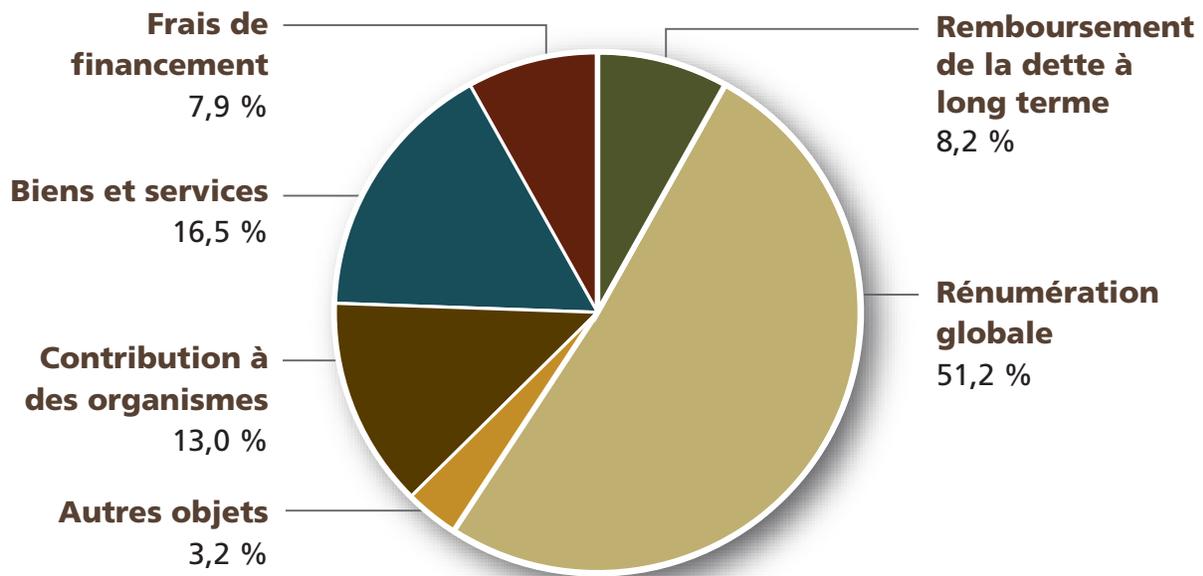


Tableau 47
Analyse des charges et du financement par objets

(en milliers de dollars)

	COMPARATIF 2013	BUDGET 2014	ÉCART (%)
DÉPENSES			
Rémunération			
Élus	9 747,1	10 487,8	7,6
Employés	1 590 532,6	1 624 781,5	2,2
	1 600 279,7	1 635 269,3	2,2
Cotisations de l'employeur	848 389,4	870 098,3	2,6
Transport et communication	43 704,1	39 071,9	(10,6)
Services professionnels	59 211,6	56 348,1	(4,8)
Services techniques et autres	307 464,4	291 809,6	(5,1)
Location, entretien et réparation	191 841,7	185 930,4	(3,1)
Biens non durables	239 730,1	226 574,7	(5,5)
Biens durables	13 575,2	9 885,0	(27,2)
Frais de financement	386 263,9	387 625,8	0,4
Contributions à des organismes	631 224,8	634 739,0	0,6
Autres objets	168 645,7	157 023,8	(6,9)
TOTAL – DÉPENSES	4 490 330,6	4 494 375,9	0,1
FINANCEMENT - REMBOURSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME			
	388 517,0	401 014,4	3,2
TOTAL – CHARGES ET FINANCEMENT	4 878 847,6	4 895 390,3	0,3

Rémunération et cotisations de l'employeur

La rémunération globale, qui comprend la rémunération et les cotisations de l'employeur, est en hausse de 56,7 M\$ ou 2,3 %. Outre les rajustements salariaux, la variation des dépenses en matière de rémunération est expliquée par les coûts des divers régimes étatiques et autres charges sociales. Pour un exposé plus détaillé sur la rémunération globale, qui concentre un peu plus de la moitié des dépenses de la Ville, une rubrique traitant de ce sujet est présentée à la fin de la présente section.

Transport et communication

Ces dépenses totalisent 39,1 M\$ en 2014, en baisse de 4,6 M\$. Un budget de 2,5 M\$ avait été alloué pour les communications de la Direction du greffe, en 2013, en lien avec la tenue des élections municipales : ce montant n'est plus requis au budget de 2014. De plus, une réduction de 0,7 M\$ est observée au budget du Service des finances, qui s'explique notamment par le retrait de crédits relatifs à l'envoi des avis d'évaluation foncière.

Services professionnels

Avec un budget de 56,3 M\$ en 2014, les services professionnels affichent une baisse 2,9 M\$. Certaines dépenses non récurrentes expliquent en partie cette baisse, notamment l'abolition d'un budget de 5 M\$ à la Direction générale, relativement à la tenue des élections municipales en 2013, et par un budget de 0,8 M\$ à l'Espace pour la vie, étant donné la fin des *Mosaïcultures internationales de Montréal*.

Par ailleurs, de nouvelles dépenses de 2,5 M\$ s'ajoutent pour financer des études de préféabilité sur les projets d'envergure de la Ville qui sont inscrits à la programmation de l'Entente de 175 M\$. Au SITE, on observe une variation à la hausse de 2 M\$ associée au réseau des infrastructures routières.

Enfin, au Service de l'eau, les dépenses en matière de services professionnels augmentent de 0,9 M\$ en raison de l'augmentation du nombre d'auscultations.

Services techniques et autres

Les crédits budgétaires destinés aux services techniques et autres s'élèvent à 291,8 M\$ et présentent une baisse de 15,7 M\$. Dans les arrondissements, la baisse des dépenses de 5,3 M\$ est expliquée principalement par l'introduction du nouveau régime de la taxation de la TVQ.

Dans les services centralisés, la baisse des dépenses totalise 10,3 M\$. Au SITE, on observe une baisse des dépenses de l'ordre de 7,9 M\$, expliquée en grande partie par le changement de régime de la taxation de la TVQ. Il faut aussi noter la baisse du volume des déchets à traiter, entraînant une réduction des dépenses.

Par ailleurs, au Service des finances, une hausse du budget de 1,0 M\$ permet d'assurer le financement des travaux nécessaires à l'évaluation des coûts de décontamination des propriétés détenues par la Ville ou sous sa responsabilité afin de respecter la nouvelle norme comptable devant entrer en application en 2015.

Location, entretien et réparation

Les charges de location, d'entretien et de réparation affichent un budget de 185,9 M\$, en baisse de 5,9 M\$. En ce qui concerne les dépenses en location, le budget est en baisse de 2,9 M\$, dont 1,2 M\$ s'explique par la non-réurrence de dépenses pour des espaces loués lors des élections municipales de 2013. Pour l'essentiel, le reste de la variation à la baisse s'explique par l'introduction du nouveau régime de la taxation de la TVQ.

En matière d'entretien et de réparation, le budget est en baisse de 3 M\$. Outre les baisses attribuables à l'introduction du nouveau régime de la taxation de la TVQ, une portion de cette variation est expliquée par la non-réurrence de budgets de l'ordre de 2,7 M\$, prévus en 2013 pour les travaux de remplissage du tunnel Wellington. Par ailleurs, des dépenses supplémentaires de 3,1 M\$ sont observées au Service de l'eau pour l'entretien des réseaux d'eau effectué dans les arrondissements. Enfin, les dépenses du Service des technologies de l'information augmentent de 1,9 M\$ relativement à l'indexation des contrats informatiques.

Biens non durables

Le budget des biens non durables, qui comprend, entre autres, les dépenses en énergie, en carburant et de fourniture de biens matériels divers, s'élève à 226,6 M\$ en 2014, en baisse de 13,2 M\$.

Dans les arrondissements, la baisse de dépenses de 5,5 M\$ est expliquée par la mise en place d'un nouveau processus d'achat et par l'introduction du nouveau régime de la taxation de la TVQ.

Dans les services centraux, les dépenses sont réduites de 7,7 M\$, réduction qui s'explique par l'introduction du nouveau régime de la taxation de la TVQ et par la non-réurrence de certaines dépenses au SCARM.

Biens durables

Dans la catégorie des achats de biens durables, le budget présente une diminution de 3,7 M\$, dont la quasi-totalité s'est effectuée dans les services centraux. Une partie de cette réduction, soit 1,8 M\$, s'explique par la baisse des budgets associés aux coûts des propriétés destinées à la revente, à la Direction des stratégies et transactions immobilières. Une autre baisse de l'ordre de 1,5 M\$ est constatée au SIM.

Frais de financement

Les frais de financement s'établissent à 387,6 M\$, en hausse de 1,4 M\$ en 2014. La variation s'explique par l'augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme des nouvelles dépenses en immobilisations, pour 17,8 M\$, compensée en partie par l'échéance d'emprunts et le financement d'emprunts à des taux d'intérêt plus faibles, pour 18,1 M\$.

Contributions à des organismes

Le budget des contributions à des organismes affiche une augmentation de 3,5 M\$, pour s'établir à 634,7 M\$.

Les principaux éléments qui expliquent les variations sont :

- la non-réurrence du soutien financier aux *Mosaïcultures internationales de Montréal*, dont la contribution de 4 M\$ accordée en 2013 n'est plus requise en 2014;
- une augmentation de 12,5 M\$ de la contribution régulière à la STM;
- une réduction de contribution de 16,3 M\$ à la STM afin de tenir compte de l'introduction par le gouvernement du Québec d'un régime de remboursement partiel de la taxe de vente du Québec sous forme de crédits sur intrants. La contribution a été ajustée afin de préserver ainsi le pouvoir d'achat de la STM puisque les dépenses d'exploitation de la société seront réduites d'autant;
- une diminution de 1,5 M\$ de la contribution de la Ville de Montréal au financement des immobilisations du PTI 2014-2015-2016 de la STM dans le cadre du programme d'aide financière de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL). Cette contribution est réduite à 16,7 M\$ en 2014, comparativement à 18,2 M\$ en 2013;
- une augmentation de 7,5 M\$ pour soutenir les nouveaux projets inscrits à l'Entente de 175 M\$;
- une nouvelle contribution de 3,4 M\$ à la société paramunicipale du Bureau du taxi de Montréal qui amorce ses activités en 2014;
- une augmentation de 1,3 M\$ de la contribution à l'AMT;
- une hausse de 0,5 M\$ de la contribution au Conseil des arts de Montréal.

Autres objets de dépenses

Les autres objets de dépenses sont en baisse de 11,6 M\$. Dans les arrondissements, on constate une diminution des dépenses de 1,8 M\$ qui s'explique principalement par la réduction d'une réserve dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Dans les services centraux, les dépenses indiquent plutôt une augmentation de 3,4 M\$ par rapport au comparatif de 2013, largement attribuable au fait qu'un budget de 5 M\$ a été réservé pour la création de l'unité de l'Inspecteur général.

Enfin, c'est au chapitre des dépenses communes de la Ville qu'il y a lieu de signaler une baisse de 13 M\$. Cette variation est principalement attribuable à l'augmentation des coûts des régimes de retraite pour les services passés, à la baisse des budgets dédiés au programme incitatif à l'intention des bâtiments industriels de l'agglomération de Montréal (programme *PR@M – Industrie*) ainsi qu'au retrait du financement au comptant des dépenses en immobilisations. Par ailleurs, les stratégies budgétaires amorcées en 2013 et liées aux chantiers d'optimisation et de réduction des coûts de fonctionnement à la Ville ont été intégrées aux budgets des unités d'affaires en 2014, entraînant à cet effet une réduction des dépenses.

Remboursement de la dette à long terme

Le remboursement de la dette à long terme, qui comprend le remboursement de capital et les contributions au fonds d'amortissement, se chiffre à 401,0 M\$. L'augmentation de 12,5 M\$ reflète l'impact de la hausse des emprunts contractés, une hausse atténuée par l'échéance d'autres dettes.

LA RÉMUNÉRATION GLOBALE

La rémunération globale est le poste de dépenses le plus important. Le tableau ci-dessous présente les principales composantes de la masse salariale, soit la rémunération et les contributions de l'employeur. Ces dernières comprennent la contribution de la Ville aux différents régimes étatiques (charges sociales), tels la Régie des rentes, le Régime québécois d'assurance parentale et l'assurance-emploi, ainsi que les différents avantages sociaux, tels les régimes de retraite et les assurances collectives.

La rémunération globale s'élève à 2 505,4 M\$, ce qui équivaut à 51,2 % du budget global des dépenses de fonctionnement de la Ville. Il s'agit d'une hausse de 56,7 M\$ ou de 2,3 %.

Tableau 48
Composantes de la rémunération globale

(en milliers de dollars)

	COMPARATIF 2013	BUDGET 2014	ÉCART (%)	PART RELATIVE
RÉMUNÉRATION	1 600 279,7	1 635 269,3	2,2	65,3 %
CHARGES SOCIALES	174 257,5	179 974,7	3,3	7,2 %
AVANTAGES SOCIAUX				
Régimes de retraite (services courants)	239 049,0	238 367,1	(0,3)	9,5 %
Régimes de retraite (services passés)	345 336,5	358 292,5	3,8	14,3 %
Assurances collectives	86 739,8	89 931,9	3,7	3,6 %
Autres avantages	3 006,6	3 532,1	17,5	0,1 %
	674 131,9	690 123,6	2,4	27,5 %
TOTAL	2 448 669,1	2 505 367,6	2,3	100,0 %

Les principaux éléments de variation de la rémunération globale sont :

- une hausse de 32,7 M\$ pour les indexations salariales des employés;
- un montant de 22,3 M\$ associé à la diminution de la structure autorisée (a-p) à la suite de la réduction de 5 % de la rémunération globale;
- la progression des employés dans leurs échelles salariales qui génère une hausse de 15,4 M\$;
- une majoration de 4,5 M\$ à la suite de l'intégration des budgets de rémunération du Bureau du taxi et de la SCSM au budget de dépenses de la Ville;
- une hausse de 2,2 M\$ pour la poursuite de la mise en place du schéma de couverture de risques au SIM;
- un accroissement de 2,5 M\$ pour la prime de métropole prévue à la convention collective des policiers;
- une hausse de 5,7 M\$ du coût des charges sociales, relative à la croissance de la rémunération ainsi qu'à l'augmentation du taux de cotisation à l'assurance-emploi en 2014;

- une baisse de 0,7 M\$ des régimes de retraite (services courants) provenant principalement de la révision actuarielle des taux de cotisation de l'employeur;
- une augmentation de 13,0 M\$ des dépenses relatives aux régimes de retraite (services passés), soit les charges d'intérêts et d'amortissement, découlant principalement du changement aux hypothèses actuarielles (mortalité, taux d'actualisation) (48,4 M\$), de la reconnaissance graduelle des gains de rendement en 2012 et 2013 (-21,5 M\$), du reflet des gains suite aux nouvelles conventions collectives pour les cols bleus, les policiers et les pompiers (-6,2 M\$) et d'autres éléments (-7,7 M\$);
- une hausse de 3,2 M\$ des assurances collectives, principalement associée à l'augmentation de la masse salariale et au renouvellement de la tarification.

Tableau 49

Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur

(en milliers de dollars)

	STRUCTURES AUTORISÉES (A-P.)	RÉMUNÉRATION	COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR		TOTAL DE LA RÉMUNÉRATION GLOBALE
			CHARGES SOCIALES	AVANTAGES SOCIAUX	
Élus	103,0	10 659,0	930,8	2 656,8	14 246,6
Cadres et contremaîtres	2 078,0	214 282,2	21 134,4	110 762,4	346 179,0
Professionnels	1 972,3	163 199,6	17 141,9	52 340,9	232 682,4
Cols blancs	6 070,3	321 573,5	41 136,6	147 863,4	510 573,5
Cols bleus	4 608,3	271 259,2	35 558,1	113 778,9	420 596,2
Policiers	4 270,7	408 304,2	37 881,9	181 408,9	627 595,0
Pompiers	2 430,0	212 040,9	21 923,6	76 340,3	310 304,8
Préposés aux traverses d'écoliers	229,3	7 618,5	972,4	0,0	8 590,9
TOTAL	21 761,9	1 608 937,1	176 679,7	685 151,6	2 470 768,4
Réduction de 5 % de la rémunération globale ¹	(251,3)				
	21 510,6				
Sécurité du revenu ²		21 860,0	2 737,2	4 135,4	28 732,6
Bureau du taxi ³		1 466,3	176,8	277,4	1 920,5
Stationnement Montréal ⁴		3 005,9	381,0	559,2	3 946,1
TOTAL	21 510,6	1 635 269,3	179 974,7	690 123,6	2 505 367,6

- 1 Il s'agit de l'estimation de la réduction anticipée des effectifs, en cohérence avec la réduction de 5 % de la rémunération globale déjà intégrée dans les budgets de certains services centraux. Cette réduction anticipée des effectifs se réalisera au cours de l'année 2014.
- 2 Depuis 2008, à la suite d'une entente conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, la gestion des activités liées à la sécurité du revenu sur le territoire de l'ancienne Ville de Montréal est assurée par le gouvernement du Québec. Les employés municipaux affectés à ce secteur sont prêtés au gouvernement du Québec contre une compensation financière. Ces employés ne font pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, mais leur rémunération apparaît dans le budget des dépenses.
- 3 Dans le cadre du mandat que lui confère la Ville en matière de gestion et de développement de l'industrie du taxi sur le territoire de l'île de Montréal, le Bureau du taxi de Montréal assume les responsabilités et les dépenses d'exploitation liées aux activités requises à la réalisation de son mandat. Bien que ces employés ne fassent pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, leur rémunération est prévue au budget des dépenses de la Ville.
- 4 Conformément à une entente-cadre, la Société en commandite de Stationnement de Montréal assume les dépenses d'exploitation et la gestion des espaces de stationnement tarifé sur le territoire de Montréal. À cet effet, une convention de services liant la Ville et la société assure l'affectation d'employés municipaux aux activités gérées par la société. Bien que ces employés ne fassent pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, leur rémunération est prévue au budget des dépenses de la Ville.

Le PTI renferme un éventail de projets que la Ville de Montréal compte réaliser au cours des trois prochaines années. Pour mener à bien cet exercice et développer l'expertise interne, l'ajout de personnel est requis. Le tableau suivant présente le détail des coûts reliés à la rémunération qui sont affectés directement aux dépenses d'immobilisations.

Tableau 50

Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – postes capitalisés

(en milliers de dollars)

	STRUCTURES AUTORISÉES (A-P.)	RÉMUNÉRATION	COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR		TOTAL DE LA RÉMUNÉRATION GLOBALE
			CHARGES SOCIALES	AVANTAGES SOCIAUX	
Main-d'œuvre capitalisée					
Cadres et contremaîtres	54,7	5 905,1	590,0	1 236,6	7 731,7
Professionnels	478,2	39 192,3	4 633,4	7 381,6	51 207,3
Cols blancs	405,0	24 017,7	3 118,1	4 512,8	31 648,6
Cols bleus	11,6	650,1	71,1	120,9	842,1
Policiers	1,0	101,9	9,8	21,4	133,1
TOTAL	950,5	69 867,1	8 422,4	13 273,3	91 562,8
Réduction de 5 % de la rémunération globale ¹	(35,7)				
	<u>914,8</u>				
Sources de financement					
Paiement au comptant (réserves financières de l'eau)					22 422,5
Stratégie de paiement au comptant (affectations)					1 882,2
Emprunts					
remboursés par les activités commerciales					5 715,9
à la charge des contribuables					61 542,2
TOTAL					<u>91 562,8</u>

¹ Il s'agit de l'estimation de la réduction anticipée des effectifs en cohérence avec la réduction de 5 % de la rémunération globale déjà intégrée dans les budgets de certains services centraux. Cette réduction anticipée des effectifs se réalisera au cours de l'année 2014.

LA VARIATION DE L'FFECTIF

La structure autorisée au budget s'élève à 22 425,4 années-personnes, ce qui représente une diminution anticipée nette de 1,5 a-p., en cohérence avec la réduction de 5 % de la rémunération globale intégrée dans les budgets de rémunération et l'ajout de ressources supplémentaires.

Outre cette réduction anticipée des effectifs, des ressources supplémentaires sont affectées au fonctionnement de nouveaux équipements et à l'amélioration des services aux citoyens tels que :

- 96,3 a-p. au sein des arrondissements, principalement pour la nouvelle bibliothèque dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie ainsi que pour la collecte des résidus verts, qui est maintenant gérée par les arrondissements, l'émission de permis et une présence accrue dans les parcs et les piscines;
- 36 a-p. pour la poursuite de la mise en place du schéma de couverture de risques du SIM;
- 21,0 a-p. au STI notamment pour le développement et l'exploitation de nouveaux systèmes et ceux déjà en place comme Kronos, M-IRIS, contrôle électronique du transport de la neige, etc.;
- 15,4 a-p. au Service de l'eau qui seront principalement dédiées au projet de réfection des équipements d'usines et de pompage, à la réhabilitation des conduites d'eau et à l'optimisation des réseaux de distribution.

Tableau 51
Effectif réparti selon la structure organisationnelle
(en années-personnes)

UNITÉS D'AFFAIRES	2013			2014			VARIATION A-P. 2014-2013		
	FONCTIONNEMENT COMPARATIF	PTI COMPARATIF	TOTAL COMPARATIF	FONCTIONNEMENT	PTI	TOTAL	FONCTIONNEMENT	PTI	TOTAL
Ahuntsic-Cartierville	415,4	0,0	415,4	417,9	0,0	417,9	2,5	-	2,5
Anjou	202,3	0,0	202,3	205,4	0,0	205,4	3,1	-	3,1
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	466,9	2,0	468,9	462,7	0,0	462,7	(4,2)	(2,0)	(6,2)
Lachine	252,0	0,0	252,0	252,0	0,0	252,0	-	-	0,0
LaSalle	297,3	0,0	297,3	296,6	0,0	296,6	(0,7)	-	(0,7)
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	92,1	0,0	92,1	92,1	0,0	92,1	-	-	-
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	524,4	2,0	526,4	517,0	2,0	519,0	(7,4)	-	(7,4)
Montréal-Nord	333,7	0,0	333,7	336,6	0,0	336,6	2,9	-	2,9
Outremont	127,6	0,0	127,6	145,5	0,0	145,5	17,9	-	17,9
Pierrefonds-Roxboro	257,1	0,0	257,1	258,1	0,0	258,1	1,0	-	1,0
Plateau-Mont-Royal	441,2	0,0	441,2	450,1	0,0	450,1	8,9	-	8,9
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	399,3	7,0	406,3	412,3	7,0	419,3	13,0	-	13,0
Rosemont-La Petite-Patrie	579,5	2,0	581,5	611,8	3,0	614,8	32,3	1,0	33,3
Saint-Laurent	580,2	18,0	598,2	595,9	13,4	609,3	15,7	(4,6)	11,1
Saint-Léonard	257,5	0,0	257,5	262,5	0,0	262,5	5,0	-	5,0
Sud-Ouest	404,6	0,0	404,6	407,9	1,0	408,9	3,3	1,0	4,3
Verdun	296,3	0,0	296,3	299,2	0,0	299,2	2,9	-	2,9
Ville-Marie	540,3	0,0	540,3	545,3	0,0	545,3	5,0	-	5,0
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	430,9	1,0	431,9	430,6	1,0	431,6	(0,3)	-	(0,3)
TOTAL - ARRONDISSEMENTS	6 898,6	32,0	6 930,6	6 999,5	27,4	7 026,9	100,9	(4,6)	96,3
Direction générale	248,1	3,3	251,4	237,9	4,6	242,5	(10,2)	1,3	(8,9)
Affaires institutionnelles	32,8	0,0	32,8	27,3	0,0	27,3	(5,5)	-	(5,5)
Affaires juridiques et évaluation foncière	653,1	0,0	653,1	624,8	2,9	627,7	(28,3)	2,9	(25,5)
Capital humain et communications	429,0	0,0	429,0	423,0	9,5	432,5	(6,0)	9,5	3,5
Commission de la fonction publique	6,0	0,0	6,0	6,0	0,0	6,0	-	-	-
Commission des services électriques	70,3	61,7	132,0	68,8	62,2	131,0	(1,5)	0,5	(1,0)
Concertation des arrondissements et des ressources matérielles	1 212,1	29,0	1 241,1	1 165,7	49,4	1 215,1	(46,4)	20,4	(26,0)
Contrôleur général	24,0	0,0	24,0	23,7	0,0	23,7	(0,3)	-	(0,3)
Eau	861,4	119,8	981,2	863,0	133,6	996,6	1,6	13,8	15,4
Finances	531,4	34,5	565,9	534,2	16,2	550,4	2,8	(18,4)	(15,5)
Infrastructures, transport et environnement	456,5	287,7	744,2	443,4	299,9	743,3	(13,1)	12,2	(0,9)
Mise en valeur du territoire	165,1	18,9	184,0	160,5	10,3	170,8	(4,6)	(8,7)	(13,3)
Police	5 724,9	0,0	5 724,9	5 695,0	15,0	5 710,0	(29,9)	15,0	(14,9)
Qualité de vie	978,3	86,7	1 065,0	893,9	109,2	1 003,1	(84,4)	22,5	(61,9)
Secrétariat de liaison	5,0	0,0	5,0	5,0	0,0	5,0	-	-	-
Sécurité incendie	2 819,4	0,0	2 819,4	2 855,4	0,0	2 855,4	36,0	-	36,0
Technologies de l'information	457,3	146,0	603,3	449,5	174,8	624,3	(7,8)	28,8	21,0
Vérificateur général	34,0	0,0	34,0	34,0	0,0	34,0	-	-	-
TOTAL - SERVICES CENTRAUX	14 708,7	787,6	15 496,3	14 511,1	887,4	15 398,5	(197,6)	99,8	(97,8)
TOTAL	21 607,3	819,6	22 426,9	21 510,6	914,8	22 425,4	(96,7)	95,2	(1,5)

Annexes

LA STRUCTURE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION BUDGÉTAIRE
ET LES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES RELATIVES
AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Aux fins de l'établissement du budget, la Ville de Montréal applique les principes comptables généralement reconnus (PCGR) contenus dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). Les données financières sont présentées par catégories pour les revenus et par fonctions et activités pour les charges :

- au budget du conseil municipal, pour les activités de compétences locales;
- au budget du conseil d'agglomération, pour les activités de compétences d'agglomération.

Les données financières sont également présentées par unités d'affaires selon la structure organisationnelle de la Ville.

En parallèle, l'administration municipale a choisi d'utiliser des fonds d'entreprises municipales et des fonds de services internes pour contrôler certaines de ses activités. Ces fonds servent à regrouper sous une même entité comptable les revenus et les dépenses associés à des activités de nature commerciale ou certains services fournis par des unités administratives à d'autres unités au sein de la Ville, notamment pour l'occupation de bâtiments et pour l'utilisation de matériel roulant. Ces fonds ne sont pas présentés distinctement dans le présent document afin d'alléger la présentation du budget. Les transactions liées à ces fonds sont toutefois éliminées à titre de transactions interentités afin de présenter fidèlement le niveau des revenus et des charges de la Ville à des fins fiscales.

Par ailleurs, un état des revenus et des charges liés aux opérations du Fonds de l'eau est présenté dans une annexe distincte du présent document budgétaire.

La structure de présentation des revenus et des charges

Les revenus sont présentés sous cinq catégories :

- les **taxes** groupent l'ensemble des revenus de la taxation, de la tarification de l'eau et des matières résiduelles ainsi que de l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV);
- les **paiements tenant lieu de taxes** groupent les revenus prélevés auprès des propriétaires d'immeubles non imposables qui sont assujettis à des compensations tenant lieu de taxes. La *Loi sur la fiscalité municipale* détermine ces immeubles et précise les diverses compensations qui leur sont applicables;
- les **quotes-parts** groupent les sommes versées par les municipalités membres pour le financement des activités relevant du conseil d'agglomération de Montréal;
- les **services rendus et autres revenus** groupent les revenus des services fournis aux organismes municipaux et à des tierces parties ainsi que les autres types de revenus;
- les **transferts** groupent l'ensemble des subventions des gouvernements, des autres organismes publics et des entreprises privées.

Les charges sont présentées par fonctions et par activités :

- la fonction **administration générale** comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipale. Les charges sont notamment liées au fonctionnement des conseils municipal, d'agglomération et des 19 arrondissements, à l'application de la loi ainsi qu'à la gestion financière, administrative et du personnel;
- la fonction **sécurité publique** inclut les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les charges relatives à la surveillance, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile;
- la fonction **transport** contient l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers destinés au transport des personnes et des marchandises ainsi qu'au transport collectif;
- la fonction **hygiène du milieu** englobe la planification, l'organisation et l'entretien des infrastructures de production et de distribution d'eau potable, des réseaux d'égout et de traitement des eaux usées, ainsi que la gestion des déchets et la protection de l'environnement;
- la fonction **santé et bien-être** renferme l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes, notamment en matière de logement social et abordable;
- la fonction **aménagement, urbanisme et développement** regroupe l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement ou du plan d'urbanisme, ainsi qu'au financement des programmes de développement économique et touristique;
- la fonction **loisirs et culture** intègre l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes liés aux loisirs et à la culture favorisant la qualité de vie des citoyens et l'intégration des communautés culturelles;
- la fonction **frais de financement** englobe les frais d'intérêts et autres liés aux emprunts.

ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES RELATIVES À LA CONFECTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le budget de la Ville est comparable à la base comptable, à l'exception de certains éléments énoncés à la fin de la présente section. Elle comprend, tout en s'y appuyant, les conventions comptables suivantes :

Méthode de comptabilité

La comptabilisation des transactions aux livres de la Ville s'effectue selon la méthode de la comptabilité d'exercice. En vertu de cette méthode, les revenus et les dépenses sont constatés au cours de l'exercice où ont lieu les faits et les transactions.

Revenus de transferts

Les revenus de transferts (subventions) sont constatés à l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales lors de l'enregistrement des charges et des coûts d'immobilisations auxquels ils se rapportent dans la mesure où la Ville a répondu aux critères d'admissibilité.

Immobilisations et amortissement

Les acquisitions d'immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Charges et obligations au titre des avantages sociaux futurs

Pour les régimes à prestations déterminées et les autres régimes d'avantages sociaux futurs, la charge de retraite est constituée principalement du coût des avantages accumulés au régime pour les services rendus par les employés actifs, de l'amortissement des gains et des pertes actuariels sur la durée de service moyenne restante des employés actifs et de la dépense d'intérêt au titre des avantages de retraite.

Pour les régimes à cotisations déterminées, la charge de retraite correspond aux cotisations dues par la Ville relativement aux services rendus par les employés.

Frais de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides

La Ville assumera, pour une période estimée à 20 ans, les frais de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides qu'elle a exploitées au cours des années antérieures. Pour faire face à ses obligations, la Ville a constitué au fil des ans une provision destinée à financer les frais de fermeture et d'après-fermeture qui correspondent à la valeur actualisée des charges liées au recouvrement final du site ainsi qu'au contrôle et à l'entretien des systèmes de captage et de traitement des biogaz et des produits de lixiviation.

Depuis 2009, soit à la suite de la cessation des activités d'enfouissement au principal site de décharges contrôlées de la Ville de Montréal, décrétée au 31 décembre 2008, les charges liées aux opérations de fermeture et de post-fermeture de ce site sont entièrement financées par cette provision.

Remboursement de la dette à long terme

Ce poste, présenté sous la rubrique « Financement », représente les remboursements d'emprunts et les versements aux fonds d'amortissement relatifs aux emprunts contractés pour les acquisitions d'immobilisations.

Remboursement de capital

Ce poste, présenté sous la rubrique « Affectations », représente le remboursement de la dette contractée pour le financement à long terme des activités de fonctionnement.

Montants à pourvoir dans le futur

Le montant à pourvoir dans le futur correspond au solde net des charges constatées à l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales qui feront l'objet de revenus futurs. À l'exception du solde lié à l'obligation initiale au 1^{er} janvier 2007 relative aux avantages complémentaires de retraite et aux autres avantages sociaux futurs postérieurs à l'emploi, ce montant sera viré par affectation à l'excédent des activités de fonctionnement non affecté sur des périodes estimatives s'échelonnant jusqu'en 2045. Le montant à pourvoir résulte des éléments suivants :

- l'application des mesures transitoires reliées à des modifications de conventions comptables survenues en l'an 2000 (amortissement sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2020);
- l'application de mesures d'allègements liées aux avantages sociaux futurs (amortissement sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2025);
- le financement à long terme de certaines charges reliées essentiellement au refinancement effectué en 2003 et 2005, d'actes notariés concernant certains régimes de retraite (amortissement sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2045);
- le financement à long terme de certaines charges liées à des activités de fonctionnement.

Conversion des devises

Les revenus et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens au cours en vigueur à la date des transactions. L'actif et le passif monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière et le gain ou la perte de change est imputé immédiatement s'il s'agit d'éléments monétaires à court terme. Les remboursements d'emprunts et les versements aux fonds d'amortissement relatifs à des emprunts libellés en devises qui ne font pas l'objet d'une couverture contre les risques de change sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Pour ces emprunts, les gains ou les pertes résultant de l'écart entre le taux de conversion original et le taux de conversion à la date du remboursement ou du versement sont imputés à l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales.

Le gain ou la perte de change rattaché à un élément monétaire à long terme libellé en devises, mais ne faisant pas l'objet d'une couverture contre les risques de change, est constaté à l'état de la situation financière à titre d'élément reporté et imputé à l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales, selon la méthode de l'amortissement linéaire calculé sur la durée restante des emprunts.

Élimination des transactions internes et interentités

Les revenus et les dépenses qui résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires de la Ville sont éliminés afin de présenter fidèlement le niveau des revenus et des charges au budget global de la Ville.

Instruments financiers dérivés

La Ville utilise des instruments financiers dérivés tels que des conventions d'échanges de devises ou de taux d'intérêt, dans le but de réduire les risques de change et de taux d'intérêt auxquels l'expose sa dette à long terme. Elle n'utilise pas d'instrument financier dérivé à des fins de transaction ou de spéculation.

Les gains ou les pertes reliés aux contrats de swap de devises liés aux emprunts libellés en devises étrangères sont constatés dans la même période que les gains et les pertes de change rattachés à la dette correspondante et sont portés en réduction de ces derniers.

Les échanges d'intérêts découlant des contrats de swap de taux d'intérêt sont comptabilisés à titre d'ajustements des frais de financement de l'année.

Différence entre la base budgétaire et la base comptable des états financiers

La base budgétaire diffère légèrement de celle des états financiers relativement aux éléments suivants :

- la majeure partie du coût relatif aux cotisations de l'employeur est budgétisée sur la base d'un taux moyen par accréditation syndicale, alors que pour certains types de cotisations (Régime des rentes du Québec ou assurance-emploi), la charge est comptabilisée au coût réel;
- les impacts financiers des dossiers susceptibles de toucher plusieurs unités d'affaires (services centraux ou arrondissements), notamment ceux liés au renouvellement de conventions collectives ou à l'implantation de projets d'économies, peuvent être budgétisés dans un poste budgétaire au chapitre corporatif, alors que le coût réel de ces impacts sera imputé directement aux diverses unités d'affaires.

LE PARTAGE DES COMPÉTENCES ET LA CONFECTION DU BUDGET

Tel que le prescrivent la *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités* ainsi que la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* et ses modifications, les pouvoirs d'administrer la Ville de Montréal sont partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales. La Ville de Montréal, en sa qualité de ville centrale, continue à fournir des services et à gérer des équipements communs pour l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, à la fois sur son territoire et sur celui des 15 villes reconstituées.

La prestation des services communs est assurée par les employés de la Ville de Montréal. Depuis 2009, les 16 villes liées sur le territoire de l'île de Montréal financent au moyen de quotes-parts l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération. Ce mode de financement des compétences d'agglomération a été introduit par les modifications législatives contenues dans la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal (projet de loi 22)*, adoptée en juin 2008.

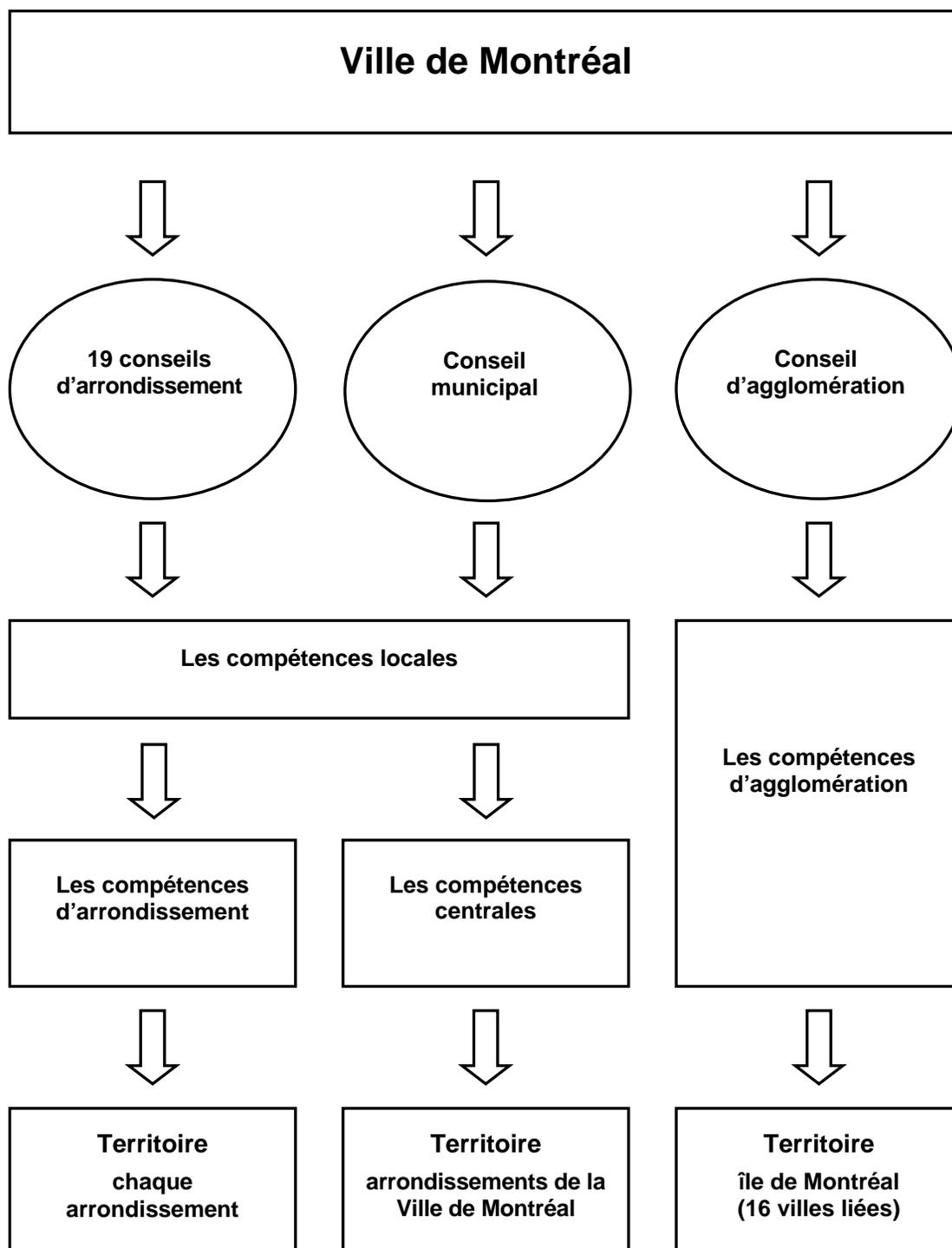
Cette loi apporte également des modifications aux éléments relevant de la compétence du conseil d'agglomération. Ainsi, les activités relatives à la voirie artérielle sont désormais de compétence locale, à l'exception de la détermination de normes de gestion et d'harmonisation, de planification générale du réseau et de certains travaux qui demeurent de compétence d'agglomération.

Aussi, la liste initiale des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif prévue à l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (n° 1229-2005 et modifications) a été diminuée de plusieurs éléments, notamment plusieurs grands parcs, équipements culturels, fêtes et festivals. L'annexe 3 énumère les éléments de cette liste qui relèvent toujours de l'agglomération.

Les instances politiques et leurs champs de compétences

La figure ci-dessous illustre le partage des compétences à la Ville de Montréal, les instances politiques qui en sont responsables ainsi que leurs territoires d'application.

Figure 2
Partage des compétences – Instances politiques et territoires d'application



Le conseil d'agglomération de Montréal

Les compétences d'agglomération, soit les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, sont exercées au sein du conseil d'agglomération. Cette instance politique et décisionnelle de la Ville de Montréal détient, à l'égard des services communs, le pouvoir d'adopter tout règlement, d'autoriser toute charge et d'imposer toute quote-part sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal.

La structure du conseil d'agglomération se veut légère et démocratique. Le maire de Montréal choisit les représentants qui l'accompagnent au conseil d'agglomération, lesquels tiennent leurs mandats du conseil municipal; celui-ci détermine les orientations que prennent les élus au conseil d'agglomération. Il en est de même pour les maires des villes reconstituées, qui sont liés aux orientations de leur conseil municipal respectif. Au total, le conseil d'agglomération est composé de 31 élus, soit :

- le maire de Montréal, qui en est le président;
- 15 élus du conseil municipal de Montréal, désignés par le maire;
- 14 maires des villes reconstituées, dont un nommé vice-président (il n'y a qu'un représentant pour L'Île-Dorval et Dorval);
- un représentant supplémentaire pour Dollard-Des Ormeaux (en raison de la taille de sa population), désigné par le maire de cette municipalité.

Au sein de ce conseil, les 16 villes liées possèdent une représentation proportionnelle à leur poids démographique, soit environ 87 % pour la Ville de Montréal et 13 % pour les 15 municipalités reconstituées.

Le tableau à la page suivante résume les compétences relevant du conseil d'agglomération.

Le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Par ailleurs, les compétences locales de la Ville, conformément aux différents domaines d'activité énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal*, sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal assume ses responsabilités à l'égard des compétences locales sur le territoire de Montréal qui compte 19 arrondissements. Les conseils d'arrondissement assurent, quant à eux, la prestation des services locaux sur leur territoire respectif.

Le conseil municipal est composé du maire de Montréal qui est, d'office, maire de l'arrondissement de Ville-Marie, et des 64 conseillères et conseillers municipaux, dont 18 sont des maires d'arrondissement. Un conseil d'arrondissement compte un minimum de cinq membres, soit le maire d'arrondissement, le ou les conseillères et conseillers municipaux et, selon le cas, les conseillères et conseillers d'arrondissement représentant cet arrondissement. Au total, les 19 arrondissements comprennent 46 conseillères et conseillers qui siègent également au conseil municipal et 38 conseillères et conseillers d'arrondissement.

Tableau 52

Résumé des compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit des conseils municipal et d'arrondissement

Compétences d'agglomération	Compétences locales
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'évaluation foncière ▪ Les services de police et de sécurité incendie et civile ▪ Les services de premiers répondants, à l'exception de ceux de la Ville de Côte-Saint-Luc ▪ Le centre d'urgence 9-1-1 ▪ La mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie et en sécurité civile ▪ La cour municipale ▪ Le logement social ▪ L'aide destinée aux sans-abri ▪ La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci ▪ L'élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément de leur gestion, si elles sont dangereuses ▪ L'élaboration et l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles ▪ La gestion des cours d'eau municipaux ▪ Les équipements et les infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales ▪ Le transport collectif des personnes ▪ La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées ▪ La promotion économique, y compris à des fins touristiques, hors du territoire d'une municipalité liée ▪ L'accueil touristique ▪ Les parcs industriels ▪ Le Conseil des arts de Montréal ▪ Les équipements, les infrastructures et les activités d'intérêt collectif nommés à l'annexe du <i>Décret concernant l'agglomération de Montréal</i> (n° 1229-2005 et modifications) ▪ La contribution au financement du déficit de l'Espace pour la vie ▪ Toute autre compétence anciennement accordée à la communauté urbaine, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'urbanisme ▪ La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité ▪ L'habitation ▪ La prévention en sécurité incendie et sécurité civile ▪ La collecte et le transport des matières résiduelles ▪ La gestion des rues locales et artérielles ▪ Les conduites qui, au sein des réseaux d'aqueduc et d'égout, sont de nature locale ▪ Les équipements locaux de sport ou de loisir ▪ Les bibliothèques locales ▪ Les parcs locaux ▪ Le développement économique local, communautaire, culturel et social ▪ Le patrimoine ▪ La Commission des services électriques ▪ Les sociétés de développement commercial ▪ Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020 ▪ L'organisation des élections

La confection du budget

Conformément à sa structure organisationnelle, la Ville de Montréal a produit un budget global intégré pour 2014. Le budget global est présenté de deux façons : par activités financières selon la structure organisationnelle de la Ville de Montréal (services centraux et arrondissements), conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), et selon les dépenses par objets.

Les pouvoirs d'administrer la Ville étant partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales, conformément au modèle actuel de gouvernance, la Ville de Montréal a aussi pris soin de confectionner le budget sur la base des compétences d'agglomération et des compétences locales – le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal – et de présenter ces deux budgets par activités financières.

Le cadre juridique

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* établit des obligations concrètes pour la municipalité centrale en ce qui concerne les dépenses que celle-ci réalise dans l'exercice des compétences d'agglomération.

Entre autres, la loi prévoit que :

- les dépenses que la municipalité centrale fait dans l'exercice des compétences d'agglomération sont traitées distinctement de celles qu'elle fait dans l'exercice des compétences locales;
- les dépenses faites par la municipalité centrale à la fois dans l'exercice des compétences d'agglomération et dans celui des compétences locales constituent des dépenses mixtes;
- le conseil d'agglomération établit, par règlement, les critères permettant de déterminer quelle partie d'une dépense mixte constitue une dépense faite dans l'exercice des compétences d'agglomération;
- les revenus suivent le même cheminement que les charges. Ainsi, les revenus de la municipalité centrale qui sont produits par l'exercice d'une compétence d'agglomération doivent être affectés au financement des dépenses effectuées aux fins de cette compétence.

Une approche souple, efficace et efficiente

En sa qualité de municipalité centrale, la Ville de Montréal s'acquitte de ses responsabilités liées à l'exercice des compétences d'agglomération, tout en fournissant à ses citoyens des services relevant de ses compétences locales. Tous ces services, qu'ils soient associés à l'exercice des compétences d'agglomération ou à l'exercice des compétences locales, sont assurés par les employés de la Ville de Montréal¹.

Dans ce contexte, toutes les charges réalisées par la Ville de Montréal nécessitent d'être analysées et réparties entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal. Cette répartition s'effectue conformément aux compétences déterminées par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Les dépenses mixtes, c'est-à-dire celles qui relèvent à la fois du conseil d'agglomération et du conseil municipal, sont réparties en fonction de différents critères prédéterminés qui imposent à la fois l'équité, l'efficacité et l'efficience.

¹ Certains services offerts par la Ville de Montréal peuvent être réalisés, par contrat, à l'externe. Ils demeurent gérés par les employés de la Ville et sont considérés au même titre. Par ailleurs, certains services liés à l'exercice des compétences d'agglomération peuvent également être délégués aux municipalités liées par le conseil d'agglomération.

Il n'y a donc pas deux fonctions publiques distinctes à l'intérieur de la Ville de Montréal, mais une seule. Conforme à la loi, cette approche se veut souple, efficace et surtout efficiente; elle permet à la Ville de Montréal de continuer à fournir, à l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, les services communs – ceux qui relèvent du conseil d'agglomération – de la même façon qu'auparavant et au moindre coût.

La répartition du budget global : une analyse précise et détaillée

Le budget global de la Ville de Montréal est donc partagé entre le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération. Ce partage repose sur les éléments suivants :

- le partage des compétences selon la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*;
- la répartition des dépenses mixtes.

Le partage selon les compétences

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, complétée par le *Décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)* tel qu'il a été modifié, précise l'ensemble des compétences qui composent le budget du conseil d'agglomération (voir le tableau 52 et l'annexe 3).

Il est à noter que les dépenses administratives relatives à l'exercice des compétences d'agglomération sont également imputables au budget du conseil d'agglomération.

Au sein de la Ville de Montréal, les compétences d'agglomération – les services communs – sont assumées par différentes unités d'affaires, selon la structure organisationnelle de la Ville. Or, ces mêmes unités d'affaires fournissent également aux citoyens de Montréal les services relevant des compétences locales de la Ville. En fait, la plupart des unités d'affaires de la Ville de Montréal fournissent, à la fois, des services liés à l'exercice des compétences d'agglomération et des services liés à l'exercice des compétences locales.

Tous les services fournis par les unités d'affaires de la Ville sont analysés, afin de déterminer s'il s'agit d'une dépense attribuable à l'exercice d'une compétence locale ou d'une compétence d'agglomération, et, selon le cas, cette dépense sera associée au budget du conseil municipal ou au budget du conseil d'agglomération. Cette analyse peut, par ailleurs, déterminer qu'il s'agit d'une dépense mixte. En ce qui a trait aux dépenses mixtes, une deuxième analyse s'impose pour établir leur répartition.

La répartition des dépenses mixtes

Certaines dépenses réalisées par les différentes unités d'affaires de la Ville relèvent à la fois du budget du conseil d'agglomération et du budget du conseil municipal. Ces dépenses mixtes sont réparties entre les deux budgets et sont regroupées en deux catégories distinctes :

- les dépenses liées aux services à la population (exemple : les activités du Service de la mise en valeur du territoire);
- les dépenses liées aux activités d'administration générale (exemple : les activités du Service des finances).

La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population

La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population est déterminée par les unités d'affaires offrant ces services, en fonction d'un ou de plusieurs des critères établis au Règlement sur les dépenses mixtes qui est adopté par le conseil d'agglomération, soit :

- les données quantitatives factuelles;
- l'évaluation quantitative des ressources humaines qui y sont consacrées;
- l'évaluation quantitative des ressources financières qui y sont consacrées.

Une fois analysées et réparties les dépenses mixtes liées aux services à la population, abstraction faite de celles liées aux activités d'administration générale, il en résulte :

- des dépenses d'agglomération spécifiquement déterminées;
- des dépenses locales spécifiquement déterminées.

La répartition des dépenses mixtes liées aux activités d'administration générale

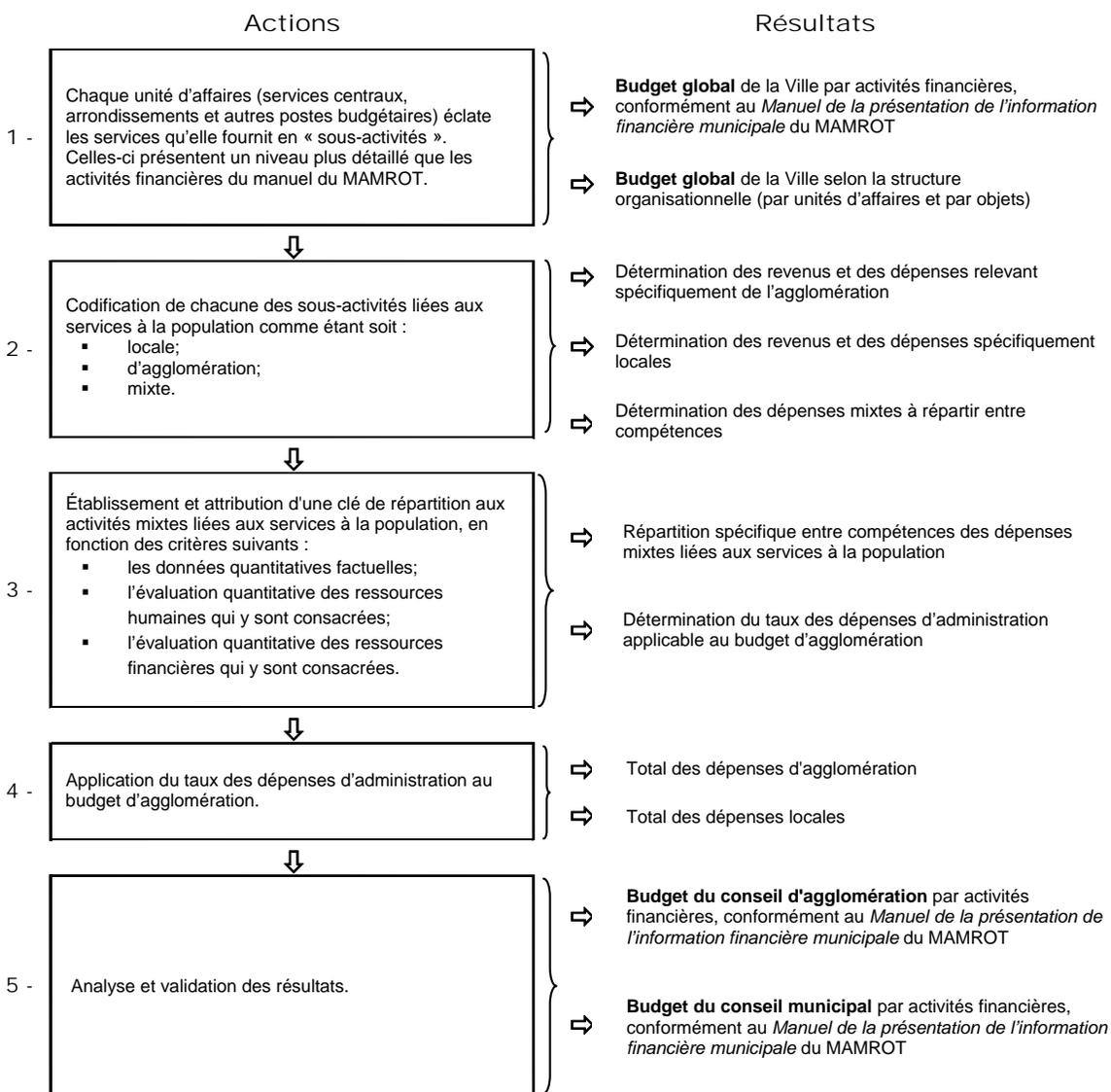
En vertu du Règlement sur les dépenses mixtes, les dépenses mixtes de la catégorie « Administration générale » sont réparties au budget du conseil d'agglomération au moyen d'un taux. Pour 2014, ce taux des dépenses d'administration s'établit à 6,78 %, en fonction de la méthodologie définie dans ce règlement. Ce pourcentage s'applique au budget des dépenses d'agglomération desquelles ont été retranchées, à des fins de calcul, les dépenses mixtes d'administration générale qui sont sous la responsabilité de l'agglomération, les dépenses liées au service de la dette, les dépenses de contribution ainsi que les dépenses contingentes. Ce taux est fixe pour l'exercice 2014, mais sera révisé à l'exercice suivant.

Conséquemment, les unités d'affaires touchées par cette mesure (Affaires institutionnelles, Affaires juridiques et évaluation foncière, Capital humain et communications, Commission de la fonction publique, Contrôleur général, Finances, Vérificateur général, Direction de l'approvisionnement, Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux, Direction générale, Technologies de l'information) n'ont pas à prévoir de répartition budgétaire à l'agglomération de leurs dépenses de budget de fonctionnement, à l'exception de celles qui sont liées à des compétences d'agglomération (ex. : cour municipale et évaluation foncière) et de celles qui sont réparties spécifiquement.

Un processus par étapes

Le schéma qui suit résume et intègre l'ensemble des étapes qui sous-tendent la confection du budget de la Ville ainsi que les répartitions des dépenses nécessaires entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

ÉTAPES DE LA CONFECTION DU BUDGET ET RÉPARTITION DES REVENUS ET DÉPENSES



LES ÉQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS D'INTÉRÊT COLLECTIF

Annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal

(Décret numéro 1229-2005 et modifications)

Équipements et infrastructures

- Parc du Mont-Royal
- Parc Jean-Drapeau
- Parc du complexe environnemental de Saint-Michel
- Les écoterritoires suivants : la forêt de Senneville, le corridor écoforestier de la rivière l'Orme, le corridor écoforestier de l'Île-Bizard, les rapides du Cheval-Blanc, la coulée verte du ruisseau Bertrand, les sommets et les flancs du mont Royal, la coulée verte du ruisseau De Montigny, la trame verte de l'Est, les rapides de Lachine et la falaise Saint-Jacques.

Activités et objets d'activités

- Culture Montréal
- Cité des Arts du cirque
- Tour de l'Île
- Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale
- Mise en œuvre de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications et la Bibliothèque nationale du Québec
- Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)
- Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte contre la pauvreté
- Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur les biens culturels
- Contributions municipales aux programmes gouvernementaux ou à ceux de la Communauté métropolitaine de Montréal qui visent l'amélioration de la protection et des conditions d'utilisation des rives des cours d'eau entourant l'agglomération de Montréal ou la création de parcs riverains dans l'agglomération
- Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité comme suit (les orientations sont approximatives) : à partir du point de rencontre de la rue Amherst avec la rue Cherrier; de là, allant vers le sud-est et suivant la rue Amherst et son prolongement jusqu'au fleuve Saint-Laurent; de là, allant vers le sud et suivant la rive du fleuve Saint-Laurent jusqu'au point de rencontre avec l'autoroute 15-20, soit le pont Champlain; de là, allant vers l'ouest et suivant l'autoroute 15-20 jusqu'au point de rencontre avec l'emprise ferroviaire; de là, allant vers le nord-est et suivant l'emprise ferroviaire ainsi que le bâtiment longeant la voie ferrée jusqu'au point de rencontre avec la fin dudit bâtiment; de là, allant vers le nord-ouest et longeant le bâtiment jusqu'au point de rencontre avec la rue du Parc-Marguerite-Bourgeois; de là, allant vers le nord-est et suivant la rue du Parc-

Marguerite-Bourgeoys ainsi que l'emprise ferroviaire jusqu'au point de rencontre avec le prolongement de la rue Sainte-Madeleine; de là, allant vers l'ouest et suivant la rue Sainte-Madeleine jusqu'au point de rencontre avec la rue Le Ber; de là, allant vers le nord et suivant la rue Le Ber et son prolongement jusqu'au point de rencontre avec le prolongement de la rue de Sébastopol; de là, allant vers l'ouest et suivant la rue de Sébastopol jusqu'au point de rencontre avec la rue Wellington; de là, allant vers le nord et suivant la rue Wellington jusqu'au point de rencontre avec la rue Bridge; de là, allant vers l'ouest et suivant la rue Bridge jusqu'au point de rencontre avec la rue Saint-Patrick; de là, allant vers le nord-ouest jusqu'au point de rencontre avec les rues Guy, William et Ottawa; de là, allant vers le nord-ouest et suivant la rue Guy jusqu'au point de rencontre avec la rue Notre-Dame Ouest; de là, allant vers le nord-ouest et suivant la limite de l'arrondissement de Ville-Marie jusqu'au point de rencontre avec la limite de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal; de là, allant vers le nord-ouest et suivant la limite de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal jusqu'au point de rencontre avec l'avenue des Pins Ouest; de là, allant vers le nord-est et suivant l'avenue des Pins Ouest jusqu'au point de rencontre avec la rue Saint-Denis; de là, allant vers le sud-est et suivant la rue Saint-Denis jusqu'au point de rencontre avec la rue Cherrier; de là, allant vers le nord-est et suivant la rue Cherrier jusqu'au point de rencontre avec la rue Amherst, le point de départ.

LES COMPÉTENCES DES ARRONDISSEMENTS ET DES SERVICES CENTRAUX

En vertu du partage des compétences, les pouvoirs du conseil municipal et des 19 conseils d'arrondissement sont associés aux décisions reliées aux compétences locales. Ce partage signifie que ces 20 instances, en excluant le comité exécutif, agissent sur le territoire de la Ville dans des domaines qui relèvent tantôt de l'autorité du conseil municipal, tantôt de l'autorité des conseils d'arrondissement. Voici le partage des compétences locales inhérentes à la gestion de la Ville, selon les domaines énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal*.

Tableau 53

Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux

Arrondissements	Services centraux
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Urbanisme - adoption de tous les règlements relatifs à son territoire selon la procédure de consultation publique prévue à la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Urbanisme - élaboration du plan d'urbanisme et encadrement assurant la conformité des arrondissements à ce plan; protection du patrimoine bâti, des lieux publics et des immeubles municipaux.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conversion d'un immeuble en propriété divise - dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en propriété divise afin de favoriser l'augmentation de logements disponibles. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Habitation - élaboration des politiques d'habitation; conception, planification opérationnelle et évaluation des programmes touchant les subventions résidentielles.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévention en sécurité incendie et sécurité civile - participation et recommandation à l'élaboration des schémas de couverture de risques et de sécurité civile. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévention en sécurité incendie et sécurité civile - élaboration de la réglementation en matière de protection incendie, de nuisance et de salubrité publique.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Voirie locale et matières résiduelles - entretien du réseau local, contrôle de la circulation et du stationnement; compétence en ce qui a trait à l'enlèvement des matières résiduelles, incluant les matières recyclables. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Environnement, voirie et réseaux - élaboration des programmes assurant la qualité de l'environnement; gestion du traitement des matières résiduelles.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement économique local, communautaire, culturel et social - soutien financier aux organismes qui exercent une mission de développement local. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement économique, communautaire, culturel et social - élaboration du plan institutionnel de développement économique, culturel et social.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Culture, loisirs et parcs - responsabilité à l'égard des parcs et des équipements culturels et de loisirs à vocation locale. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Culture, loisirs et parcs - élaboration d'une vision commune en matière de culture, de sports et de loisirs.

LA SYNTHÈSE DES POLITIQUES FINANCIÈRES

Depuis la mise en place de la nouvelle Ville de Montréal, en 2002, celle-ci a adopté des politiques financières afin d'assurer une saine gestion des fonds publics. Ces politiques énoncent des pratiques de gestion financière pour l'ensemble des affaires de la Ville et servent de guides à la prise de décision pour le comité exécutif, les conseils municipal, d'agglomération et d'arrondissement ainsi que pour l'ensemble des gestionnaires et des sociétés paramunicipales.

Ces politiques ont évolué année après année afin de tenir compte, notamment, des modifications apportées au cadre légal et aux obligations administratives et financières de même que de l'évolution de nos pratiques.

Voici la liste des politiques financières :

- politique de l'équilibre budgétaire;
- politique de gestion des réserves de fonds;
- politique des sources de revenus;
- politique des équipements et des infrastructures;
- politique de gestion de la dette;
- politique de gestion des dépenses;
- politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations.

Ci-après, vous trouverez une synthèse des politiques financières présentement en vigueur, lesquelles ont été adoptées par les conseils municipal et d'agglomération. La version complète des politiques financières peut être consultée à l'adresse Internet suivante : ville.montreal.qc.ca/finances

La politique de l'équilibre budgétaire

La *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) exige que les villes atteignent l'équilibre budgétaire sur une base annuelle. Pour obtenir et maintenir cet équilibre, le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissement peuvent avoir recours à la taxation et à la tarification de services. Ils peuvent également utiliser leurs surplus accumulés. Si, en raison de circonstances exceptionnelles, ils déclarent, pour une année donnée, un excédent des dépenses sur les revenus, ils doivent prendre des mesures correctives dès l'année suivante.

Compte tenu de la rareté des ressources et surtout des besoins qui sont quasi illimités, il importe que la Ville se donne un cadre et des pratiques de gestion afin d'éviter de se trouver dans une situation où elle ne pourrait respecter l'exigence de la loi en ce qui a trait à l'équilibre budgétaire.

Objet de la politique

L'objet de la politique de l'équilibre budgétaire est de faire en sorte que la Ville respecte ses obligations légales d'équilibre en déterminant à la fois les mécanismes d'encadrement et les outils qui sont nécessaires au maintien de cet équilibre, et ce, sur une base annuelle et pluriannuelle.

Objectifs

Par la politique de l'équilibre budgétaire, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- assurer une gestion responsable de ses ressources financières;
- gérer de telle sorte que la situation budgétaire de l'ensemble de la Ville soit saine en tout temps;
- optimiser l'affectation des fonds de la Ville;
- définir un cadre informationnel utile à la prise de décision budgétaire (par exemple, disposer d'une information juste sur les activités et sur les coûts de fonctionnement);
- veiller au suivi des budgets de la Ville.

Les pratiques de gestion

La politique prévoit 12 pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- l'équilibre budgétaire annuel;
- l'équilibre budgétaire à moyen et long terme;
- le suivi budgétaire.

La politique de gestion des réserves de fonds

Une gestion financière prudente implique que la Ville prévoit des réserves suffisantes pour faire face aux situations exceptionnelles ou imprévues.

Puisque de telles situations ne peuvent être raisonnablement prévues au moment de la préparation du budget, l'objectif d'une réserve est d'éviter que la Ville ou un arrondissement en particulier ne se trouve en position d'instabilité financière qui pourrait la ou le contraindre à prendre des décisions aussi précipitées qu'indésirables, voire à réduire abruptement les services à la population par des compressions sévères et soudaines. Sans réserves de fonds suffisants, des dépenses ponctuelles inévitables pourraient en effet conduire à de telles situations.

Les dépenses ponctuelles sont généralement non récurrentes. Elles peuvent résulter de la décision du conseil municipal, du conseil d'agglomération ou d'un conseil d'arrondissement de financer, par des fonds provenant d'une réserve, des coûts comme les dépenses en capital, lesquelles sont normalement financées par l'emprunt. Elles peuvent aussi être attribuables à une gestion stratégique de certaines catégories de dépenses, résultant d'un choix fait par le conseil municipal, le conseil d'agglomération ou un conseil d'arrondissement.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de définir les mécanismes de constitution et d'utilisation des réserves.

Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- gérer de façon responsable et prudente les finances de la Ville;
- assurer une situation budgétaire équilibrée en tout temps;
- constituer des surplus libres et des réserves de fonds;
- veiller à ce que les surplus libres et les réserves de fonds soient utilisés d'une façon adéquate.

Les pratiques de gestion

La politique prévoit 13 pratiques de gestion, regroupées sous les deux énoncés généraux suivants :

- la constitution de réserves de fonds;
- l'utilisation des fonds des réserves.

La politique des sources de revenus

La *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., chapitre F-2.1) prévoit les sources de fonds que la Ville peut utiliser pour financer ses services.

La Ville de Montréal et les arrondissements doivent faire des choix adéquats pour financer leurs activités. Afin de prendre des décisions éclairées en la matière, ils doivent avoir une très bonne connaissance de leurs sources de revenus. Cette information leur permettra de prendre des décisions qui respectent les principes de bonne gestion des fonds publics.

Objet de la politique

La politique des sources de revenus a pour objet de définir les principes devant guider la Ville dans ses décisions touchant le financement de ses services et de ses activités.

Objectifs

Par sa politique des sources de revenus, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- faire des choix de financement qui lui assurent une situation budgétaire saine en tout temps;
- optimiser les choix de financement des services publics pour assurer une prestation stable de ces services;
- voir à ce qu'une information éclairante soit disponible au moment de faire les choix de financement.

Les pratiques de gestion

La politique prévoit 18 pratiques de gestion, regroupées sous les cinq énoncés généraux suivants :

- le financement des services publics;
- la diversification des revenus;
- les frais d'utilisation des services;
- les revenus difficiles à prévoir;
- les revenus ponctuels.

La politique des équipements et des infrastructures

Une planification rigoureuse des équipements et des infrastructures aidera l'ensemble de la Ville à déterminer ses besoins financiers, tant immédiats que futurs, en vue de maintenir son actif immobilier en bon état ou d'en remplacer certains éléments au moment opportun pour, ainsi, préserver la qualité des services aux citoyens et aux citoyennes.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de déterminer les activités de planification nécessaires pour maintenir les équipements et les infrastructures de la Ville de Montréal en bon état de fonctionnement et les remplacer au moment opportun.

Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- se donner un programme triennal d'immobilisations de qualité, c'est-à-dire qui s'appuie sur des analyses bien documentées;
- gérer de façon économique les équipements et les infrastructures;
- faire l'inventaire des équipements et des infrastructures dans le but de connaître l'envergure, la qualité et l'état de son actif immobilier;
- connaître les facteurs qui peuvent détériorer les divers éléments de l'actif immobilier;
- s'assurer que sa situation budgétaire ne sera pas déstabilisée par des dépenses non planifiées.

Les pratiques de gestion

La politique prévoit 12 pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- la Ville de Montréal doit avoir une information stratégique sur son actif immobilier;
- la Ville de Montréal doit analyser les éléments de l'actif immobilier dans le but de les maintenir en bonne condition;
- la Ville de Montréal doit élaborer une stratégie d'allocation des ressources.

La politique de gestion de la dette

Les villes doivent principalement utiliser l'emprunt à long terme pour leurs dépenses d'investissement. Les besoins d'investissement peuvent être pratiquement illimités. Cela implique de faire des choix, parce que la Ville ne peut pas s'endetter outre mesure. La gestion de la dette implique à la fois que l'endettement soit raisonnable, qu'il soit à la mesure de la capacité de payer des contribuables et qu'il permette d'offrir des services de qualité aux citoyens et aux citoyennes.

Les dépenses financées par l'endettement à long terme doivent faire l'objet d'une attention particulière puisque l'on se trouve à emprunter sur la fiscalité future. Il est donc évident que l'emprunt doit être utilisé de façon responsable et surtout circonspecte.

Objet de la politique

L'objet de la politique de gestion de la dette est de constituer un guide qui encadrera les décisions relatives à l'endettement, dans le but de maintenir une situation financière saine qui non seulement ne dépasse pas la capacité de payer de la Ville, mais protège également sa capacité d'emprunt dans le futur.

Objectifs

Par la politique de la gestion de la dette, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- gérer de façon responsable et prudente la dette de la Ville, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- se donner des pratiques qui permettent de corriger la situation d'endettement élevé de la Ville;
- s'assurer un accès stable aux marchés des capitaux et, surtout, à un coût avantageux;
- s'assurer d'une amélioration de la situation financière et ainsi maintenir la cote de crédit de la Ville ou encore l'améliorer, si possible.

Les pratiques de gestion

La politique prévoit 21 pratiques de gestion, regroupées sous les cinq énoncés généraux suivants :

- la Ville doit se donner une stratégie de financement des dépenses en immobilisations;
- la Ville doit gérer sa dette avec prudence;
- la Ville doit régler le déficit actuariel initial des régimes de retraite de l'ancienne Ville de Montréal;
- la Ville doit administrer sa dette de façon responsable;
- la Ville doit réduire au minimum ses risques financiers.

La politique de gestion des dépenses

Objet de la politique

L'objet de cette politique est de définir les principes qui doivent guider les gestionnaires de la Ville dans leurs décisions touchant les dépenses relatives au personnel et à l'acquisition de biens et services. Cette politique comporte de plus des éléments ayant trait aux charges interunités.

Objectifs

Par la politique de gestion des dépenses, la Ville entend poursuivre les objectifs suivants :

- assurer le respect des principes d'une saine gestion;
- veiller à ce que les valeurs de transparence et d'équité soient respectées;
- garantir une gestion décentralisée des dépenses.

Les pratiques de gestion

La politique prévoit 17 pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- la Ville doit gérer avec rigueur les dépenses de personnel, et ce, en tenant compte des facteurs humains;
- les dépenses qui résultent des transactions que la Ville réalise dans divers marchés doivent être effectuées et gérées avec un souci constant d'efficacité, d'efficience et d'économie;
- la Ville doit favoriser un contrôle rigoureux des dépenses par l'application du concept des charges interunités.

La politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations

Objectif de la politique

La politique de capitalisation et d'amortissement sert à l'identification et à la comptabilisation des dépenses en immobilisations et d'amortissement en fonction de critères préétablis par la Ville et ayant une incidence significative sur sa situation financière. Toute ambiguïté quant à l'application de la présente politique sera interprétée par la Direction de la comptabilité et du contrôle financier, en collaboration avec le service concerné.

Portée de la politique

Cette politique comprend les principes généraux, les modalités d'application, les annexes concernant la grille de la politique d'amortissement et les directives d'interprétation portant sur les fouilles archéologiques, les frais de décontamination, les modifications aux immeubles liées à l'accessibilité des personnes handicapées, le système intégré de gestion, le *Programme de réfection routière* (PRR), la radiation et les immobilisations corporelles louées.

LE FONDS DE L'EAU

Le Fonds de l'eau permet de regrouper l'information financière relative à l'eau et de faire le suivi des réserves financières.

En 2003, l'administration municipale a lancé un plan visant la réalisation d'investissements importants, notamment dans la réhabilitation des conduites d'aqueduc et d'égout ainsi que dans la mise aux normes des usines de production d'eau potable et de traitement des eaux usées. En juin 2012, le conseil municipal (CM12 0434) et le conseil d'agglomération (CG12 0166) ont approuvé une vision globale sur 10 ans de la Stratégie montréalaise de l'eau basée sur cinq enjeux entourant la gestion de l'eau. En complément aux objectifs établis, cette vision stratégique prévoit aussi un plan de financement visant l'autofinancement des besoins relatifs à l'eau en 2020.

Le tableau 54 présente l'état prévisionnel des revenus et des charges reliés à la gestion de l'eau pour l'exercice 2014. Il comporte deux volets distincts, soit le budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération.

Les revenus totaux du Fonds de l'eau en 2014 s'élèvent à 373,3 M\$. Le total des charges, du financement et des quotes-parts du Fonds de l'eau s'élève à 361,2 M\$. L'excédent de 12,2 M\$ servira à financer une partie des affectations prévues à titre de paiement au comptant de la main-d'œuvre prévue aux activités d'immobilisations (22,4 M\$). En 2014, le Fonds de l'eau utilisera également une somme de 10,5 M\$ à même ses réserves financières accumulées pour compléter le financement du budget. Les charges du Fonds de l'eau sont présentées de manière à représenter l'ensemble des champs d'activité de la gestion de l'eau. Notons que le budget du conseil municipal inclut un montant de 185,9 M\$ pour assurer le financement de la quote-part liée aux activités d'agglomération.

Un montant de 336,0 M\$ a été inscrit pour les acquisitions d'immobilisations en 2014. Ces dernières seront financées, entre autres, par des programmes de subventions de 198,3 M\$ et des paiements au comptant de 115,2 M\$. Ainsi, les emprunts à la charge des citoyens se limiteront à 22,5 M\$.

Le détail du Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 relatif à l'eau est présenté au tableau 5 du *Programme triennal d'immobilisations 2014-2016*. Sur la période 2014-2016, 1,2 G\$ seront investis dans la réhabilitation des infrastructures reliées à l'eau.

Tableau 54

État prévisionnel des revenus et des charges liés à la gestion de l'eau

(en milliers de dollars)

	Budget du conseil municipal 2014	Budget du conseil d'agglomération 2014	Transactions à éliminer inter-entités 2014	Budget global 2014
Revenus				
Quotes-parts - service de l'eau	-	157 850,8	(128 393,0)	29 457,8
Quotes-parts - alimentation en eau potable	-	60 774,9	(53 139,1)	7 635,8
Quotes-parts - financement des investissements TECQ	-	3 969,9	-	3 969,9
Quotes-parts - financement des investissements FCCQ	-	170,3	-	170,3
Quotes-parts - tarifaire (<i>compteurs d'eau</i>)	-	4 588,0	(4 427,5)	160,5
Taxation relative à l'eau	299 198,0	-	-	299 198,0
Tarification forfaitaire et au compteur	27 221,6	-	-	27 221,6
Tarification des eaux usées	-	4 100,0	-	4 100,0
Tarification pour la vente d'eau potable à Charlemagne	-	226,1	-	226,1
Revenus pour activités déléguées d'agglomération	191,0	-	(191,0)	-
Autres tarifications	784,4	420,0	-	1 204,4
Total des revenus	327 395,0	232 100,0	(186 150,6)	373 344,4
Charges				
Direction de l'eau et Administration	713,6	2 142,1	-	2 855,7
Production de l'eau potable	-	69 853,3	-	69 853,3
Épuration des eaux usées	-	65 601,0	-	65 601,0
Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout	-	-	-	-
- Gestion stratégique des réseaux	15 747,6	-	-	15 747,6
- Dotation des arrondissements pour l'entretien des réseaux	54 997,8	-	-	54 997,8
- Amélioration de l'entretien des réseaux	18 059,6	-	-	18 059,6
- Plan d'intervention	-	785,6	-	785,6
Gestion durable de l'eau et du soutien à l'exploitation	1 558,9	6 137,7	-	7 696,6
Projet d'installation de compteurs d'eau	2 514,1	198,1	(191,0)	2 521,2
Crédits de dépenses pour activités déléguées d'agglomération	(2 998,0)	-	-	(2 998,0)
Réserves pour travaux majeurs imprévus	1 000,0	4 440,3	-	5 440,3
Soutien professionnel et technique (laboratoire, géomatique, etc.)	3 039,8	12 296,6	-	15 336,4
Frais généraux d'administration	12 456,9	21 324,1	-	33 781,0
Frais de financement	8 990,2	16 666,9	-	25 657,1
Total des charges	116 080,5	199 445,7	(191,0)	315 335,2
Financement				
Remboursement de la dette à long terme	21 101,0	24 720,6	-	45 821,6
Total du financement	21 101,0	24 720,6	-	45 821,6
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	185 959,6	-	(185 959,6)	-
Total des charges, du financement et des quotes-parts	323 141,1	224 166,3	(186 150,6)	361 156,8
Excédent (déficit) avant affectation	4 253,9	7 933,7	-	12 187,6
Affectations				
Montant à pourvoir dans le futur	(255,8)	-	-	(255,8)
Activités d'immobilisations (main-d'œuvre)	(6 176,4)	(16 246,1)	-	(22 422,5)
Réserves financières	2 178,3	8 312,4	-	10 490,7
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	0,0	(0,0)	-	(0,0)

Tableau 55
Acquisitions d'immobilisations prévues et sources de financement

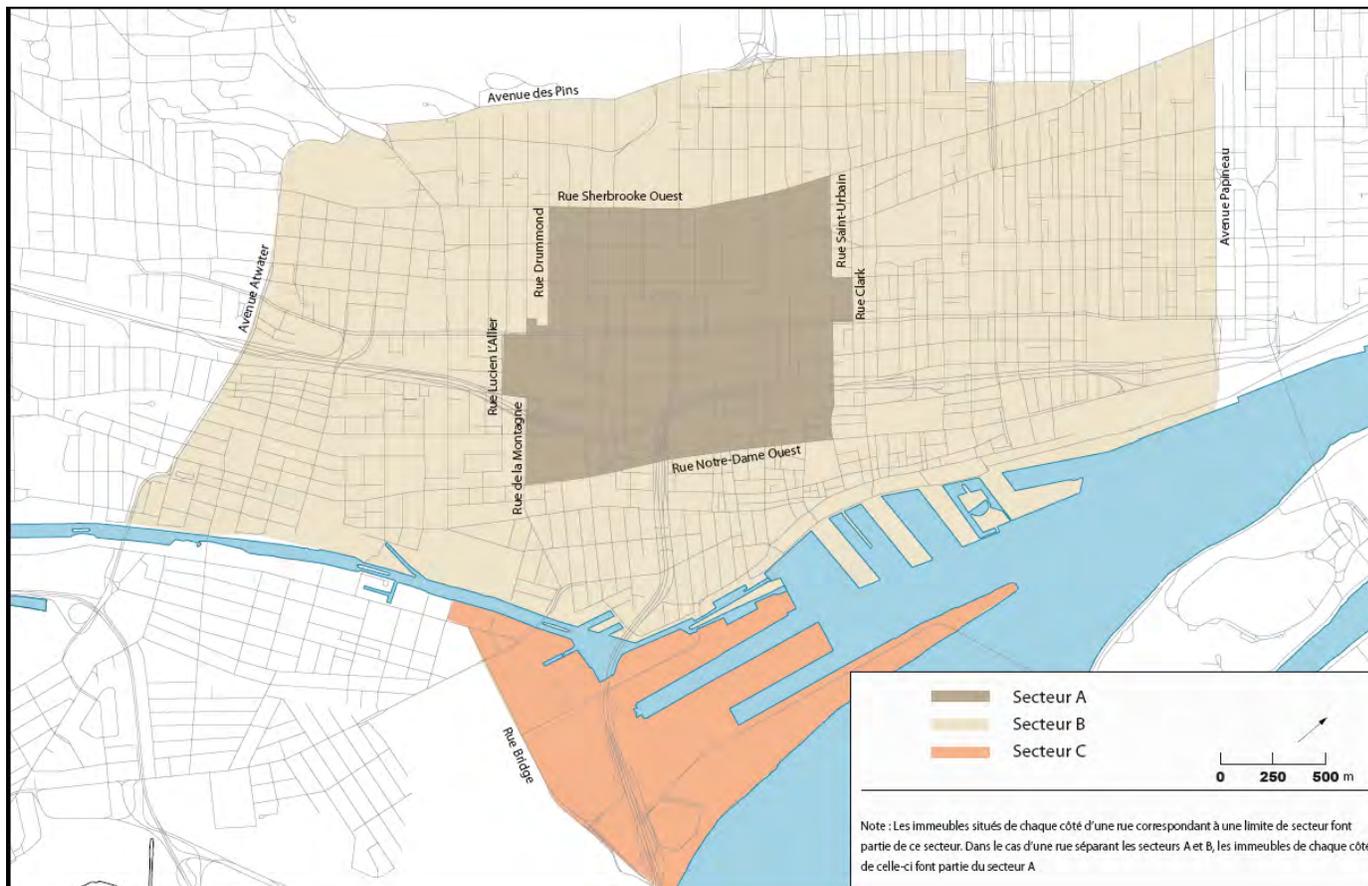
(en milliers de dollars)

	Budget du conseil municipal 2014	Budget du conseil d'agglomération 2014	Transactions à éliminer inter-entités 2014	Budget global 2014
Acquisitions d'immobilisations			-	
Traitement de l'eau potable		120 681,0		120 681,0
Réseaux d'aqueduc et d'égout	72 855,0	27 145,0		100 000,0
Épuration des eaux usées		110 005,0		110 005,0
Gestion durable de l'eau et autres immobilisations		5 329,0		5 329,0
Total des acquisitions d'immobilisations	72 855,0	263 160,0		336 015,0
Sources de financement				
Transferts (subventions)	60 711,0	137 597,0	-	198 308,0
Affectations - Réserves financières	12 144,0	103 017,0		115 161,0
Emprunt à la charge des contribuables		22 546,0	-	22 546,0
Total des sources de financement	72 855,0	263 160,0	-	336 015,0

SECTEURS D'APPLICATION DE LA TAXE SUR LES PARCS DE STATIONNEMENT

Figure 3

Secteurs d'application de la taxe sur les parcs de stationnement



GLOSSAIRE ET IDIOMES

Acquisitions d'immobilisations	Poste qui représente les sommes destinées aux dépenses d'immobilisations prévues au Programme triennal d'immobilisations.
Année-personne	Concept utilisé par l'Administration pour convertir le nombre d'employés, tous statuts confondus, en équivalents temps plein.
Affectation	Poste qui réfère aux montants provenant des excédents accumulés et des réserves financières ou fonds réservés et qui permettent de financer certaines charges de fonctionnement de l'exercice courant. Ce poste réfère également aux montants affectés au renflouement des réserves financières et des fonds réservés ainsi qu'au financement des acquisitions d'immobilisations prévues au PTI.
Arrondissement	Division territoriale, administrative et politique. La Ville de Montréal est divisée, pour l'exercice de certaines compétences, en 19 arrondissements considérés comme des unités d'affaires.
Autres postes budgétaires	Subdivision budgétaire regroupant un ensemble de charges de même nature non rattachées aux arrondissements ni aux services centraux.
Catégorie d'immeubles	Aux fins de l'imposition de la taxe foncière générale, ensemble d'immeubles auxquels s'applique un taux particulier. L'administration montréalaise impose selon quatre groupes d'immeubles : les immeubles non résidentiels, les terrains vagues, les immeubles de six logements ou plus et, enfin, la catégorie résiduelle.
Catégorie résiduelle	Ensemble d'immeubles comprenant principalement les immeubles de cinq logements ou moins. Ils sont assujettis au taux de base de la taxe foncière générale. Les terrains vagues sur lesquels la construction est interdite en font également partie.
Charges fiscales	Pour un exercice donné, ensemble des revenus fiscaux provenant, notamment, de la taxe foncière générale, de la tarification de l'eau et du traitement des matières résiduelles. Les charges fiscales sont estimées sur la base des données du rôle d'évaluation foncière au 11 septembre 2013.
Charges par objets	Système de classification des charges (dépenses) établi en fonction de la nature économique des biens et des services et défini dans le <i>Manuel de la présentation de l'information financière municipale</i> . La classification regroupe les charges parmi les objets qui suivent : Rémunération, Cotisations de l'employeur, Transport et communication, Services professionnels, techniques et autres, Location, entretien et réparation, Biens durables, Biens non durables, Frais de financement, Contributions à d'autres organismes et Autres objets.
Charte de la Ville de Montréal	Loi québécoise qui contient les dispositions ayant trait à la constitution, à l'organisation, aux compétences et aux pouvoirs de cette municipalité. C'est dans la <i>Charte de la Ville de Montréal</i> que se trouvent les règles régissant l'harmonisation de la fiscalité municipale.

Compensation de taxes	Sommes payées par les propriétaires d'immeubles non imposables en remplacement de taxes et tarifs. La forme et la hauteur des compensations varient selon le propriétaire (gouvernement, commission scolaire, hôpital, organisme à but non but lucratif, église, etc.).
Cotisations de l'employeur	Poste de dépenses, formé des avantages sociaux (divers programmes d'assurance, les cotisations à un régime de retraite, etc.) et des charges sociales (cotisations à la RRQ, à l'assurance-emploi, à la CSST, au Fonds de santé) accordés aux élus et aux employés.
Dépense d'investissement	Dépense comprenant les éléments qui peuvent être achetés, construits, développés ou mis en valeur. De plus, ces éléments de l'actif doivent répondre aux critères suivants : <ul style="list-style-type: none">▪ ils sont destinés à être utilisés pour la production de biens, la prestation de services ou le fonctionnement de l'administration municipale;▪ ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;▪ ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités de l'entité municipale.
Déplacements fiscaux	Transfert d'une partie des charges fiscales d'un secteur à l'autre, d'une catégorie d'immeubles à l'autre ou d'un immeuble à l'autre. Toute modification de la base d'une taxe ou d'un tarif (valeur, frontage, logement, etc.) peut occasionner des déplacements fiscaux.
Domaine d'activité	Terme qui désigne un secteur de responsabilité municipale.
Efficacité	Mesure du degré d'accomplissement d'objectifs donnés.
Efficienc	Mesure de l'utilisation des ressources pour atteindre un objectif donné.
Étalement de la variation des valeurs foncières	Mesure fiscale qui permet de lisser les effets d'un nouveau rôle d'évaluation foncière en introduisant, sur une période déterminée, la variation de la valeur foncière des immeubles qui découle de l'entrée en vigueur de ce nouveau rôle.
Fardeau fiscal	Partie des revenus fiscaux, d'un secteur donné qui, en vertu de la <i>Charte de la Ville de Montréal</i> , fait l'objet d'une limitation de son augmentation (maximum de 5 %) à des fins d'harmonisation fiscale.
Fonction municipale	Système de classification des activités municipales uniformisé qui s'applique à tous les organismes municipaux et qui est défini dans le <i>Manuel de la présentation de l'information financière municipale</i> . Les fonctions sont regroupées sous les thèmes suivants : Administration générale; Sécurité publique; Transport; Hygiène du milieu; Santé et bien-être; Aménagement, urbanisme et développement; Loisirs et culture; Frais de financement.
Harmonisation fiscale	Convergence des régimes d'imposition et des niveaux de taxation des divers secteurs (anciennes municipalités) de la ville vers une fiscalité unique au moyen de divers mécanismes.

Montréal international	Organisme qui a pour mission de contribuer au développement économique du Grand Montréal et d'accroître son rayonnement international.
Mutation immobilière	Transfert du droit de propriété d'un immeuble, établissement d'une emphytéose ou sa cession ainsi que louage d'un immeuble pour plus de quarante ans.
Occupation du domaine public	Installation de certaines constructions, en tout ou en partie, sur un territoire qui est normalement réservé à l'usage public. Il peut s'agir d'escaliers, de balcons, de passerelles ou de souterrains. Un loyer est facturé au propriétaire pour cet usage. Le loyer peut correspondre à un montant symbolique ou à un taux fixé par contrat ou encore être calculé en fonction de la valeur établie par la Ville.
Organisme paramunicipal	Entité à but non lucratif qui est dotée, dans les conditions prévues par la loi, d'une personnalité juridique et qui entretient des liens d'affaires avec la Ville.
Plan d'affaires	Plan stratégique dans lequel une unité d'affaires illustre ses divers enjeux ou préoccupations prioritaires et cible les objectifs et les engagements qu'elle entend réaliser à court et moyen terme.
Programme	En complément aux projets présentés dans les tableaux des unités d'affaires, dans le PTI, un programme représente un ensemble de sous-projets dont la caractéristique principale est de regrouper des travaux de nature similaire, communs à plusieurs arrondissements ou services centraux.
Quotes-parts	Elles représentent la dépense de contribution devant être versée par la Ville de Montréal pour le financement des activités relevant de la compétence du conseil d'agglomération. Les quotes-parts reçues de la Ville de Montréal et des autres villes liées constituent la principale source de revenus de l'agglomération.
Redevance – conduits souterrains	Loyer imposé aux utilisateurs du réseau de conduits souterrains de la Commission des services électriques en fonction de l'espace que leurs conduits occupent dans le réseau.
Règlement d'emprunt	Autorisation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) de contracter un emprunt qui sert généralement à financer certaines dépenses d'investissement dont le montant est trop important pour être assumé au cours d'un seul exercice financier.
Rémunération	Rubrique qui comprend les salaires et les indemnités des élus et des employés.
Rôle d'évaluation foncière	Registre préparé par la Direction de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal et comprenant toutes les données nécessaires à l'élaboration du rôle de taxation.
Secteur	En matière de fiscalité, territoire d'une ancienne municipalité. Les dettes des anciennes villes sont à la charge des immeubles situés sur leur territoire respectif.

Service central	Entité administrative ou unité d'affaires qui assure des fonctions de planification et de soutien à l'administration et aux arrondissements. Un service central peut également cumuler des responsabilités opérationnelles.
Tarifcation	En matière de fiscalité, somme exigée en contrepartie d'un service fourni à l'immeuble ou à son occupant. Le tarif est payé par le propriétaire ou l'occupant des immeubles.
Taux global de taxation	Taux qui s'obtient en divisant par l'évaluation foncière imposable d'une municipalité, les revenus fiscaux prélevés de l'ensemble de ses contribuables.
Taux moyen cumulé	Taux résultant de l'addition des taux de taxes foncières et de l'équivalent foncier de la tarification applicable à une catégorie d'immeubles donnée.
Taux de valorisation ou de mise en valeur	Pourcentage des matières résiduelles générées qui ont été détournées de l'enfouissement au moyen de la récupération, du réemploi ou de la réduction à la source.
Taxe foncière générale	Taxe basée sur la valeur foncière d'un immeuble et dont les revenus servent à financer les dépenses de la municipalité dans son ensemble. Les taux de cette taxe varient selon quatre catégories d'immeubles.
Transferts	Subventions des gouvernements, des autres organismes publics, des entreprises privées et des personnes sans aucun service en contrepartie. Les revenus de transferts sont regroupés en fonction de leur finalité. Ils peuvent financer les dépenses de fonctionnement, le service de la dette ou les investissements.
Unité d'affaires	Entité qui désigne un arrondissement ou un service central.

IDIOMES

NOTION DE TERRITOIRE

Agglomération de Montréal

Le territoire des 16 villes constituant l'île de Montréal.

Municipalité locale

- Les municipalités locales n'ont pas toutes les mêmes désignations : le même terme désigne aussi bien une ville, une municipalité, un village, une paroisse ou un canton (Source *MAMROT*);
- La municipalité locale est administrée par un conseil municipal (Source *MAMROT*).

Ville centrale (Ville centre)

- La Ville de Montréal, en relation avec les autres municipalités locales de l'agglomération de Montréal;
- La ville centrale exerce les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal et les compétences locales sur le territoire de la Ville de Montréal, par le biais d'instance décisionnelle compétente, le conseil d'agglomération, le conseil municipal ou le conseil d'arrondissement.

Villes reconstituées

- Les 15 territoires de l'île de Montréal qui ont retrouvé leur statut de municipalité au 1^{er} janvier 2006 excluant le territoire de la ville résiduaire;
- Les villes reconstituées sont responsables des services locaux (aussi appelés de proximité) sur leur territoire respectif.

Villes liées

Les 16 municipalités constituant le territoire de l'île de Montréal (soit les 15 villes reconstituées et la Ville de Montréal) siégeant au conseil d'agglomération de la Ville de Montréal.

NOTION DE COMPÉTENCES / DE SERVICES RENDUS

Compétences d'agglomération

Le conseil d'agglomération ou le comité exécutif exerce les compétences d'agglomération prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services d'agglomération offerts à l'ensemble de la population de l'île de Montréal, par la ville centrale, c'est-à-dire la Ville de Montréal.

Services d'agglomération

L'ensemble des services communs fournis par la Ville de Montréal aux résidents de l'île de Montréal.

Compétences locales

- Le conseil municipal de chaque ville de l'île de Montréal exerce les compétences locales prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services locaux offerts sur le territoire de la municipalité locale;
- Les responsabilités exercées par les municipalités locales sont aussi appelées *services de proximité*;
- Dans le cas de la Ville de Montréal, la *Charte de la Ville de Montréal* prévoit que ces compétences locales sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Elles sont donc :
 - des compétences locales gérées par les arrondissements;
 - des compétences locales gérées par le conseil municipal.

NOTION D'INSTANCE DÉCISIONNELLE

Conseil d'agglomération

- Une instance décisionnelle de la Ville de Montréal;
- Le conseil d'agglomération exerce les compétences d'agglomération prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services d'agglomération offerts à l'ensemble de la population de l'Île de Montréal (par la Ville de Montréal).

Conseil municipal

- Chaque municipalité locale dispose d'un conseil municipal;
- À la Ville de Montréal, le conseil municipal est l'une des quatre instances décisionnelles;
- Le conseil municipal de la Ville de Montréal exerce les compétences locales prescrites par la Charte, c'est-à-dire qu'il est responsable de certains services locaux offerts sur le territoire de la Ville de Montréal;
- Dans le cas de la Ville de Montréal, la Charte prévoit que les compétences locales sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement;
- Dans le cas des villes reconstituées, les conseils municipaux exercent également les compétences locales, c'est-à-dire qu'ils sont responsables des services locaux offerts sur leurs territoires respectifs.

Conseil d'arrondissement

- Une instance décisionnelle de chacun des 19 arrondissements de Montréal;
- Les conseils d'arrondissement exercent les compétences locales prescrites par la Charte, c'est-à-dire qu'ils sont responsables des services locaux offerts sur le territoire de chaque arrondissement.

Comité exécutif

- Instance décisionnelle de la Ville de Montréal, il est formé de 7 à 11 membres nommés par le maire de Montréal;
- Le comité exécutif exerce des pouvoirs tant à l'égard des compétences locales que des compétences d'agglomération.

Instances décisionnelles

La Ville de Montréal comprend quatre instances décisionnelles :

- Le conseil municipal;
- Le conseil d'agglomération;
- Les conseils d'arrondissement;
- Le comité exécutif.

Les 15 villes reconstituées de l'agglomération de Montréal disposent de deux instances décisionnelles :

- Le conseil municipal;
- Le conseil d'agglomération.

NOTION DE BUDGET

Budget de la Ville de Montréal

Le budget de la Ville de Montréal comprend à la fois les sommes reliées aux compétences d'agglomération et aux compétences locales de la Ville de Montréal.

Budget du conseil municipal

- Le budget du conseil municipal est le budget adopté par le conseil municipal de la Ville de Montréal pour exercer les compétences locales sur le territoire de la Ville de Montréal;
- À la Ville de Montréal, les compétences locales sont exercées à la fois par les arrondissements et par les services centraux.

Budget du conseil d'agglomération

- Le budget du conseil d'agglomération est le budget adopté par le conseil d'agglomération pour exercer les compétences d'agglomération sur le territoire de l'Île de Montréal;
- Les compétences d'agglomération sont exercées par les services centraux de la Ville de Montréal.

Budget de l'arrondissement

Le budget de l'arrondissement est le budget adopté par le conseil municipal et alloué aux compétences locales sous la responsabilité de l'arrondissement.

Adoption du budget

Malgré le cinquième alinéa du paragraphe 3 de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), lorsque, le 1^{er} janvier, le budget de la ville n'est pas adopté, le quart de chacun des crédits prévus au budget de l'exercice précédent est réputé adopté. Il en est de même le 1^{er} avril, le 1^{er} juillet et le 1^{er} octobre, si à chacune de ces dates le budget n'a pas été adopté (*Charte de la Ville de Montréal*, L.R.Q. chapitre C-11.4, article 148.1).

Le conseil peut préparer et adopter un budget supplémentaire pour combler un déficit anticipé (*Loi sur les cités et villes*, L.R.Q. chapitre C-19, article 474.4 à 474.7).

Adoption du budget lors d'une année d'élection générale au sein de la municipalité

Le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent. Toutefois, lors d'une année d'élection générale au sein de la municipalité, la période est prolongée jusqu'au 31 janvier de l'année suivante (*Loi sur les cités et villes*, L.R.Q. chapitre C-19, article 474 – paragraphe 1).

NOTION DE QUOTES-PARTS

La *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (L.Q. 2008, c.19) (ci-après appelée projet de loi 22), adoptée le 20 juin 2008, stipule que la majeure partie des activités d'agglomération doit être financée au moyen d'un nouveau régime de quotes-parts. En d'autres termes, plutôt que de taxer directement les contribuables de l'île de Montréal, le conseil d'agglomération partage dorénavant entre les villes liées le financement des frais engendrés par l'exercice de ses compétences. Les villes liées sont ensuite libres de prélever les sommes nécessaires au paiement de leurs quotes-parts conformément à leurs propres orientations fiscales.

NOTION DE TAXES

Taxes de la Ville de Montréal

Comprennent les taxes d'agglomération, les taxes municipales locales et les taxes d'arrondissement.

- **Taxes d'agglomération**
Taxes relevant du conseil d'agglomération versées par l'ensemble des citoyens de l'agglomération visés pour les services d'agglomération.
- **Taxes municipales locales**
Taxes relevant du conseil municipal versées par l'ensemble des citoyens de la Ville de Montréal pour les services locaux.
- **Taxes d'arrondissement**
Les taxes spécifiques relevant du conseil d'arrondissement versées par les citoyens d'un arrondissement pour les services de proximité.

NOTION DE TRANSACTIONS À ÉLIMINER INTERENTITÉS

Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires. Ces éliminations portent sur trois types de transactions, soit :

- les transactions à éliminer afférentes à la part montréalaise des charges qui sont sous la responsabilité du conseil d'agglomération (quotes-parts). Puisque ces transactions résultent d'échanges de services entre le budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération, elles sont éliminées dans le budget global de la Ville de Montréal;
- les transactions internes résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable;
- les transactions interentités résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client.

INDEX DES SIGLES, DES ACRONYMES ET AUTRES ABRÉVIATIONS

A-P.	Année-personne
AMT	Agence métropolitaine de transport
CCSP	Conseil sur la comptabilité dans le secteur public
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CMQ	Commission municipale du Québec
CSÉM	Commission des services électriques de Montréal
CSST	Commission de la santé et de la sécurité du travail
DAI	Dettes actuarielles initiales
ÉPIM	Escouade de protection de l'intégrité municipale
FODIM	Fonds de développement International de Montréal
MAMROT	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
OMH	Office municipal d'habitation
PCGR	Principes comptables généralement reconnus
PR@M	Programme Réussir@Montréal
PRR	Programme de réfection routière
PTI	Programme triennal d'immobilisations
RMR	Région métropolitaine de recensement
RRQ	Régie des rentes du Québec
SAAQ	Société d'assurance-automobile du Québec
SCARM	Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles
SCSM	Société en commandite Stationnement de Montréal
SDC	Société de développement commercial
SHDM	Société d'habitation et de développement de Montréal
SIM	Service de sécurité incendie de Montréal
SITE	Service des infrastructures, du transport et de l'environnement
SOFIL	Société de financement des infrastructures locales du Québec
SPJD	Société du parc Jean-Drapeau
STI	Service des technologies de l'information
STM	Société de transport de Montréal
TECQ	Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec
TGT	Taux global de taxation
TIV	Taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade

Publié par la Ville de Montréal
Service des finances
ville.montreal.qc.ca/finances

Dépôt légal
1^{er} trimestre 2014
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

ISBN : 978-2-7647-1250-4
978-2-7647-1251-1
978-2-7647-1252-8
978-2-7647-1253-5
978-2-7647-1254-2
978-2-7647-1255-9
978-2-7647-1256-6

Design graphique :
Ville de Montréal
Centre d'impression numérique et
de communications visuelles
000667-11599_10_12

Imprimé au Canada





ville.montreal.qc.ca/finances